Plan de conservation du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

Août 2019

Table des matières

Liste des intervenants v
Liste des cartes vii
Liste des figures vii
Introduction 1
1. Description du territoire 2
1.1. Identification du territoire concerné 3
1.2. Description des usages économiques, sociaux et culturels 6
1.3. Historique 9
1.4. L'état des connaissances 10
2. Les valeurs culturelles et patrimoniales 11
2.1. Valeur paysagère 11
2.2. Valeur naturelle 12
2.3. Valeur historique et archéologique 12
2.4. Valeur identitaire et emblématique 13
2.5. Valeur architecturale 13
3. Les unités paysagères du paysage culturel patrimonial 14
3.1. Les unités paysagères de l'aire patrimoniale 17
3.1.1. Unité : Pointe-aux-Orignaux 17
3.1.2. Unité : chemin des Jésuites 20
3.1.3. Unité : boisé de la Cinquième-Grève Est 21
3.1.4. Unité : Anse des Mercier 23
3.1.5. Unité : route du Quai 25
3.2. Les unités paysagères en dehors de l'aire patrimoniale 27
4.Les caractéristiques remarquables du paysage culturel patrimonial 30
4.1. Les caractéristiques naturelles 33
4.1.1. La géologie, la topographie et les crans rocheux 34
4.1.2. L'hydrographie, les anses, les plages et les berges 40
4.1.3. La végétation 44
4.1.4. La faune 45
Les caractéristiques naturelles remarquables, des caractéristiques résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains 46
4.2. Le cadre bâti 47
4.2.1. La valeur patrimoniale des bâtiments dans l'aire patrimoniale 48
4.2.2. Les bâtiments de valeurs patrimoniales et paysagères exceptionnelles 50
4.2.3. Les styles d'architecture présents 57
4.2.4. Les revêtements extérieurs 67
4.2.5. Les ouvertures 68

4.2.6. Les saillies et les éléments de décor 70
4.2.7. L'implantation des bâtiments 71
Le cadre bâti, une caractéristique remarquable résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains 72
4.3. Le patrimoine immatériel : la pêche à l'anguille 73
La pêche à l'anguille, une caractéristique remarquable résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humain 77
4.4. La qualité visuelle et les vues ouvertes sur l'estuaire 78
4.5. Les aménagements paysagers 82
4.5.1. Les aménagements paysagers aux alentours des bâtiments 83
4.5.2. Les rosiers sauvages (églantiers) 84
Les aménagements paysagers, une caractéristique remarquable résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains 86
4.6. Le patrimoine archéologique 87
4.7. Un milieu vivant : les activités culturelles, récréatives et communautaires 92
La vie culturelle, récréative et communautaire, une caractéristique remarquable résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains 96
5. Orientations et mesures de protection et de mise en valeur 97
Bibliographie 115
Annexes 116
Annexe 1 : Plan d'action 2020-2025 117
Annexe 2 : Étapes d'élaboration du plan de conservation 127
Annexe 3 : Bilan du sondage 131
Annexe 4 : La charte citoyenne du paysage culturel patrimonial 146

Liste des intervenants

Municipalité de Rivière-Ouelle

Louis-Georges Simard, maire

François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Doris Gagnon, conseillers municipaux

Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière

Andrée-Anne Patry et Nancy Fortin, agentes de développement

Denise Paquet, Rémi Hudon, Simon Beaulieu, Réjean Théberge, René Landry et Philippe Dubé, participants du groupe de réflexion (*focus group*)

MRC de Kamouraska

Pierre Désy, directeur du service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire

Jeanne Maguire, agente culturelle

Simon Faucher, aménagiste adjoint et géomaticien

Gilles Plourde, inspecteur régional en bâtiment et en environnement

Ruralys

Dominique Lalande, directrice et coordonnatrice

Antoine Guibert, chargé de projet, recherche et rédaction

Table de concertation

Eucharistе Morin, conseiller en développement culturel et répondant en patrimoine, ministère de la Culture et des Communications, direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Mélissa Gervais, conseillère en aménagement et en patrimoine, ministère de la Culture et des Communications

Simon Faucher, aménagiste adjoint et géomaticien, MRC de Kamouraska

Pascale Dumont-Bédard, Promotion Kamouraska

Rémi Hudon, pêcheur d'anguille à Rivière-Ouelle

Pierre Lizotte, pêcheur d'anguille à Rivière-Ouelle

Christian Gagnon, Corporation touristique de Rivière-Ouelle

Normand Martin, Comité de développement de Rivière-Ouelle

Roger Martin, Corporation touristique de Rivière-Ouelle

Jean-Denis Guignard, président du Camp Canawish de Rivière-Ouelle

Pierre Larocque, Chapelle du quai de Rivière-Ouelle

Chantal Quintin et Roxanne Noël, Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire

Nancy Fortin, agente de développement de Rivière-Ouelle

Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle

François Chalifour, conseiller municipal de Rivière-Ouelle

Dominique Lalande, directrice de Ruralys

Antoine Guibert, chargé de projet de Ruralys.

Liste des cartes

Carte 1 : Les limites du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux 5
Carte 2 : Les secteurs et unités paysagères du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux 16
Carte 3 : Synthèse des caractéristiques remarquables du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux 32

Liste des figures

Page couverture : crédit Marjolaine Côté
Figure 1. Le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux dans le Kamouraska et au Québec (Ruralys, 2015) 3
Figure 2. Les parcelles cultivées dans la zone d'étude. Le trait mauve indique les limites de la zone d'étude tracées à main levée (Ruralys, 2015) 8
Figure 3. Village du Quai de Rivière-Ouelle (circa 1900), BANQ. 19--. Village du quai de Rivière Ouelle. Québec : J.B. Plourde 18
Figure 4. Implantation différente d'un bâtiment plus récent, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013) 19
Figure 5. Le chemin des Jésuites (Ruralys, 2014) 21
Figure 6. Position approximative du chemin de fer sur la photo aérienne de 1927. Source : Photomosaïque 82-1 (Compagnie Franco-Canadienne 1927) 22
Figure 7. L'abbé Édouard Martin devant les deux propriétés du chemin de la Cinquième-Grève Est, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.17 (1922-1941) 24
Figure 8. Présence d'agriculture dans l'anse des Mercier. Source : Archives de la Côte-du-Sud, F100.728.9.27 (195-) 25
Figure 9. La villa Fleur des Bois (1933), Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.33 (1933) 26
Figure 10. Cour intérieure de la villa Fleur des Bois, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F068.4.1.30.14 (1987); en bas (Ruralys, 2013) 26
Figure 11. Chalets saisonniers de différents styles et tailles sur le chemin de la Cinquième-Grève Ouest, devant l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent (Ruralys, 2015) 28
Figure 12. La Cinquième-Grève Est à l'ouest du Camp Canawish (Ruralys, 2014) 28
Figure 13. Le lotissement de certains lots a permis la construction de chalets ou résidences principales devant d'autres chalets plus anciens. Chemin de la Cinquième-Grève Ouest (Ruralys, 2014) 29
Figure 14. Implantation traditionnelle de chalets le long de la Cinquième-Grève Ouest, adossés à la crête rocheuse (Ruralys, 2015) 29
Figure 15. Le paysage culturel patrimonial dans la carte pédologique du comté de Kamouraska. Extrait de Baril et Rochefort (1965) 35
Figure 16. Vue aérienne illustrant l'avancée des terres du secteur nord-ouest de Rivière-Ouelle dans le fleuve (Ruralys, 2015) 36

Figure 17. Le territoire au sud-est n'est pas visible; l'escarpement en arrière-plan de la photo isole visuellement le secteur (Ruralys, 2015) 37
Figure 18. Vue panoramique à partir de la route du Quai en direction nord, au sud-est de la zone désignée. On ne devine aucunement l'occupation du territoire de l'autre côté de la crête rocheuse boisée (Ruralys, 2015) 38
Figure 19. Vue aérienne de l'alignement des bâtiments le long du littoral de la zone désignée (secteur Cinquième-Grève Ouest). Crédit : Normand Martin, 2008 39
Figure 20. L'anse des Mercier et la pointe aux Orignaux avec en arrière-plan l'immensité de l'estuaire et des montagnes de Charlevoix, en direction nord. Crédit : Municipalité de Rivière-Ouelle, 2012 40
Figure 21. La pointe aux Iroquois avec en arrière-plan l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent, en direction ouest. Crédit : Normand Martin, 2014 41
Figure 22. Par temps clair, les îles de Kamouraska et l'église de Kamouraska vues du quai de Pointe-aux-Orignaux, en direction est (Ruralys, 2015) 41
Figure 23. La plage du quai de Pointe-aux-Orignaux (Ruralys, 2015) 42
Figure 24. Liste d'oiseaux observés à partir du quai de Rivière-Ouelle en 2014 (Rousseau, 2014, et Ruralys, 2015). 45
Figure 25. Carte de la valeur patrimoniale des bâtiments inventoriés dans l'aire patrimoniale (Ruralys, 2014) 49
Figure 26. Villa Fleur des Bois, route du Quai (Ruralys, 2015) 50
Figure 27. Le manoir de Pointe-aux-Orignaux, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2015) 51
Figure 28. Première chapelle du quai, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.2 (1903) (Ruralys, 2015) 52
Figure 29. Chapelle de 1898 située au Camp Canawish (132, chemin de la Cinquième-Grève Est) (Ruralys, 2013) 52
Figure 30. Deuxième chapelle de Pointe-aux-Orignaux (Ruralys, 2014) 53
Figure 31. Quai de la Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, Collection Joséphine-Alexandre Dufour, 192-. (Ruralys, 2015) 54
Figure 32. Quai de la Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.26 (1889) (Ruralys, 2015) 55
Figure 33. Vue aérienne du quai de Pointe-aux-Orignaux. Crédit : Municipalité de Rivière-Ouelle 56
Figure 34. La répartition des bâtiments de Pointe-aux-Orignaux selon leur type architectural (Ruralys, 2014) 58
Figure 35. 104, route du Quai (Ruralys, 2013) 59
Figure 36. 131, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013) 60
Figure 37. 107, chemin des Jésuites (Ruralys, 2013) 61
Figure 38. 103, route du Quai (Ruralys, 2013) 62
Figure 39. 129, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013) 63
Figure 40. 155, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013) 64
Figure 41. 171, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013) 65
Figure 42. 101, route du Quai (Ruralys, 2013) 65
Figure 43. 165, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013) 66

Figure 44. Les revêtements des toitures dans l'aire patrimoniale (Ruralys, 2014) 67
Figure 45. Les revêtements extérieurs des murs dans l'aire patrimoniale (Ruralys, 2014) 68
Figure 46. Les types de fenêtres dans l'aire patrimoniale (Ruralys, 2014) 69
Figure 47. Les types de portes dans l'aire patrimoniale (Ruralys, 2014) 69
Figure 48. Les types d'éléments du décor dans l'aire patrimoniale (Ruralys, 2014) 70
Figure 49. Implantation architecturale du chemin de l'Anse-des-Mercier (circa 1950), Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.27 (195-) (Ruralys, 2014) 71
Figure 50. Implantation architecturale du chemin de l'Anse-des-Mercier (2013) (Ruralys, 2013) 71
Figure 51. Installation de la structure d'une pêche à l'anguille à l'est de la pointe aux Orignaux (vers le Camp Canawish) (Ruralys, 2013) 75
Figure 52. Pêche à l'anguille à la pointe aux Iroquois. Crédit : Jean Vézina 75
Figure 53. Pêche à fascines à la pointe aux Orignaux (Ruralys, 2013) 76
Figure 54. Pêche à l'anguille à marée basse à la pointe aux Orignaux (Ruralys, 2015) 76
Figure 55. En avant-plan à gauche, la pointe aux Iroquois à partir du quai de Rivière-Ouelle (vue vers le sud-ouest). Crédit : Jean Vézina 79
Figure 56. Du bout du quai de Rivière-Ouelle, vue sur la côte de Charlevoix, dont au centre le massif du mont des Éboulements, à plus de 18 km (Ruralys, 2015) 80
Figure 57. Vue sur les îles de Kamouraska (photo avec zoom) par temps très clair, en direction nord-est, au quai de Rivière-Ouelle. Les cabourons de Kamouraska, Saint-Germain et Saint-André sont aussi bien visibles, vers la droite de la photo (Ruralys, 2015) 80
Figure 58. Pointe-aux-Orignaux dans un écrin glacé : cette ouverture visuelle permet d'admirer l'estuaire ainsi que l'habitat de Pointe-aux-Orignaux (Ruralys, 2015) 80
Figure 59. Croix de chemin, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2014) 83
Figure 60. Clôtures et aménagements paysagers le long du chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2014) 84
Figure 61. Rosiers sauvages (églantiers) sur le chemin des Jésuites (Ruralys, 2013) 85
Figure 62. Rosiers sauvages (églantiers) sur le chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013) 85
Figure 63. Description des zones de potentiel d'occupation amérindienne (Ruralys, 2015) 88
Figure 64. Localisation des zones de potentiel d'occupation amérindienne (Ruralys, 2014) 89
Figure 65. Description des zones de potentiel d'occupation eurocanadienne (Ruralys, 2014) 90
Figure 66. Zones de potentiel archéologique, occupation eurocanadienne (Ruralys, 2014) 91
Figure 67. La maison des Jésuites (Camp Canawish), sur le chemin des Jésuites (Ruralys, 2013) 94
Figure 68. Localisation du manoir de Pointe-aux-Orignaux, du Camp Canawish et de la maison des Jésuites (Ruralys, 2015) 95

Introduction

En vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* du Québec, un paysage culturel patrimonial est un « territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire ».

La Municipalité de Rivière-Ouelle a engagé une démarche depuis 2013 (voir en annexe les détails de la démarche) afin d'obtenir la désignation du territoire des pointes aux Iroquois et aux Orignaux en tant que paysage culturel patrimonial par le gouvernement du Québec, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent plan de conservation présente les orientations et les actions que la Municipalité de Rivière-Ouelle entend mener à bien en vue de préserver et de mettre en valeur le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux. Ces orientations sont établies en fonction des valeurs culturelles et patrimoniales du paysage et de ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur.

1. Description du territoire

Crédit : Municipalité de Rivière-Ouelle

1.1. Identification du territoire concerné

Le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux est un territoire faisant partie de la municipalité de Rivière-Ouelle, au Bas-Saint-Laurent (Figure 1). Le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux est localisé au nord-ouest de la municipalité, sur le littoral du fleuve Saint-Laurent.

Figure 1. Le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux dans le Kamouraska et au Québec (Ruralys, 2015)

La superficie approximative du territoire désigné est de 1 161 830 m^2 (116,18 hectares) et il est situé sur une avancée de terre formée par une succession de crêtes rocheuses boisées parallèles au fleuve. Elle occupe la pointe aux Iroquois, la pointe aux Orignaux, le littoral entre les deux qui comprend le secteur de l'anse des Mercier et le secteur est du Camp Canawish (petite anse littorale), ainsi que des éléments du relief formant les limites sud du territoire désigné.

La carte 1 identifie l'étendue et les limites du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux. Avec comme point de départ l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, le paysage culturel patrimonial s'étend vers l'est et l'ouest de manière à couvrir le territoire visible à partir du quai et à englober les secteurs adjacents qui forment un ensemble :

- Au centre de la zone, l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux constitue le cœur du paysage culturel patrimonial.

- Le paysage culturel patrimonial est délimité au sud par les crêtes rocheuses parallèles au fleuve qui se succèdent dans le secteur. Ces crêtes rocheuses isolent le secteur. Sauf à l'extrémité ouest (pointe aux Iroquois) et au sommet de la route du Quai, aucune vue sur le paysage culturel patrimonial n'est possible à partir, par exemple, du chemin de la Petite-Anse. L'inverse est également vrai.

- Vers l'est, la zone désignée s'étend jusqu'à la limite du territoire visible, soit à l'est de la fin du chemin de la Cinquième-Grève Est et d'un petit marais littoral.

- À l'ouest de l'aire patrimoniale, la zone désignée s'étend jusqu'à la pointe aux Iroquois. Elle comprend l'ensemble de la pointe. La limite est située sur le rebord nord-ouest de l'anse aux Iroquois.

- Au sud-est, la zone désignée inclut les champs perçus depuis le quai, limitée par un couvert boisé.

- Au nord, la zone désignée inclut le littoral et est limitée par le fleuve. La vue et l'ambiance maritime caractérisent en profondeur l'expérience vécue dans le paysage culturel patrimonial. Les vues ouvertes sur le fleuve, la rive nord du Saint-Laurent et les montagnes de Charlevoix constituent la limite visuelle visible à partir du secteur.

Carte 1
Projet de désignation de paysage culturel patrimonial : le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

Rivière-Ouelle
MRC de Kamouraska

Légende

- Limite du paysage culturel patrimonial
- Aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux
- Cadastre

Échelle

0 75 150 300 450

Mètres

1:11 500

N W E S

Projection: Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7
Système de référence géodésique: Datum Nord-Américain (NAD 83)

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec. Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Réalisé par Marie-Christine Rousseau, Service d'aménagement et de mise en valeur du territoire de la MRC de Kamouraska, juin 2019

Rivière-Ouelle

RURALYS

1.2. Description des usages économiques, sociaux et culturels

Un secteur maritime
Complètement à l'écart du village de Rivière-Ouelle de même que des grands circuits routiers (A-20 et R-132), le territoire est une entité maritime constituée d'une avancée de terre dans le fleuve et séparée de la zone agricole et de la plaine de Rivière-Ouelle par un escarpement de terrasse ou par les versants des crêtes rocheuses boisées. L'effet maritime est particulièrement mis en valeur par le quai de la pointe aux Orignaux et par l'ouverture du paysage au fleuve. Le secteur est profondément marqué par son histoire maritime, en témoignent encore aujourd'hui la présence du quai ou, par exemple, la pratique ancestrale de la pêche à l'anguille.

Un secteur de villégiature
Le territoire désigné constitue un secteur de villégiature reconnu depuis le tournant du XXe siècle. Le secteur du hameau de Pointe-aux-Orignaux s'est en effet d'abord développé à partir du milieu du XIXe siècle, suivi du littoral est et ouest. Des résidences secondaires de notables sont ainsi situées sur la pointe aux Orignaux, qui forment aujourd'hui l'actuelle aire patrimoniale. Le long de la Cinquième-Grève Est et Ouest, des dizaines de chalets alignés ont été construits par la suite à différentes périodes du XXe siècle. Il est d'ailleurs aisé de saisir dans le paysage d'aujourd'hui que les résidences des notables d'autrefois étaient concentrées près du quai et de l'hôtel, alors que les chalets des estivants étaient situés le long des grèves. Le paysage bâti actuel a peu changé. L'occupation du littoral s'est toutefois densifiée. Le long de la Cinquième-Grève Est, des chalets ont été transformés en résidences principales et de nouvelles constructions sont apparues.

Bien que plusieurs bâtiments anciens aient été transformés en résidences principales et d'autres ajoutés, le caractère de villégiature maritime demeure aujourd'hui l'usage principal du territoire et illustre la combinaison de la localisation du site et de l'occupation du territoire. L'ensemble du territoire est d'ailleurs considéré comme une zone de villégiature dans les outils d'urbanisme de la MRC et de la Municipalité, hormis le secteur agricole du sud-est qui est en zone agricole. En 2015, 62 % des résidents du territoire désigné sont encore non permanents et 38 % sont des résidents permanents (Ruralys, 2015), ce qui confirme la continuité encore aujourd'hui du caractère de villégiature du secteur. Le secteur compte également la présence du Camp Canawish, qui tient des activités de camp de vacances en été.

L'aire patrimoniale
Le secteur de la pointe aux Orignaux comprend l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, un territoire identifié dans le schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska et faisant l'objet d'un règlement relatif aux plans d'implantation et

d'intégration architecturale de la Municipalité de Rivière-Ouelle (voir la carte 1). L'étude du patrimoine bâti de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux a révélé des secteurs où se retrouve une concentration élevée de bâtiments à valeur patrimoniale exceptionnelle ou supérieure (Ruralys, 2014).

Un lieu de vie et de socialisation

Le secteur de la pointe aux Orignaux constitue également un lieu de vie et de socialisation. Du côté du quai, la fréquentation du site est régulière. Le quai est un lieu de rencontres et de socialisation. La fréquentation estivale est plus importante, alors que l'on profite également de la plage voisine pour vivre un contact unique avec l'estuaire. Le secteur est marqué par les activités de la Chapelle du quai, transformée depuis 2017 en Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux, qui constitue un lieu de rencontre convivial avec un café, des expositions, des conférences et une programmation artistique et culturelle. Des activités culturelles et d'art public sont également organisées dans le secteur du quai, par exemple avec la tenue des Journées de la culture en 2017 dans ce secteur, ou avec l'installation d'une œuvre d'art public temporaire réalisée en 2017 par une artiste de Rivière-Ouelle, Émilie Rondeau.

La pêche et l'agriculture

La pêche constitue une activité historique importante du secteur. Bien qu'elle soit aujourd'hui moins importante que dans le passé, la pratique ancestrale de la pêche à l'anguille subsiste encore aujourd'hui dans le secteur qui constitue un lieu phare de cette pratique pour l'ensemble du Québec. Huit pêches sont en activité dans le paysage, transmises de génération en génération pour certaines depuis plusieurs siècles. Cette présence est exceptionnelle, car sur les huit pêcheurs à l'anguille encore en activité dans l'ensemble du Québec, quatre d'entre eux sont en activité dans le secteur, ce qui en fait un haut lieu de survivance de cette pratique. L'entreprise Les trésors du fleuve est ouverte depuis 2010 grâce à l'association de trois jeunes pêcheurs d'anguille du secteur et procède à la transformation des anguilles pêchées.

L'agriculture est présente dans le territoire désigné derrière l'anse des Mercier, comme le montre la Figure 2. Ces terres argileuses de bonne qualité sont les seules du territoire désigné à permettre la pratique de l'agriculture. Elles sont incluses dans le territoire du paysage culturel patrimonial par la limite visuelle qu'imposent la crête rocheuse et le couvert boisé au sud-est et au nord-est. Puisque ces terres sont immédiatement derrière la rangée d'habitations au fond de l'anse des Mercier, elles ont un lien avec l'occupation du territoire et les activités de subsistance qui se sont historiquement déroulées dans le paysage. Elles font partie de cette entité maritime, contrairement à la portion de terres agricoles situées plus au sud-est.

Figure 2. Les parcelles cultivées dans la zone d'étude. Le trait mauve indique les limites de la zone d'étude tracées à main levée (Ruralys, 2015)

1.3. Historique

Aux éléments linéaires du relief des pointes aux Iroquois et aux Orignaux se superpose la trame d'occupation du territoire qui évolue depuis l'occupation probable par les Amérindiens. Ces derniers auraient occupé les rives du fleuve Saint-Laurent de manière saisonnière il y a environ 7 000 ans, et ce, jusqu'au Régime français au XVIIe siècle. Ils y pratiquaient la chasse, la cueillette et la pêche saisonnière.

Le territoire désigné fait partie de la seigneurie de la Bouteillerie concédée en 1672. Les premiers censitaires s'installent le long de la rivière Ouelle. La paroisse de Rivière-Ouelle est fondée dès 1685. Le territoire est alors divisé en lots étroits perpendiculaires à l'estuaire et reliés entre eux par des rangs parallèles à ce dernier et parallèles aussi aux structures longilignes du relief rivelois. Cet élément issu de la planification coloniale du territoire et de sa mise en valeur à l'époque de la Nouvelle-France permet encore aujourd'hui de bien comprendre l'organisation du territoire et son paysage historique. Dans la seigneurie, la mise en valeur du territoire passe par l'agriculture, précédée du défrichement. Ces activités sont complétées entre autres par la pêche le long du littoral.

La pointe aux Orignaux étant après Québec le lieu le plus rapproché de la rive nord de l'estuaire, le quai est construit vers 1840, puis est allongé 10 ans plus tard. Puisqu'il sert à exporter des marchandises locales, entre autres par goélettes et bateaux à vapeur, on lui ajoute un service de traversier en 1880 et un accès par voie ferrée en 1903. Déjà, cette portion du littoral rivelois était utilisée par les pêcheurs d'anguille et les chasseurs de bélugas qui profitaient d'un milieu favorable à l'installation de fascines près des pointes rocheuses et dans les anses, et ce, dès le Régime français. L'hôtel Laurentides, édifié au milieu du XIXe siècle, et la présence d'un lieu de culte avec une chapelle témoignent du développement touristique favorisé par la présence du quai. L'hôtel, construit par Georges Lévesque, a été l'un des seuls bâtiments de Pointe-aux-Orignaux, avec quelques cottages, pendant plusieurs dizaines d'années avant que d'autres chalets et résidences secondaires soient construits au début du XXe siècle par l'élite politique, les notables et les pêcheurs prospères (anguille et bélugas). Malgré la fin du trafic ferroviaire en 1920 et les bris au quai causés par une tempête en 1936, la villégiature poursuit son développement sur le littoral de la pointe aux Orignaux. Au milieu du XXe siècle, l'abbé Maurice Proulx, qui est à la fois prêtre, agronome et cinéaste et qui possède une maison à Pointe-aux-Orignaux, fait construire les chalets Nadeau sur le chemin de la Cinquième-Grève Ouest.

Jusqu'à aujourd'hui, l'occupation du territoire est demeurée relativement stable, avec un ajout de quelques chalets ou résidences sur la Cinquième-Grève Est et Ouest. La fonction de villégiature domine, mais des résidents choisissent de plus en plus de transformer leur résidence secondaire en résidence principale permanente. Des bâtiments ont été peu à peu ajoutés, jusqu'à la densité d'aujourd'hui. L'agriculture est toujours présente par ailleurs en marge de l'aire patrimoniale.

1.4. L’état des connaissances

Diverses études de caractérisation permettent d’établir une bonne connaissance du paysage culturel patrimonial.

Les différentes études suivantes ont été menées :

- Ruralys, 2003, *Les paysages du Kamouraska : Connaissance, évaluation et valorisation*;
- Ruralys, 2008, *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : la MRC de Kamouraska*;
- Ruralys, 2014, *Étude de l’aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, Rivière-Ouelle : Patrimoine bâti, paysages et archéologie;*
- Ruralys, 2015, *Identification et appropriation des paysages culturels patrimoniaux kamouraskois*;
- Ruralys, 2015, *Le paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux, Rivière-Ouelle : Diagnostic paysager.*

Les diagnostics réalisés à l’échelle de la région du Kamouraska fournissent des informations sur les paysages du Kamouraska, incluant le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux. Trois diagnostics caractérisent en 2014 le patrimoine bâti, les paysages et l’archéologie de l’aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Si l’aire patrimoniale est donc passablement bien caractérisée, les zones en dehors de cette aire ne disposent pas d’une caractérisation aussi exhaustive. Le diagnostic paysager du paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux complète en grande partie cet état des connaissances, bien que certains aspects demeurent encore à caractériser, notamment concernant le cadre bâti et les unités paysagères.

2. Les valeurs culturelles et patrimoniales

Les valeurs culturelles et patrimoniales constituent un ensemble de qualités positives présentes dans le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux. Ces valeurs culturelles et patrimoniales sont déterminées pour leurs qualités objectives et intrinsèques, mais également de façon subjective en fonction des valeurs que lui attribue la population. Ces valeurs culturelles et patrimoniales constituent la trame qui oriente l'ensemble du plan de conservation, et chaque action à entreprendre devrait être pensée dans le respect et la promotion de ces valeurs. Un paysage culturel patrimonial est un territoire vivant qui évolue et se transforme en permanence. Il s'agit donc de s'assurer que ces transformations s'inscrivent en continuité des valeurs culturelles et patrimoniales du lieu.

2.1. Valeur paysagère

Le secteur est particulièrement apprécié pour la beauté des paysages qu'il offre, particulièrement avec les vues sur le fleuve et l'estuaire, mais aussi sur la rive nord avec les montagnes de Charlevoix. L'expérience paysagère offerte est remarquable, non seulement pour la vue, mais également grâce à la présence du fleuve, l'accès aux berges et à la nature, l'effet d'isolement, ainsi que la sensation de calme et de paix. Les éléments suivants caractérisent particulièrement les valeurs paysagères du lieu et l'expérience vécue :

- L'influence maritime et la présence du fleuve : c'est avant tout l'expérience et l'influence maritime qui constituent une valeur paysagère d'importance. L'accès au fleuve, la vue, l'odeur, les sons : l'ensemble du secteur est influencé par des caractéristiques maritimes fortes qui lui donnent toute son identité. Ces caractéristiques maritimes s'expriment également par le patrimoine bâti (par exemple avec le quai) et le patrimoine immatériel (la pêche à l'anguille) qui caractérisent ce secteur.

- L'effet d'isolement : le secteur est isolé du reste du territoire, car il constitue une avancée de terre éloignée des routes principales et du noyau villageois de Rivière-Ouelle. Il est accessible seulement à partir d'une route qui y mène et qui se termine dans le secteur. Les crans rocheux qui entourent le secteur l'isolent visuellement et physiquement du reste du territoire. Cet effet d'isolement donne au lieu une ambiance d'éloignement, de refuge ou la sensation d'être sur une île, ce qui est une caractéristique forte de l'expérience paysagère vécue.

- Un lieu de détente et de calme : de la même façon, les résidents et les visiteurs apprécient particulièrement le secteur parce qu'il représente un lieu de détente et de calme. Éloigné des centres villageois et des routes principales, ainsi que des activités de tourisme et de villégiature plus intenses, le secteur constitue un lieu de calme, de silence et de ressourcement. Cette valeur paysagère apparaît fondamentale et concerne l'essence même du paysage.

2.2. Valeur naturelle

Le secteur est particulièrement reconnu pour sa valeur naturelle. La faune aviaire et marine y est exceptionnelle, dû en grande partie à sa situation géographique avancée dans l'estuaire. Cette position explique par exemple la présence importante d'anguilles, alors qu'elles sont beaucoup plus rares dans le reste de l'estuaire. La végétation (notamment la présence d'églantiers), les crans rocheux, la présence du fleuve, la présence de plages et l'ensemble des caractéristiques naturelles du site lui donnent une valeur naturelle importante particulièrement reconnue et appréciée par les résidents et les visiteurs. Une grande partie du secteur est d'ailleurs considérée comme un habitat faunique et bénéficie du statut d'aire protégée pour la concentration d'oiseaux aquatiques qui s'y trouve.

2.3. Valeur historique et archéologique

Le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux présente également un intérêt historique majeur pour les caractéristiques suivantes :

- Il constitue un lieu où s'est développée une pratique devenue aujourd'hui un savoir-faire ancestral quasi disparu au Québec, mais toujours pratiqué à Rivière-Ouelle : la pêche à l'anguille. Huit pêches émaillent le littoral du secteur désigné.
- Il s'agit d'un ancien lieu où était pratiquée la pêche au « marsouin » (béluga) dès 1700.
- Il bénéficie d'une importante présence de patrimoine bâti représentatif de l'histoire maritime du Québec : le quai et le patrimoine bâti du hameau de Pointe-aux-Orignaux (manoir, villa, villégiature, chapelle).
- Concernant l'archéologie, il existe dans l'aire patrimoniale trois zones de potentiel d'occupation amérindienne à la préhistoire ainsi que sept zones de potentiel d'occupation eurocanadienne couvrant les périodes historiques du début de la colonisation jusqu'à l'époque moderne.

2.4. Valeur identitaire et emblématique

Le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux présente également un intérêt identitaire et emblématique pour les habitants de Rivière-Ouelle, du Kamouraska, mais aussi pour l'ensemble du Québec. Il représente une part importante de l'histoire et de l'identité maritime de la région du Kamouraska, une des plus anciennes régions de la province. Le petit noyau villageois de Pointe-aux-Orignaux, avec des éléments bâtis majeurs tels que la villa Fleur des Bois, la chapelle et le manoir, constitue un hameau maritime unique. Aucun autre territoire de ce type le long de la portion estuarienne du Saint-Laurent n'est autant occupé et habité (les autres cas sont la presqu'île de Cacouna et le Parc national du Bic). Le secteur est emblématique, car il représente une période particulière et significative de l'histoire de la région et du Québec, particulièrement celle du développement maritime, mais aussi du développement d'une villégiature d'élite. De grandes figures, comme l'abbé Maurice Proulx, fréquentent par exemple le secteur au cours du XXe siècle. Avec la présence du fleuve et l'ensemble de ses caractéristiques, le paysage est un lieu emblématique qui permet aux résidents et aux visiteurs de retrouver et de vivre cette identité maritime.

2.5. Valeur architecturale

Le secteur constitue également un secteur de villégiature reconnu depuis le tournant du XXe siècle. Ce caractère de villégiature maritime demeure et illustre la combinaison de la localisation du site et de l'usage que l'homme en a fait. Le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux présente ainsi un patrimoine bâti et une architecture typique reliés à la villégiature, comme des chalets ou des résidences secondaires de différents style ou époque, des villas, une chapelle ou un ancien hôtel.

3. Les unités paysagères du paysage culturel patrimonial

Crédit : Nicolas Gagnon

Une unité paysagère est une aire où s’observe un paysage singulier et identifiable et qui est définie par une certaine fermeture spatiale assurée, par exemple, par les formes du terrain ou le couvert forestier. Elle se distingue par l’homogénéité relative de ses éléments paysagers, naturels et humains (bâti, végétation, relief, points de vue, sens, usages, etc.). Les unités paysagères forment le cœur de l’expérience visuelle.

La Carte 2 identifie les différents secteurs et unités paysagères qui composent le paysage culturel patrimonial.

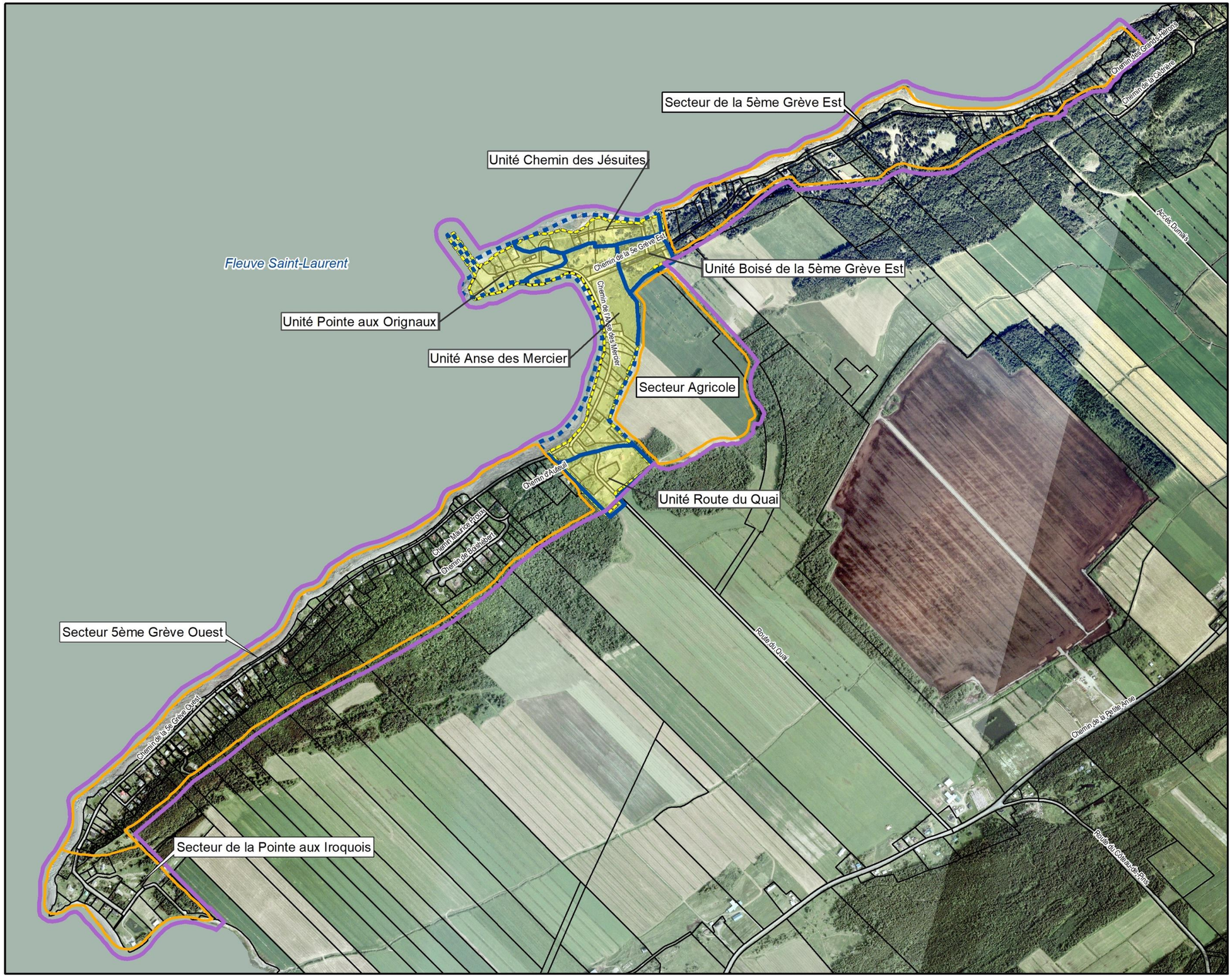

MRC de Kamouraska

Carte 2
Secteurs et unités paysagères du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

Rivière-Ouelle
MRC de Kamouraska

Légende

- Limite ouverte
- Limite fermée
- Secteur
- Limite du paysage culturel patrimonial
- Aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux
- Cadastre

Échelle

0 75 150 300 450

Mètres

1:11 500

N W E S

Projection: Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7
Système de référence géodésique: Datum Nord-Américain (NAD 83)

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec. Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Réalisé par Marie-Christine Rousseau, Service d'aménagement et de mise en valeur du territoire de la MRC de Kamouraska, juin 2019

Rivière-Ouelle

RURALYS

3.1. Les unités paysagères de l’aire patrimoniale

Le territoire de l’aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux a été découpé en cinq unités paysagères en fonction des caractéristiques physiques du lieu, de l’occupation du territoire et des limites des bassins visuels de l’aire, correspondant soit aux limites de cette dernière ou à un élément du relief qui limite l’observateur à une portion du territoire. Les unités sont identifiées sur la Carte 2. Les unités paysagères de l’aire patrimoniale sont les suivantes :

3.1.1. Unité : Pointe-aux-Orignaux

Cette unité paysagère se situe sur l’espace compris entre la chapelle et le quai. Son élévation se démarque par rapport au reste du territoire de l’aire patrimoniale situé au bas de l’escarpement de la route du Quai et permet d’avoir une vue d’ensemble sur une partie de l’aire patrimoniale.

L’unité est constituée d’une pointe rocheuse composée de roc ou de sable et graviers littoraux. Il s’agit d’une plateforme littorale vive bien visible sur le littoral nord-ouest de la pointe ainsi qu’à la pointe elle-même. On y trouve également une plage de sable en contrebas du quai, sur le côté nord.

Le tracé routier est linéaire et légèrement bombé au centre. Le type d’occupation du sol est résidentiel et de villégiature avec une forme d’occupation du sol continue avec plus ou moins d’espace entre les propriétés. La vue est en général filtrée sur l’estuaire et l’anse. Au bout de la route, la vue est panoramique et très ouverte.

La qualité paysagère de l’unité Pointe-aux-Orignaux est forte ou exceptionnelle dans le cas du tronçon routier entre le manoir et l’entrée du quai. Ce secteur de l’aire patrimoniale présente des caractéristiques paysagères exprimées clairement, faciles à observer et à comprendre. Il est ainsi aisé de lire l’évolution du paysage. Les autres tronçons routiers présentent une qualité forte. Vu l’état du patrimoine bâti de l’unité paysagère, le paysage a évolué à un rythme lent, permettant aux visiteurs et résidents d’apprécier la persistance jusqu’à aujourd’hui de ce patrimoine. La présence saisonnière de pêches à l’anguille offre un potentiel de mise en valeur intéressant et augmente du même coup la qualité paysagère puisqu’elles permettent de mieux comprendre l’occupation historique du territoire. L’expérience paysagère vécue est exceptionnelle par la qualité du patrimoine bâti et le fort lien avec le fleuve qui est ressenti dans l’unité. L’accès au fleuve, physiquement par la plage et visuellement à plus de 250° ajoute à cette qualité de l’expérience vécue.

Le secteur du Quai-de-Rivière-Ouelle est le plus ancien de l'aire patrimoniale. La majorité des bâtiments près du quai ont été habités par des gens aisés tels que des députés et des notables. Dans ces cas, les bâtiments ne présentent pas une architecture simple. Comparativement, de l'autre côté de l'anse, on retrouve des constructions plus récentes et qui présentent une architecture industrielle plus commune. Dès 1877, on retrouvait dans ce secteur un hôtel et trois cottages. Quelques années plus tard, plusieurs hommes politiques et d'affaires venaient s'établir à Pointe-aux-Orignaux dès le début de la saison estivale. Sur une photographie datant autour des années 1900, on remarque la présence de quelques maisons à proximité du quai (Figure 3). Ces maisons présentent un style d'architecture plus ancien, ce qui démontre l'âge des bâtiments.

Figure 3. Village du Quai de Rivière-Ouelle (circa 1900), BANQ. 19--. Village du quai de Rivière Ouelle. Québec : J.B. Plourde

Ce secteur pourrait être considéré comme le noyau « villageois » de Pointe-aux-Orignaux. La chapelle construite en 1898 était située au centre de ce secteur. La nouvelle chapelle construite en 1947 se déplace sur un promontoire à l'est de l'hôtel Laurentides et s'installe à proximité de nouvelles constructions.

Le cadre bâti et aménagé de ce secteur nous indique deux réalités. La première constatation concerne l'ancienneté des bâtiments. Les bâtiments les plus anciens se situent près de la rue, ils n'ont que peu ou pas de marge de recul. À la différence, les bâtiments plus récents présentent une marge de recul plus importante (Figure 4).

Figure 4. Implantation différente d'un bâtiment plus récent, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013)

Les bâtiments présentent des caractéristiques architecturales semblables. Ils sont d'une hauteur de 1½ étage et présentent un plan rectangulaire au sol.

L'aménagement du terrain est un facteur important dans ce secteur. On remarque que la majorité des terrains sont clôturés par des murets de béton. Ces murets sont agrémentés de rosiers *rugosa* (églantiers). Il y a également une présence de pelouse, de fleurs et d'arbustes.

Les éléments remarquables suivants composent l'unité :

- La pointe rocheuse avancée dans l'estuaire, qui donne l'impression d'être sur une île;
- La forte présence de l'estuaire et des montagnes de Charlevoix, en particulier le massif du mont des Éboulements;
- La présence du quai et l'accès unique à l'estuaire pour les résidents et les visiteurs;
- La qualité du bâti;
- La présence de pêches à fascines traditionnelles (anguille) à la pointe sud et d'objets de pêche.

Les repères visuels suivants s'y trouvent :

- La flèche du clocher de la chapelle;
- Le manoir de Pointe-aux-Orignaux;
- La villa Fleur des Bois sur la route du Quai;
- Et, à une échelle plus large, le mont des Éboulements sur la rive nord de l'estuaire.

3.1.2. Unité : chemin des Jésuites

Le secteur du chemin des Jésuites n'est pas visible des chemins qui le ceinturent (chemin de l'Anse-des-Mercier, chemin de la Cinquième-Grève Est) et, inversement, le bassin visuel à partir du chemin des Jésuites est limité du côté sud et sud-est. Il constitue donc à lui seul une unité paysagère délimitée à l'est par la limite de l'aire patrimoniale et à l'ouest par l'escarpement de la terrasse littorale, au bas du manoir de Pointe-aux-Orignaux.

Cette unité est constituée d'une plate-forme littorale rocheuse et recouverte par endroits de sable et graviers. Il s'agit d'un talus de faible pente menant au cran rocheux immédiatement au sud-est du chemin. Localement, le roc de la plate-forme est à nu, dénudé par l'érosion marine. Il y a une présence exceptionnelle d'une dense végétation littorale, composée en majorité d'églantiers. La rive colonisée par les rosiers sauvages (églantiers) est une caractéristique paysagère de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux. Sa préservation constitue un rempart contre l'érosion. Le tracé routier est linéaire avec de douces sinuosités et est plat sauf aux extrémités où le chemin grimpe sur le cran rocheux. Le type d'occupation du sol est de villégiature avec une forme d'occupation du sol discontinue.

Le secteur est résidentiel alors que le style architectural dominant est vernaculaire industriel. Quelques immeubles présentent un style architectural unique, tels que la maison des Jésuites, ce qui contribue à enrichir le paysage architectural du secteur. La route étroite du chemin des Jésuites confère au lieu une ambiance intime et villageoise. La grande qualité des bâtiments de villégiature patrimoniaux restaurés est notable, ainsi que les églantiers qui font en sorte de protéger le littoral et de créer une harmonie dans la végétation.

La vue est ouverte de manière exceptionnelle sur l'estuaire et la rive nord. On peut y voir le quai de la pointe, le manoir et le mont des Éboulements sur la rive nord du fleuve. La qualité du paysage de cette unité est exceptionnelle (excluant la petite portion du chemin située complètement à l'est de l'unité et jouant le rôle de chemin collecteur avec le chemin de la Cinquième-Grève Est, portion jugée de qualité moyenne). Les composantes du paysage naturel (estuaire, berge végétalisée, végétation environnante) et du paysage humanisé (patrimoine bâti de forte qualité ou intégration réussie de bâtiments, faible densité de l'occupation) sont exprimées de manière forte, claire, lisible et permettent d'apprécier cette qualité paysagère rare sur le littoral du Saint-Laurent. La faible densité de l'occupation est un point majeur permettant au visiteur et au résident de profiter de cette qualité paysagère puisqu'elle permet de mieux lire l'évolution du paysage de l'unité. L'expérience paysagère vécue est exceptionnelle avec une impression d'être sur une île ou en retrait de la civilisation, ainsi que par la proximité du fleuve et par le lien ressenti entre ce dernier et l'usager du territoire.

Les caractéristiques remarquables de cette unité sont les suivantes :

- La proximité de l'estuaire;
- L'accès à la plage;
- L'impression d'être en retrait de la civilisation ou sur une île;
- La végétation littorale;
- Et le patrimoine bâti.

Figure 5. Le chemin des Jésuites (Ruralys, 2014)

L'étroitesse du chemin des Jésuites, la forte présence de végétation, la qualité du patrimoine bâti et le lien fort et ressenti entre le littoral et l'estuaire sont les éléments principaux de l'exceptionnelle qualité des paysages de ce tronçon.

3.1.3. Unité : boisé de la Cinquième-Grève Est

La cinquième unité est constituée du secteur boisé du chemin de la Cinquième-Grève Est, à l'est de l'aire patrimoniale.

Cette unité est composée d'un boisé mixte de régénération et plantation de pins. Il s'agit d'une combinaison de sols formés de sable et graviers littoraux ou d'origine marine et d'un talus de faible altitude rejoignant le cran rocheux séparant la route du littoral.

Ce boisé est traversé par le chemin de la Cinquième-Grève Est (partie est) et le chemin des Jésuites (partie sud-est) autour desquels le boisé est dense. La vue est globalement fermée par le boisé dense, même si l'on peut avoir une vue éloignée sur l'anse des Mercier. Le tracé routier est rectiligne, dans une montée à pente faible sur le chemin des Jésuites, direction nord-ouest. Il s'agit d'une portion de la zone d'étude située en retrait, sans accès direct au littoral comme les quatre autres unités paysagères. Les habitations y sont peu nombreuses. Les deux tronçons de cette unité paysagère présentent la qualité

paysagère la plus faiblement évaluée à l'intérieur de l'aire patrimoniale, du fait de l'absence de vue sur le fleuve.

Néanmoins, le boisé dense forme une unité dans le paysage et participe à une expérience particulière qui isole le secteur de la plage de la Cinquième-Grève Est. Il permet donc une coupure et crée une ambiance plus paisible dans le secteur est. C'est par ailleurs dans ce secteur que passait le chemin de fer (Figure 6) qui se rendait au quai. Ses traces ne sont plus visibles.

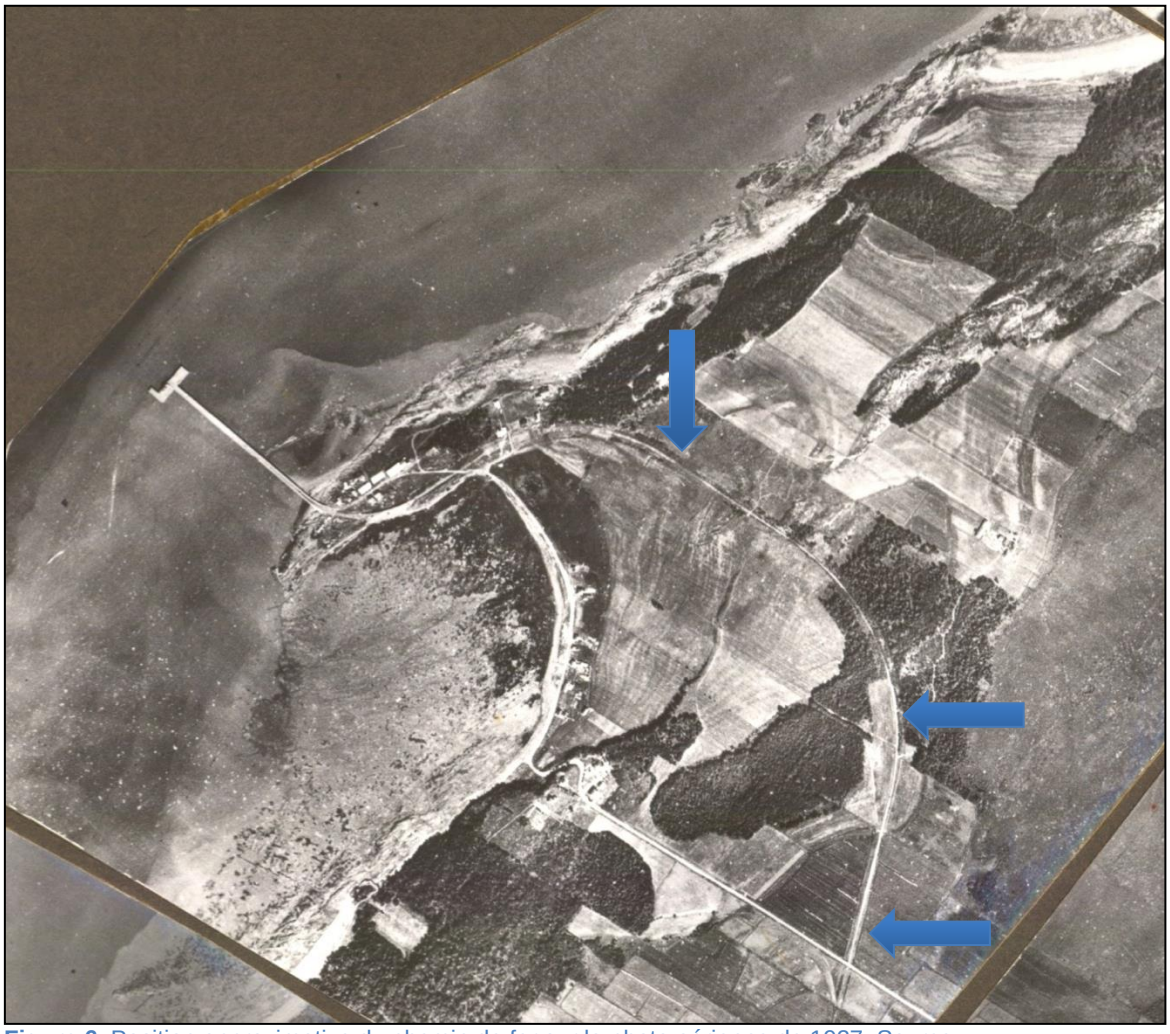

Figure 6. Position approximative du chemin de fer sur la photo aérienne de 1927. Source : Photomosaïque 82-1 (Compagnie Franco-Canadienne 1927)

3.1.4. Unité : Anse des Mercier

La bande de terrain longeant l'anse des Mercier constitue l'unité paysagère du même nom. Elle comprend aussi les quelques lots situés immédiatement au nord et nord-ouest de la jonction du chemin de la Cinquième-Grève Est avec le chemin de l'Anse-des-Mercier.

L'unité borde le littoral le long d'une anse ouverte vers le sud-ouest. Elle est constituée de sable et graviers littoraux accumulés entre les bandes rocheuses longilignes parallèles au fleuve et de lot humide de part et d'autre du chemin de la Cinquième-Grève Est. Les terres agricoles derrière la rangée d'habitation constituent l'ancien fond d'anse où se sont accumulés les sédiments marins fertiles.

Le type d'occupation du sol est résidentiel et de villégiature. L'occupation du sol est continue; on y compte en général une seule rangée d'habitation sauf immédiatement à l'est de la route du Quai où l'on retrouve une seconde rangée de chalets.

Le chemin de l'Anse-des-Mercier s'est construit massivement, à partir des années 1940. Il s'agit, majoritairement, de chalets occupés durant la saison estivale. Mais, dès 1927, on retrouvait déjà quelques bâtiments. À quelques exceptions près, les maisons sont de type vernaculaire industriel. Il s'agit de formes architecturales simples avec des matériaux usinés et des fenêtres avec des baies plus grandes. À partir de ces années, le modèle industriel était plus accessible. La majorité des bâtiments dans ce tronçon de rue ont perdu leurs caractéristiques architecturales d'origine. Une grande partie des revêtements traditionnels ont été remplacés par des revêtements modernes. Le clin de vinyle est présent dans la majorité des cas.

Néanmoins, les propriétés ont conservé des éléments paysagers tels que les rosiers *rugosa* (églantiers), des arbustes, des arbres matures et des clôtures en bois. On retrouve également différents styles de clôtures, qui sont un signe distinctif de l'aire patrimoniale : piques verticales, perches, entrecroisées, jeu de bois et planches horizontales. Dans cette unité, on retrouve la seule croix de chemin de l'aire patrimoniale, entretenue par son propriétaire, située sur le chemin de l'Anse-des-Mercier. Cette croix de chemin a fait l'objet d'une restauration dans le cadre du programme d'aide à la restauration et à la mise en valeur des petits patrimoines du Kamouraska (voir Figure 59).

De même que les autres secteurs de Pointe-aux-Orignaux, les bâtiments sur ce tronçon de rue sont implantés sur des terrains d'une grandeur sensiblement identique définissant ainsi une trame très serrée, bien que les bâtiments restent isolés les uns des autres. Ces façades rapprochées sont caractéristiques des rues d'implantation ancienne d'où se dégage une impression d'authenticité et d'originalité à préserver (Figure 49 et Figure 50).

Le tracé routier constitue une courbe suivant la rive de l'anse. La vue est filtrée sur le fleuve à travers les haies d'églantiers qui se trouvent entre la route et le fleuve. La

présence des églantiers et du fleuve procure une expérience paysagère très positive, même si ceux-ci cachent en partie la vue depuis la route. La proximité du fleuve donne une impression de grandeur au paysage parcouru. Le caractère agricole littoral est très présent. La proximité de la batture, de l'anse et de l'estuaire, l'ouverture du paysage au-delà de l'anse, la forte présence du Saint-Laurent et du lien entre l'usager du territoire et l'estuaire constituent les caractéristiques remarquables de ce secteur.

Un peu en retrait de l'anse, au début du chemin de la Cinquième-Grève Est, on retrouve deux bâtiments de type vernaculaire industriel, l'un de style Four Square par volumétrie carrée à deux étages, l'autre du style vernaculaire avec plan en T dont la façade avant fait face au chemin des Jésuites (Figure 7). Les deux bâtiments présentent une marge de recul importante, sont encadrés d'une clôture en bois et treillis métallique et possèdent des bâtiments secondaires de fortes valeurs patrimoniales sur le terrain. La qualité des aménagements paysagers de ces propriétés contribue à façonner le caractère prestigieux de ce milieu.

Figure 7. L'abbé Édouard Martin devant les deux propriétés du chemin de la Cinquième-Grève Est, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.17 (1922-1941)

La qualité paysagère de ce secteur est globalement forte. Bien que les composantes paysagères y soient exprimées de manière claire, des éléments viennent affecter la qualité paysagère : ouvertures sur le fleuve gênées par les haies, perte de patrimoine par la rénovation de chalets et maisons avec des matériaux modernes non conformes, ou haie en façade. Le déplacement de chalets ou de résidences ou leur rehaussement sont aussi des facteurs affectant à la baisse la qualité paysagère, puisque ces actions diminuent (quoique légèrement) la lisibilité du paysage. D'autre part, la présence de l'agriculture derrière la rangée d'habitations est perceptible de manière intermittente, là où elle n'est pas dissimulée derrière des bosquets d'arbres.

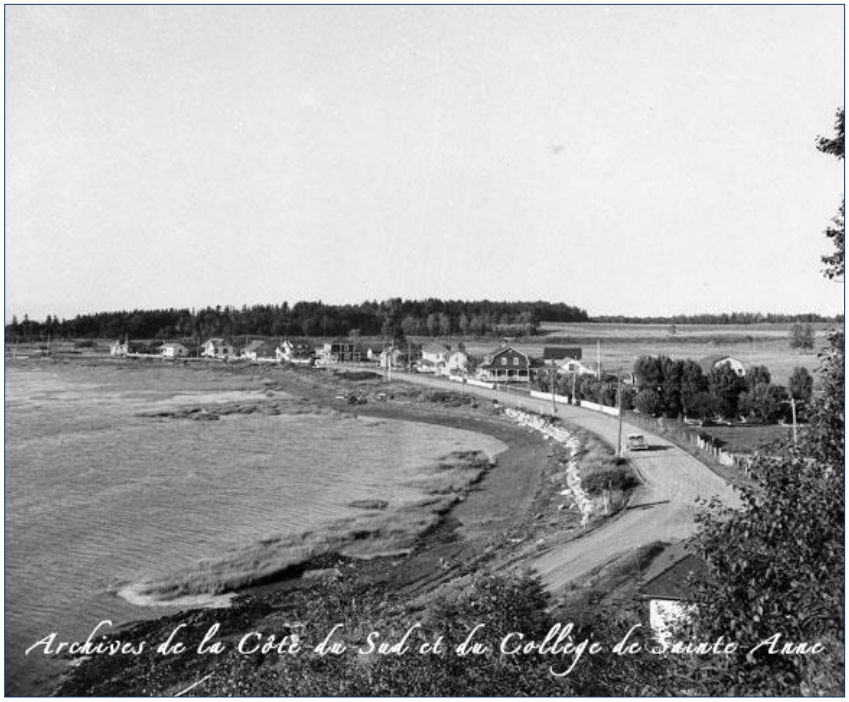

Figure 8. Présence d'agriculture dans l'anse des Mercier. Source : Archives de la Côte-du-Sud, F100.728.9.27 (195-)
Cette photo des années 1950 montre la forte présence de l'agriculture derrière la rangée d'habitations. Aujourd'hui, des bosquets d'arbres et la densité élevée d'habitations dans certains secteurs ferment les percées vers ces terres.

3.1.5. Unité : route du Quai

Cette portion de l'aire patrimoniale est située au sud-est, en haut de l'escarpement, et est délimitée par ce dernier. Elle se limite à la portion « haute-ville » du territoire.

Cette unité est constituée par une croupe rocheuse boisée du relief appalachien sur une plateforme de schiste avec un escarpement prononcé plus ou moins végétalisé (selon la pente) qui sépare cette unité de celle du chemin de l'Anse-des-Mercier. L'unité est ainsi ceinturée de boisés.

Le type d'occupation du sol est de villégiature et résidentiel, avec un habitat groupé en hameau. L'unité se caractérise par la qualité du patrimoine bâti du XIXe et du début du XXe siècle. Les bâtiments situés sur le promontoire de la route du Quai ont une percée visuelle plus affinée; ils ne voient pas seulement le quai de Rivière-Ouelle, mais aussi les montagnes de Charlevoix sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent lorsque le ciel est clair. L'un des points de repère du début de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux est, sans contredit, la villa Fleur des Bois (Figure 9).

Figure 9. La villa Fleur des Bois (1933), Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.33 (1933)

Auparavant, on retrouvait, près de la maison, des serres et un atelier pour produire des croix de tempérance. Ce site offre un aménagement d'ensemble avec la résidence principale, un bâtiment secondaire de volume important et des petits chalets sur le terrain. Le terrain est bordé par une clôture en maçonnerie de briques ainsi que par une barrière en fer forgé. De l'entrée de la route du Quai, on retrouve une longue entrée asphaltée pour nous permettre l'accès à la propriété et à ses dépendances (Figure 10).

Figure 10. Cour intérieure de la villa Fleur des Bois, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F068.4.1.30.14 (1987); en bas (Ruralys, 2013)

La présence de clôtures et d'un muret de briques est un élément du patrimoine bâti augmentant la qualité du paysage, de même que la présence de la végétation. La qualité paysagère le long du tronçon routier est jugée exceptionnelle. La qualité du bâti est fortement liée à ce résultat : outre le bungalow récent situé en retrait à l'entrée sud-est de l'aire patrimoniale et qui ne présente pas d'intérêt architectural, le reste des bâtiments (résidentiels, de villégiature ou les petits patrimoines) sont dans un état de conservation notable. Cet état permet une bonne lisibilité du paysage et de son évolution. L'expérience paysagère vécue y est très positive, grâce au bâti bien entretenu, mais aussi aux arbres matures, aux terrains aménagés et à la présence du fleuve ressentie.

La vue est fermée par le bâti de façon générale, mais elle est filtrée sur le fleuve seulement au nord-ouest du tronçon. Le tracé routier est linéaire au sud, avec une pente abrupte courbée en S descendante vers le nord-ouest. La route étroite offre une expérience paysagère majeure, avec des percées visuelles sur le fleuve au nord et à l'ouest à l'approche de la courbe de la route, qui permet d'embrasser depuis les hauteurs la vue qui se dégage soudainement sur l'ensemble du paysage culturel patrimonial et sur le fleuve.

3.2. Les unités paysagères en dehors de l'aire patrimoniale

De part et d'autre de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, le littoral s'étire de manière linéaire selon une orientation nord-est–sud-ouest. On distingue quatre secteurs en dehors de l'aire patrimoniale du fait des différentes ambiances qu'ils offrent :

- Le secteur de la Cinquième-Grève Est
- Le secteur de la Cinquième-Grève Ouest
- Le secteur de la pointe aux Iroquois
- Le secteur agricole au sud-est

La Cinquième-Grève Est et Ouest (du nom du chemin) est entièrement lotie et occupée, sauf en de rares exceptions, par des chalets de différentes tailles et âges et des résidences principales (Figure 11, Figure 12, Figure 13 et Figure 14). Il s'agit d'un exemple de secteur de villégiature maritime traditionnelle. L'implantation traditionnelle est toujours visible par la présence de chalets anciens, et ce, malgré les transformations dans le bâti du secteur (transformation de chalets en résidences permanentes, modifications du lotissement, constructions en hauteur lorsque possible). À l'est de la Cinquième-Grève

Est, la pointe rocheuse fait l'objet d'un nouvel ensemble résidentiel de villégiature haut de gamme, offrant l'immensité de l'estuaire comme paysage quotidien.

Le paysage bâti actuel a peu changé. L'occupation du littoral s'est toutefois densifiée. L'ouverture vers l'estuaire du Saint-Laurent offerte par ces deux portions de littoral est exceptionnelle et très recherchée, comme c'est le cas ailleurs sur le littoral bas-laurentien, ce qui crée une certaine pression sur le secteur en matière de densification du bâti et de constructions nouvelles, ainsi que du respect de l'identité et de l'harmonie du cadre bâti. Le long de la Cinquième-Grève Est, des chalets ont été transformés en résidences principales, de nouvelles constructions sont apparues avec des styles architecturaux différents.

Les secteurs en dehors de l'aire patrimoniale n'ont pas fait l'objet d'une caractérisation fine qui permette d'établir avec exactitude les différentes unités paysagères qui les composent. En effet, l'état des connaissances s'est à ce jour principalement concentré sur l'aire patrimoniale. Ces secteurs pourraient être caractérisés pour en déterminer les unités paysagères et leurs caractéristiques.

Figure 11. Chalets saisonniers de différents styles et tailles sur le chemin de la Cinquième-Grève Ouest, devant l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent (Ruralys, 2015)

Figure 12. La Cinquième-Grève Est à l'ouest du Camp Canawish (Ruralys, 2014)

Figure 13. Le lotissement de certains lots a permis la construction de chalets ou résidences principales devant d'autres chalets plus anciens. Chemin de la Cinquième-Grève Ouest (Ruralys, 2014)

Figure 14. Implantation traditionnelle de chalets le long de la Cinquième-Grève Ouest, adossés à la crête rocheuse (Ruralys, 2015)

4.Les caractéristiques remarquables du paysage culturel patrimonial

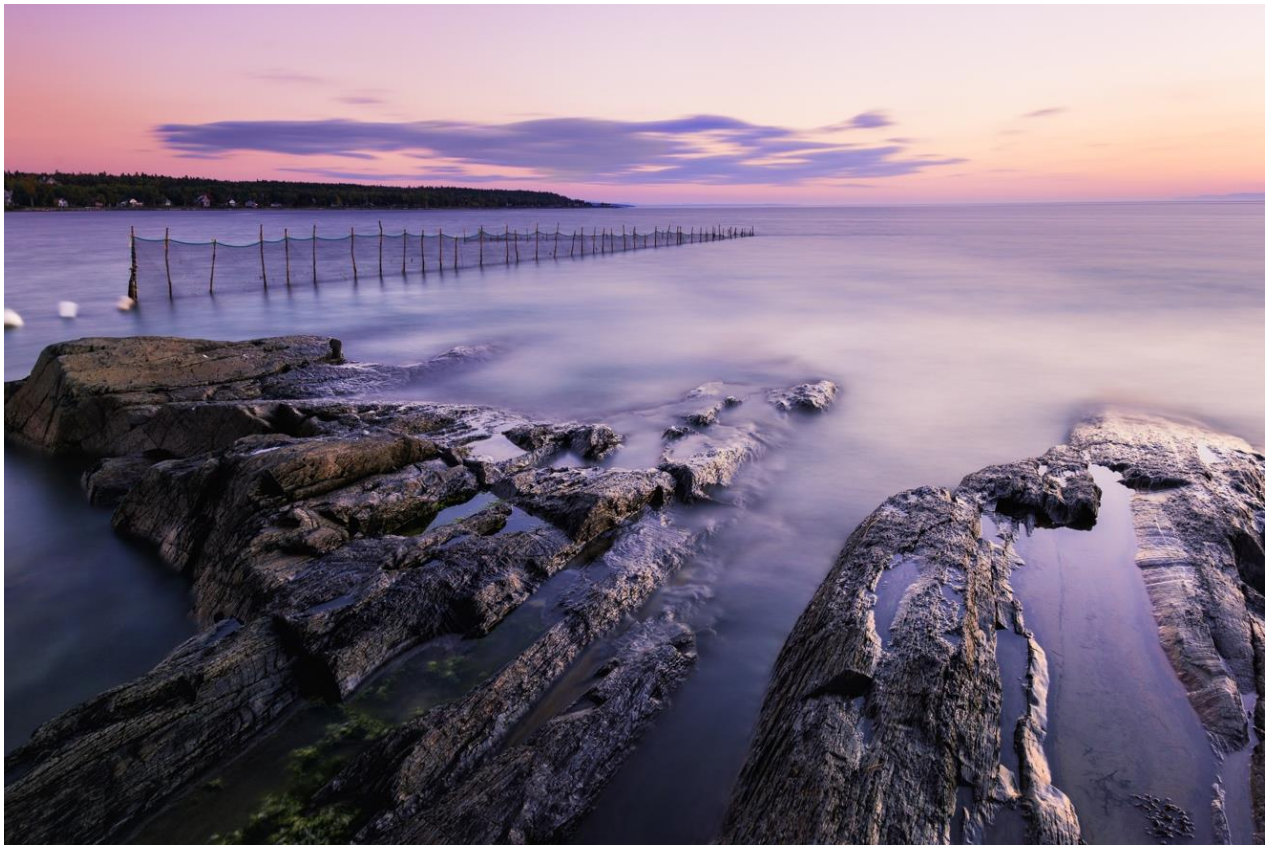

Crédit : Nicolas Gagnon

Le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux est caractérisé par les éléments remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui sont décrits dans ce chapitre. Cette description vise à guider les orientations de protection et de mise en valeur du paysage. Les caractéristiques remarquables suivantes sont décrites :

- Les caractéristiques naturelles
- Le cadre bâti
- Le patrimoine immatériel : la pêche à l'anguille
- La qualité visuelle et les vues ouvertes sur l'estuaire
- Les aménagements paysagers
- Le patrimoine archéologique
- Les activités culturelles, récréatives et communautaires

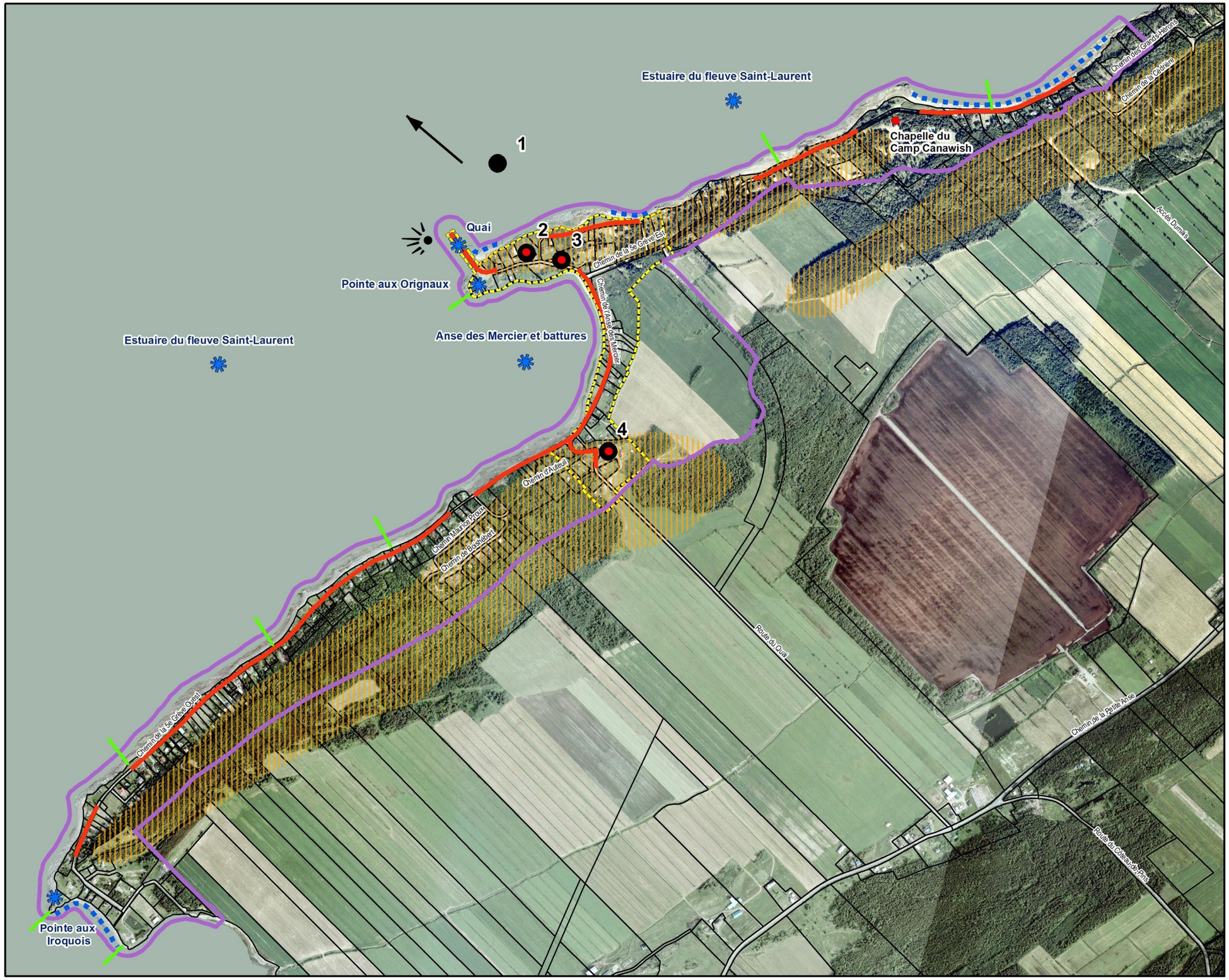

MRC de Kamouraska

Carte 3
Synthèse des caractéristiques remarquables du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

Rivière-Ouelle
MRC de Kamouraska

Légende

- Élément remarquable
- Point d'observation
- Point de repère
  1. Mont des Éboulements
  2. Manoir (ancien hôtel)
  3. Chapelle
  4. Villa Fleur des bois
- Bâtiment de valeur exceptionnelle
- Pêche à l'anguille
- Plage
- Vue ouverte
- Limite du paysage culturel patrimonial
- Cran rocheux appalachien
- Aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux
- Cadastre

Échelle

0 75 150 300 450

Mètres

1:11 500

N W E S

Projection: Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7
Système de référence géodésique: Datum Nord-Américain (NAD 83)

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec. Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Réalisé par Marie-Christine Rousseau, Service d'aménagement et de mise en valeur du territoire de la MRC de Kamouraska, juin 2019

Rivière-Ouelle

RURALYS

4.1. Les caractéristiques naturelles

Crédit : Municipalité de Rivière-Ouelle

4.1.1. La géologie, la topographie et les crans rocheux

4.1.1.1. La géologie

Le paysage de la zone désignée est formé d'une des structures géologiques caractéristiques de Rivière-Ouelle ainsi que de la région du Kamouraska, soit une succession de crêtes (ou crans) rocheuses longilignes et parallèles au fleuve. Ces crêtes longilignes font partie du relief des Appalaches et sont fréquentes le long du littoral kamouraskois. À Rivière-Ouelle, elles sont très marquées, formant ainsi une succession d'anses le long du littoral.

Ces assises rocheuses font partie des Appalaches, plus précisément des basses terres des Appalaches, une vaste province géologique formée d'une vieille chaîne de montagnes qui s'étend sur l'ensemble de la partie orientale de l'Amérique du Nord. Les formations rocheuses appalachiennes sont composées de roches sédimentaires tendres et friables qui ont été fortement plissées et faillées pendant l'ère géologique du Paléozoïque, il y a environ 450 millions d'années. Ces formations rocheuses ont subi de longues périodes d'érosion par différents agents d'érosion, dont les glaciers continentaux.

La géologie a conditionné de façon importante l'occupation du territoire, ce qui nous permet de comprendre la répartition géographique des usages et des activités humaines actuelles et passées :

- La description pédologique des sols du secteur de la pointe aux Orignaux et de la pointe aux Iroquois fait état de deux types de sols : des affleurements rocheux boisés et des terrains uniformes et assez plats peu pierreux, formés de sable et d'argile qui, après avoir été bien préparés, deviennent propices à l'agriculture (Figure 15). C'est sur ces sols que l'agriculture a été pratiquée au fond de l'anse des Mercier, au sud de la rangée d'habitations. D'autres sols sont propices à l'agriculture, mais leur qualité varie de moyenne à médiocre puisqu'ils sont surtout sableux avec un faible pouvoir de rétention des eaux (Tardif et Ouellet, 1978).

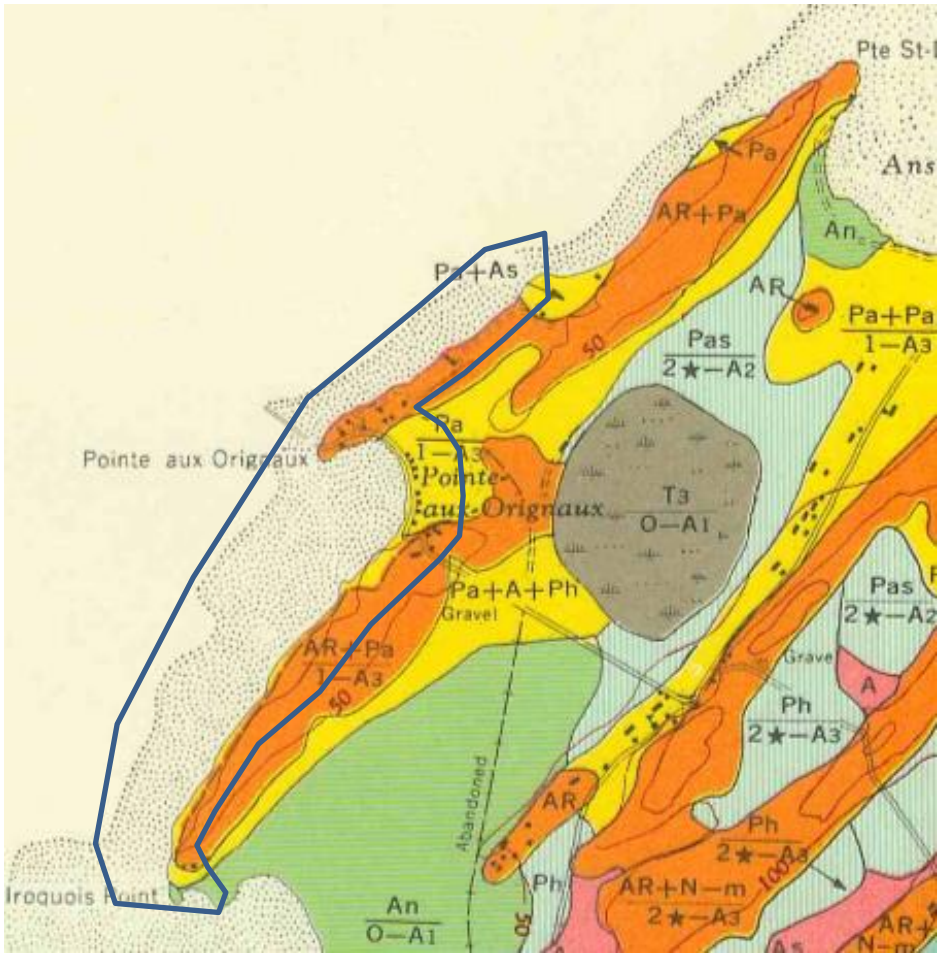

Légende

AR + Pa	Affleurement rocheux et sable loameux
Pa	Sable loameux
1 – A3	Modérément pierreux – Terrain uni à pente faible
Pa+A+Ph	Sable loameux, loam sableux graveleux et argile
An	Loam argileux
O-A1	Peu ou pas de pierres – Terrain uni ou horizontal

Figure 15. Le paysage culturel patrimonial dans la carte pédologique du comté de Kamouraska. Extrait de Baril et Rochefort (1965)

- La position des crans rocheux est très avancée dans le fleuve, ce qui fait en sorte d'isoler le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux du reste du territoire, formant ainsi une zone davantage maritime (Figure 16). Cela a offert aux Amérindiens un site accueillant, près des ressources maritimes et de la forêt. Cette zone maritime a également permis aux Eurocanadiens d'utiliser le transport par goélette et a fourni des conditions propices d'établissement et d'exploitation des

ressources avec la pêche aux marsouins[1] et à l'anguille, l'agriculture à petite échelle, ainsi que, plus tard, le développement de la villégiature.

Figure 16. Vue aérienne illustrant l'avancée des terres du secteur nord-ouest de Rivière-Ouelle dans le fleuve (Ruralys, 2015)

[1]L'utilisation du mot « marsouin » était à l'époque erronée. Le mammifère marin qui était pêché était plutôt le béluga.

4.1.1.2. La topographie, les crans rocheux et l'effet d'isolement

Le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux est situé sur une avancée de terre formée par une succession de crans rocheux parallèles au fleuve, identifiés à la carte 3, qui sont une caractéristique importante du site.

Le paysage culturel patrimonial est séparé de la zone agricole et de la plaine de Rivière-Ouelle par l'escarpement et l'écart d'altitude entre les deux secteurs. Cet escarpement est suffisamment important pour ne pas apercevoir le secteur au sud-est à partir de l'aire patrimoniale et à partir du littoral (Figure 17 et Figure 18), ce qui crée un effet d'isolement du reste du territoire. De plus, la géographie des lieux permet un effet de surprise et de découverte d'un lieu « caché » lorsque l'on circule sur la route du Quai et que, soudainement, le paysage s'ouvre sur la pointe aux Orignaux, l'anse des Mercier et sur le paysage maritime de la zone désignée.

L'effet maritime est particulièrement fort du fait de cet isolement du reste du territoire et de la présence marquée du fleuve avec le quai de la pointe aux Orignaux et par l'ouverture du paysage offerte par la pointe aux Iroquois. En somme, le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux est marqué par son isolement géographique et son avancée dans l'estuaire qui lui confèrent son caractère unique et une ambiance particulière.

Figure 17. Le territoire au sud-est n'est pas visible; l'escarpement en arrière-plan de la photo isole visuellement le secteur (Ruralys, 2015)

Figure 18. Vue panoramique à partir de la route du Quai en direction nord, au sud-est de la zone désignée. On ne devine aucunement l'occupation du territoire de l'autre côté de la crête rocheuse boisée (Ruralys, 2015)

Les crans rocheux forment un ensemble longiligne et parallèle entre eux. Ils constituent des éléments remarquables appréciés par les habitants, non seulement pour l'isolement qu'ils donnent au secteur, mais aussi comme caractéristiques remarquables du paysage, notamment par leur profil et leur végétation. Ces reliefs sont mis en valeur par l'établissement humain linéaire le long de la côte et de l'anse des Mercier. Ces installations de villégiature sont pour la plupart situées à la base de l'escarpement formé par le versant nord-ouest des crans rocheux faisant partie du territoire d'étude (Figure 19). Cet ensemble forme un paysage typique.

Figure 19. Vue aérienne de l'alignement des bâtiments le long du littoral de la zone désignée (secteur Cinquième-Grève Ouest). Crédit : Normand Martin, 2008

4.1.2. L'hydrographie, les anses, les plages et les berges

4.1.2.1. La présence du fleuve

Les pointes aux Iroquois et aux Orignaux, puisqu'elles sont situées sur une avancée de terre, semblent littéralement dans l'estuaire, une situation unique dans cette portion de l'estuaire. Il faut aller à Cacouna puis dans le Parc national du Bic pour trouver une avancée semblable de terrain dans l'estuaire. Toutefois, ces derniers endroits ne sont pas habités, sauf quelques exceptions à Cacouna, puisqu'ils font partie de réserves protégées. Le littoral de Rivière-Ouelle constitue donc un lieu unique du point de vue de sa structure géographique et de son environnement naturel (Figure 20 et Figure 21).

Figure 20. L'anse des Mercier et la pointe aux Orignaux avec en arrière-plan l'immensité de l'estuaire et des montagnes de Charlevoix, en direction nord. Crédit : Municipalité de Rivière-Ouelle, 2012

Figure 21. La pointe aux Iroquois avec en arrière-plan l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent, en direction ouest. Crédit : Normand Martin, 2014

Du quai, il est également possible d'apercevoir très clairement les îles de Kamouraska en aval de l'estuaire (vers l'est) (Figure 22).

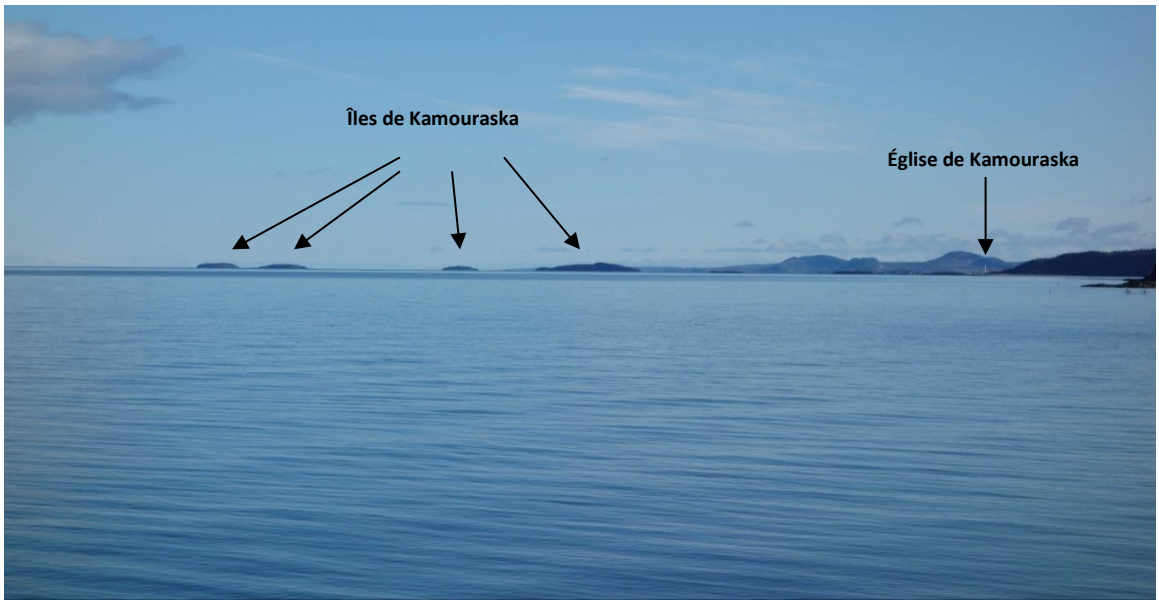

Figure 22. Par temps clair, les îles de Kamouraska et l'église de Kamouraska vues du quai de Pointe-aux-Orignaux, en direction est (Ruralys, 2015)

4.1.2.2. Les anses, les plages et les berges

Les anses, les plages et les berges du littoral sont une caractéristique du paysage culturel patrimonial identifiée par les habitants comme étant remarquable et comme étant sans doute la plus significative. Les plages et les berges du littoral sont en effet des lieux qui permettent d'accéder au fleuve, de vivre ainsi une expérience maritime et de se connecter à cette ambiance caractéristique du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux. Elles constituent des espaces de détente et de loisir, notamment pour la marche ou la baignade, mais aussi de travail pour les pêcheurs. On peut distinguer sur le territoire désigné les plages principales suivantes identifiées à la Carte 3 (sans leur retrier leur importance, les plages plus petites ne sont pas identifiées ici) :

- La Cinquième plage (plage de la Cinquième-Grève Est devant le Camp Canawish).
- La plage des Jésuites.
- La plage du quai de Pointe-aux-Orignaux.
- La plage de l'anse aux Iroquois.

Figure 23. La plage du quai de Pointe-aux-Orignaux (Ruralys, 2015)

Les différents accès publics suivants sont très appréciés par les habitants et les visiteurs :

- Accès public par le Camp Canawish avec stationnement aménagé.
- Accès public par le quai et par le terrain au sud du quai (lot du domaine public municipal).

- Chemin d’accès à l’ouest pour la plage de l’anse aux Iroquois.

L’action des marées (érosion et sédimentation) a contribué par ailleurs à former des anses entre les crêtes rocheuses. Ainsi se sont formées les anses suivantes : l’anse des Mercier (Figure 20), l’anse aux Iroquois près de la pointe aux Iroquois, et l’anse du Camp Canawish.

4.1.3. La végétation

La zone désignée fait partie du domaine bioclimatique de type tempéré nordique, qui conditionne partiellement la végétation et qui est influencé par un ensemble de facteurs biogéographiques (climat, altitude, relief, etc.). Le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux est situé à la rencontre de plusieurs zones de végétation, mais est dominé par l'érablière à bouleau jaune où se côtoient feuillus et résineux (MRNFP, 2003). On y distingue plusieurs éléments :

- Les crêtes rocheuses sont couvertes d'un boisé mixte à dominance résineuse.

- Des boisés entourent et délimitent la zone du paysage culturel patrimonial, favorisant ainsi l'effet d'isolement. Ces boisés sont situés aux alentours des crans rocheux, particulièrement dans les zones de la Cinquième-Grève Est et Ouest, et s'étendent autant à l'intérieur du site qu'à ses alentours. Sur la pointe aux Orignaux, un bosquet de conifères domine la végétation du secteur, situé près de la chapelle.

- Sur la grève, les résidents ont planté différentes essences pour leurs aménagements paysagers, mais à proximité de la berge, seuls les rosiers sauvages (églantiers) dominent (voir section sur l'aménagement paysager).

- Dans les zones très exposées aux vents, seuls les végétaux bas résistent.

- Les berges et les limites supérieures des plages sont quant à elles colonisées par une végétation variée (Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, 2012). Parmi ces espèces, on retrouve des plantes indigènes, mais aussi des plantes de milieux perturbés par l'Homme. Les plantes herbacées de bord de mer pouvant être retrouvées dans la zone sont, entre autres, la gesse maritime, la livèche écossaise, l'arroche hastée, la potentille ansérine et l'élyme des sables. La plage des Jésuites, située le long du chemin du même nom, fait l'objet d'une restauration par le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. Des plantes herbacées indigènes sont replantées dans un secteur où l'érosion est forte, et ce, afin de ralentir les effets de cette dernière.

4.1.4. La faune

Le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux est reconnu par les ornithologues comme étant propice à l'observation d'oiseaux aquatiques, en particulier à partir du bout du quai. Le quai est un site privilégié pour l'observation d'oiseaux en déplacement. Quand les conditions météo sont adéquates, des centaines (voire des milliers) d'oiseaux migrateurs peuvent être vus en vol au passage. Occasionnellement, certains s'y arrêtent pour se reposer ou se nourrir. Selon les saisons, des canards, des oiseaux de mer ou des limicoles, par exemple, font la joie des observateurs.

Le printemps et l'automne sont les meilleurs moments pour l'observation d'oiseaux puisque ceux-ci sont en période de migration et de déplacements pré et postnidification. En été, soit en période de nidification, certains nicheurs peuvent être observés avec leurs jeunes près du quai : eiders à duvet, canards noirs et chevaliers grivelés, nichant à proximité. Mais même en été, le site est toujours fréquenté par de nombreux oiseaux non nicheurs de passage. La Figure 24 présente un aperçu des espèces les plus souvent observées. Des observations plus exceptionnelles peuvent parfois être faites par les plus chanceux, lors de journées venteuses (vent d'est et du nord-est), comme les espèces inusitées suivantes : labbes, océanites, divers canards ou limicoles.

La liste suivante présente les 30 espèces les plus dénombrées lors de 115 visites effectuées au quai par un ornithologue spécialiste équipé de jumelles et d'une bonne lunette d'approche. Ces visites ont eu lieu entre mars et décembre 2014. Un total de 78 espèces aquatiques ont été identifiées. En italique, les limicoles qui ont été observés en automne seulement. Les observations ont été réalisées très tôt le matin. Les oiseaux observés sont en majorité des migrateurs de nuit.

Cormoran à aigrettes	Macreuse brune	Grand Harle
Oie des neiges	Macreuse à front blanc	Fou de Bassan
Eider à duvet	Canard noir	Plongeon huard
Macreuse à bec jaune	Goéland marin	Fuligule milouinan
Goéland à bec cerclé	*Bécasseau semipalmé*	Bernache cravant
Plongeon catmarin	Garrot à œil d'or	*Bécasseau variable*
Bernache du Canada	Mouette tridactyle	Canard colvert
Goéland argenté	Canard pilet	Sarcelle d'hiver
Hareldekakawi	Petit Pingouin	
Pluvier semipalmé	Petit Fuligule	
Harle huppé	Goéland arctique	

Figure 24. Liste d'oiseaux observés à partir du quai de Rivière-Ouelle en 2014 (Rousseau, 2014, et Ruralys, 2015).

Il est également possible d'observer des mammifères marins au large, en particulier des bélugas et des phoques, cela grâce à la localisation de la zone désignée sur une avancée de terre dans l'estuaire. La pêche à l'anguille est pratiquée selon une méthode de pêche

ancrée dans les savoir-faire traditionnels de Rivière-Ouelle. La ressource est en déclin[2] depuis le milieu des années 1980, mais les pêcheurs de Rivière-Ouelle poursuivent tout de même la tradition et la mise en valeur de la pratique et de l'anguille (Bégin et Laroche, 2003). La pêche récréative est pratiquée au quai de Pointe-aux-Orignaux. L'éperlan et le capelan sont les plus pêchés. Le bar rayé, qui était disparu de l'estuaire à la fin des années 1960 (MDDEFP, 2013) et qui a été réintroduit à partir de 2002, fait partie des espèces pouvant être pêchées à Rivière-Ouelle. Toutefois, ces prises doivent être remises à l'eau puisque la pêche au bar rayé dans l'estuaire reste interdite.

Les caractéristiques naturelles remarquables, des caractéristiques résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains

Si ce sont avant tout les caractéristiques naturelles du lieu qui expliquent son développement historique et humain, les activités humaines ont également une influence indéniable sur les éléments naturels qui caractérisent le site. Par exemple, les constructions humaines semblent avoir un impact sur la création des plages, particulièrement le quai qui retient le sable des plages et freine l'érosion. D'après les résidents, lorsque le quai perdît les deux tiers de sa longueur en 1936, l'ampleur des plages aux alentours et la quantité de sable se seraient réduites. De la même façon, les aménagements paysagers avec les haies de rosiers sauvages (églantiers) ne sont pas une végétation endémique du lieu, mais ont bel et bien été introduits par les résidents depuis plusieurs générations. Aujourd'hui, cette végétation est considérée comme étant typique du secteur et comme faisant partie de son patrimoine naturel. Ces haies constituent d'ailleurs un frein important à l'érosion des berges et permettent de maintenir les caractéristiques physiques du secteur, contribuant ainsi à la qualité du paysage. Les caractéristiques humaines et naturelles forment aujourd'hui un ensemble indissociable qui constitue le paysage.

[2]À ce sujet, voir Pêches et océans Canada, http://www.dfo-mpo.gc.ca/Science/publications/uww-msm/articles/eel-anguille-fra.htm, page consultée le 13 mars 2015.

4.2. Le cadre bâti

Crédit : Nicolas Gagnon

4.2.1. La valeur patrimoniale des bâtiments dans l'aire patrimoniale

Dans l'aire patrimoniale de Pointe-aux-Orignaux, on dénombre deux bâtiments avec une valeur patrimoniale exceptionnelle, quinze bâtiments avec une valeur patrimoniale supérieure, huit bâtiments avec une valeur patrimoniale moyenne et dix-huit bâtiments avec une valeur patrimoniale faible (Figure 25). Ces catégories de valeur patrimoniale sont le résultat de la conservation des caractéristiques architecturales, historiques et environnementales selon l'époque et le style de construction des bâtiments présents à Pointe-aux-Orignaux. Selon ces données, on remarque que près de 40 % des bâtiments anciens se situent dans une échelle de supérieure à exceptionnelle (Ruralys, 2014).

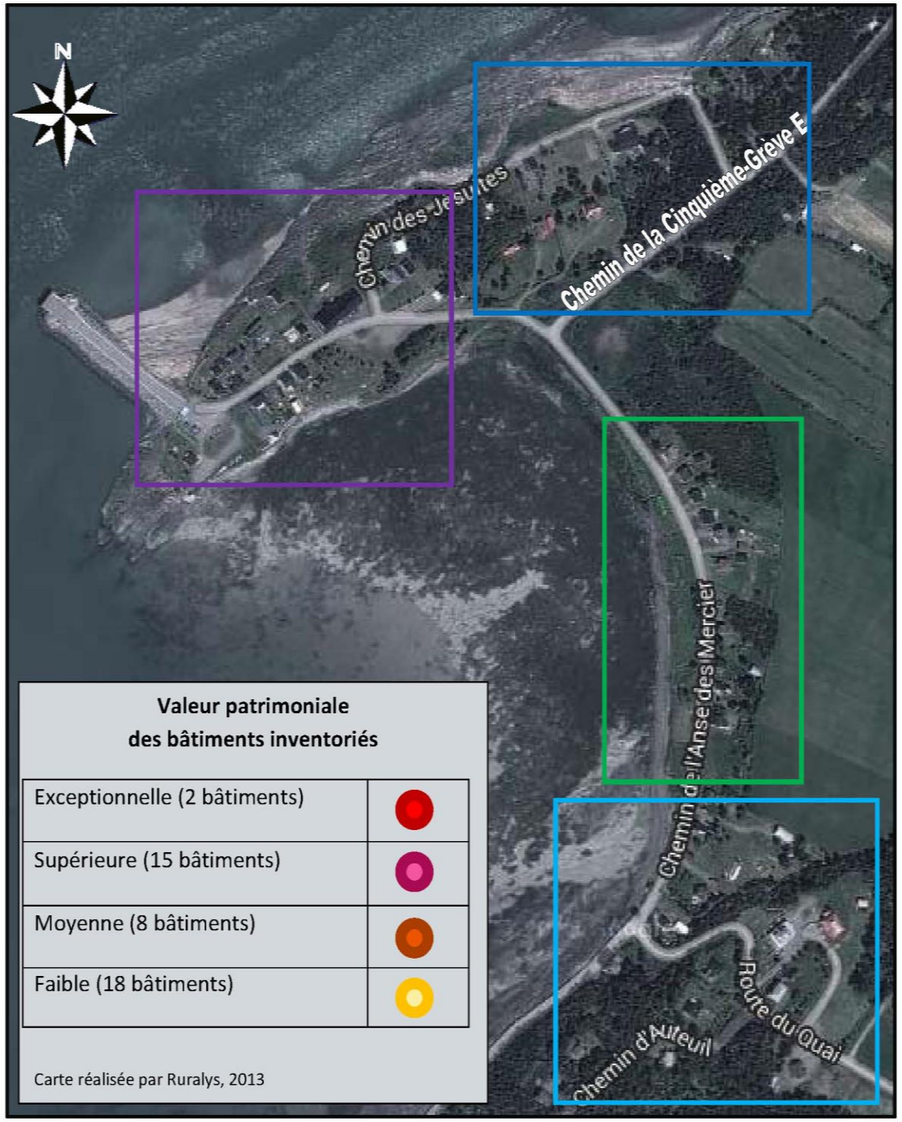

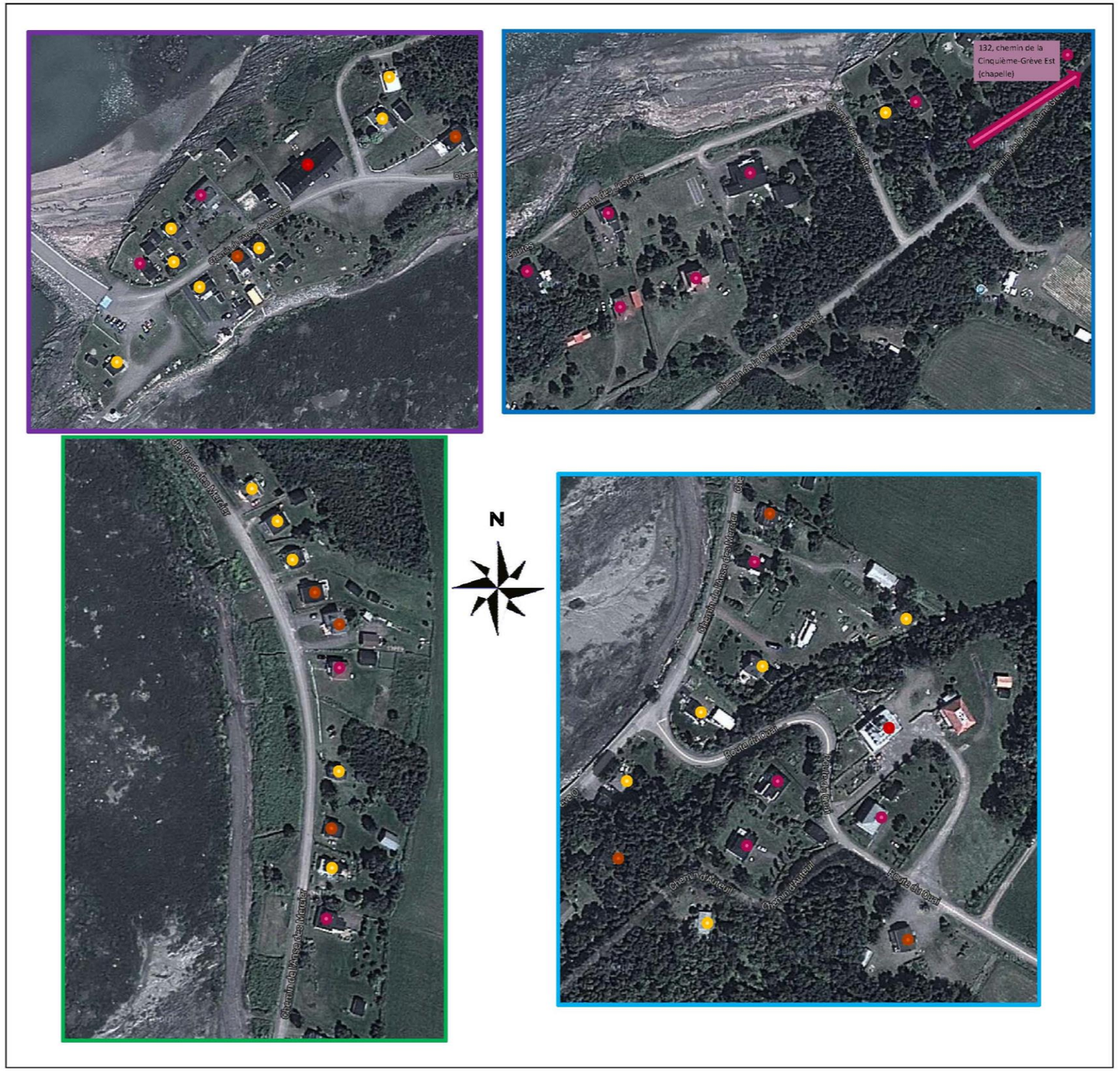

Figure 25. Carte de la valeur patrimoniale des bâtiments inventoriés dans l'aire patrimoniale (Ruralys, 2014)

4.2.2. Les bâtiments de valeurs patrimoniales et paysagères exceptionnelles

La villa Fleur des Bois

Au tournant du XIXe siècle, Rivière-Ouelle est un chef-lieu de la politique libérale. Une nouvelle classe sociale est alors en émergence, composée d'hommes d'affaires, d'avocats, de notaires et de médecins, qui possèdent leur résidence secondaire à Pointe-aux-Orignaux. En 1921, l'abbé Wilfrid Lemieux, pasteur diocésain qui parcourt la rive sud du Saint-Laurent jusqu'à Rivière-du-Loup, dont Rivière-Ouelle, est mis au courant de la démolition imminente de l'hôtel Victoria, érigé dans une ville près de Lévis. Il l'achète et entreprend de la faire démolir, non sans avoir numéroté les pièces. Le tout est transporté sur des goélettes jusqu'au quai de Rivière-Ouelle. Le bâtiment est reconstruit en 1922 et le curé Lemieux en fait sa résidence d'été. Initialement, le curé Lemieux, devenu plus tard chanoine, projetait de transformer la villa en centre de retraite pour encourager la sobriété (Lévesque, 1997). De style architectural éclectique, la villa Fleur des Bois est un bâtiment remarquablement bien conservé.

Au décès du chanoine, la villa est vendue et transformée en auberge. Elle est aujourd'hui une propriété privée (Figure 26).

Figure 26. Villa Fleur des Bois, route du Quai (Ruralys, 2015)

Le manoir de Pointe-aux-Orignaux

La construction du quai de Rivière-Ouelle remonte à 1852. C'est un an plus tard que fut construit le Laurentides, qui fut gîte, hôtel, restaurant, atelier d'artiste, salle d'exposition, de danse ou de spectacles. L'établissement profita du trafic maritime et ferroviaire voisin jusqu'à la fin des années 1930. La vocation du bâtiment changea selon ses différents propriétaires (Lévesque, 1997). Restauré en 2006, le bâtiment de style architectural québécois est composé aujourd'hui de quatre unités indépendantes habitables à l'année (Figure 27).

Figure 27. Le manoir de Pointe-aux-Orignaux, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2015)

Les bâtiments religieux

Une chapelle a été construite au quai en 1898 par les résidents du quai de Rivière-Ouelle (Figure 28). C'est monsieur John Grégory, agent de département de la Marine et des Pêcheries à Québec et propriétaire de l'hôtel Laurentides qui avait pris l'initiative de construire la petite chapelle. De plus, il hébergeait le curé Michaud afin que celui-ci célèbre une messe tout l'été. À son décès en 1912, John Grégory laisse la chapelle à ses héritiers. Depuis, plusieurs habitants en furent les propriétaires : Narcisse Lemieux en 1915, Antoine C. Taschereau, juge et frère du premier ministre, en 1920, puis le Mouvement de l'Action catholique qui la déménagea sur un terrain, acheté en 1956, sur la grève (Hudon 1972 : 260-261). Cette chapelle existe toujours et se trouve sur le terrain du Camp Canawish (chemin de la Cinquième-Grève Est) (Figure 29).

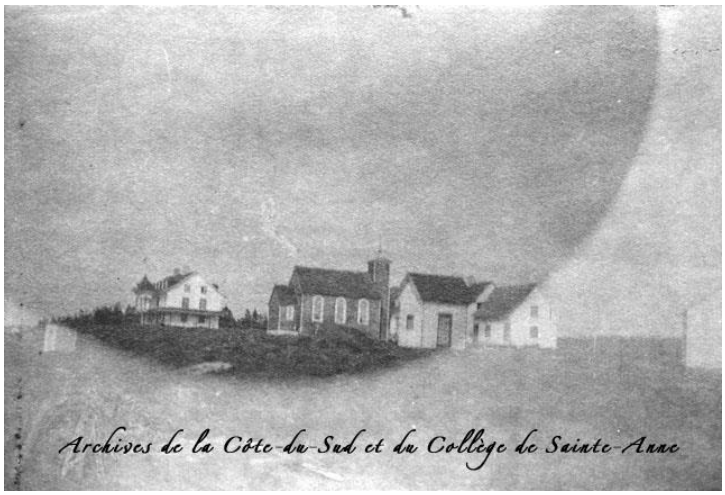

Figure 28. Première chapelle du quai, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.2 (1903) (Ruralys, 2015)

Figure 29. Chapelle de 1898 située au Camp Canawish (132, chemin de la Cinquième-Grève Est) (Ruralys, 2013)

Une deuxième chapelle de 27 par 54 pieds a été construite en 1947. Située à l'est de l'hôtel Laurentides, la chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption fut agrandie en 1953 par la construction d'une annexe servant de lieu d'hébergement pour le curé desservant. La chapelle estivale est rattachée à la paroisse Notre-Dame-de-Liesse, mais est dirigée par sa propre desserte jusqu'à sa vente en octobre 2018. La Chapelle du quai (Figure 30) est aujourd'hui désacralisée et est la propriété du Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux qui se donne pour mission de mettre en valeur le patrimoine et la culture de Rivière-Ouelle et des environs afin de transmettre l'histoire et les traditions de la région.

Figure 30. Deuxième chapelle de Pointe-aux-Orignaux (Ruralys, 2014)

Le quai de Rivière-Ouelle

Vers 1838, François Baby construit une première jetée à la pointe aux Orignaux. Près de dix ans après, le quai est allongé et mesure alors un kilomètre. Sa forme en « T » permet d'accueillir des navires plus gros et supporte deux bâtiments : le phare et la maison du gardien. Selon des photographies anciennes, ces deux bâtiments ont disparu entre 1937 et 1961 (Figure 31 et Figure 32).

Figure 31. Quai de la Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, Collection Joséphine-Alexandre Dufour, 192-. (Ruralys, 2015)

Le quai de Rivière-Ouelle est, après Québec, le lieu le plus approché de la rive nord et accessible autant à la marée haute qu'à la marée basse. À l'origine, le quai a une vocation commerciale : exportation de bois, de blé et d'autres denrées agricoles, puis un service de traversier s'installe à partir de 1880 (Lévesque 1997 : 52). En 1875, un phare est installé et, en 1903, la voie ferrée est prolongée jusqu'au quai afin de relier le quai à la station de Rivière-Ouelle. La fin de la voie ferrée forme une girolle (rond-point); bien que disparu, ce patrimoine industriel est rappelé dans l'aménagement paysager du quai. L'effet combiné du traversier et du chemin de fer va amener d'autres développements tels que le tourisme et la villégiature.

Figure 32. Quai de la Rivière-Ouelle, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, F100.728.9.26 (1889) (Ruralys, 2015)

Le développement économique apporté par l'aménagement de la voie ferrée est de courte durée. Le trafic ferroviaire cessa en 1920, les rails sont enlevés en 1923 et la girolle est enfouie sous terre sur un site que l'on appelle désormais la Place du quai. De plus, au cours de l'automne 1936, le quai de Rivière-Ouelle perd près des deux tiers de ses installations, dont la fameuse jetée, lors d'une tempête de grands vents. Le quai de Rivière-Ouelle a été restauré en 1994 dans le but de faire profiter les estivants et visiteurs de la promenade pédestre et de la pêche à l'éperlan.

Il s'agit d'un site unique pour le public pour accéder à l'immensité de l'estuaire du Saint-Laurent, et ce, à partir de la terre ferme. Le quai de Rivière-Ouelle était utilisé sporadiquement en été, jusqu'à tout récemment. Un service de croisière aller-retour jusqu'à Pointe-au-Pic (La Malbaie) était en effet offert quelques fois par été pour ceux voulant se rendre entre autres aux installations du Casino de Charlevoix et du Manoir Richelieu. Depuis 2015, la Municipalité met en œuvre un projet d'aménagement et de mise en valeur du quai et du terrain immédiatement au sud-est. Une œuvre d'art public temporaire de l'artiste Émilie Rondeau y a également été installée en 2017.

Figure 33. Vue aérienne du quai de Pointe-aux-Orignaux. Crédit : Municipalité de Rivière-Ouelle

4.2.3. Les styles d'architecture présents

L'analyse des caractéristiques de l'architecture des bâtiments anciens construits dans le secteur visé par l'inventaire architectural (Ruralys, 2014) révèle l'influence de divers courants architecturaux de la moitié du XIXe siècle à la moitié du XXe siècle (Figure 34). La volumétrie typique, la morphologie des toitures, la disposition et les types d'ouvertures ainsi que le décor permettent de rattacher les bâtiments construits à l'influence des styles en vogue. Seules quelques demeures démontrent un souci de reproduire un style en particulier, dont la villa Fleur des Bois (Figure 26) ou la maison des Jésuites (Figure 67). Les autres bâtiments, de type vernaculaire, reproduisent le plus souvent quelques éléments d'un style, qui s'observe généralement par le choix de la forme de la toiture, du traitement de la façade et du décor.

Le portrait architectural de Pointe-aux-Orignaux est composé principalement de sept modèles typiques qui se déclinent en plusieurs variantes. Les bâtiments choisis ont tous été associés à un type architectural suivant leurs caractéristiques. Pour la plupart d'entre eux, le choix était évident en raison de la forme typique de la toiture et des caractéristiques générales du bâtiment. Parmi les bâtiments inventoriés, la maison québécoise, la maison de type Second Empire et la maison vernaculaire industrielle prédominent. À leur époque respective, ils furent effectivement des modèles très populaires à l'échelle de la municipalité, tout comme ailleurs au Québec.

La maison québécoise, construite en pièces sur pièces ou en madriers est le modèle le plus courant au cours du XIXe siècle. Sa facilité de construction explique sa popularité et sa persistance en territoire de colonisation jusqu'au début du XXe siècle. L'introduction des modèles Second Empire à partir des années 1880 crée un engouement certain pour les toitures mansardées qui se répandent dans la plupart des localités, sans toutefois déclasser la maison québécoise à deux versants qui demeurera très présente, particulièrement en milieu de colonisation.

C'est davantage à partir du tournant du XXe siècle que le portrait évolue plus rapidement avec l'introduction des modèles vernaculaires américains. Il s'agit du modèle le plus populaire des dernières années qui se traduit en différents modèles selon la morphologie des toitures, le plan au sol ou la disposition des ouvertures. Les formes architecturales simples et les méthodes de construction à charpente claire obtiennent rapidement la faveur populaire. Au cours des premières décennies du XXe siècle, de nouveaux matériaux usinés font leur apparition, dont le bardeau d'amiante qui se substitue aux lambris en bois.

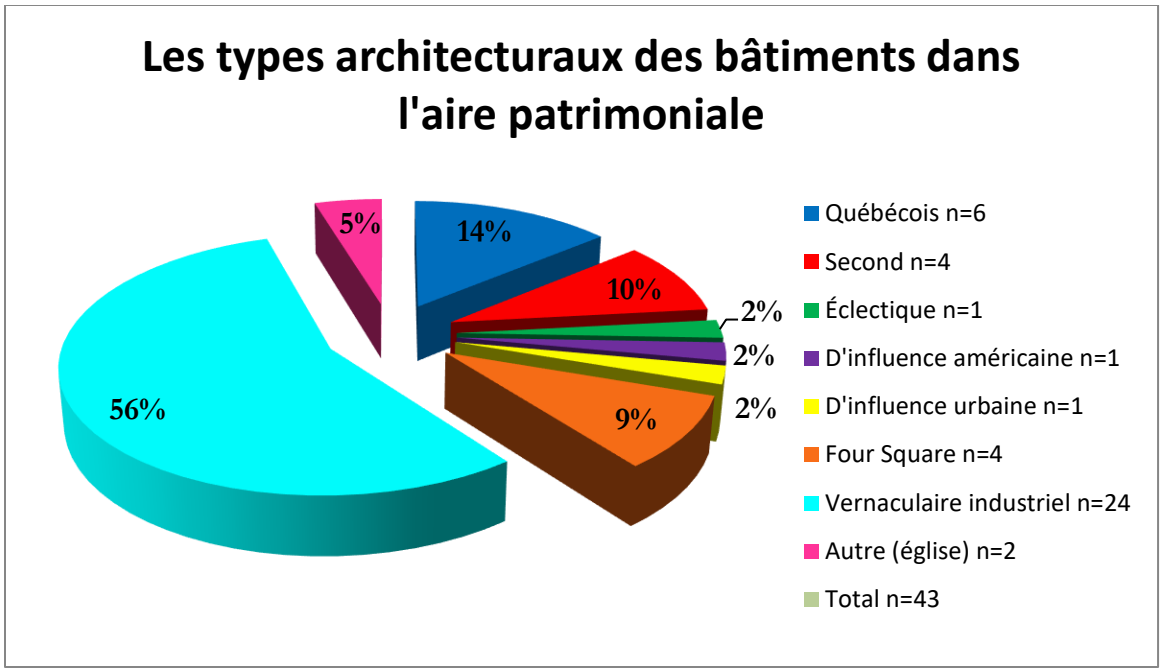

Figure 34. La répartition des bâtiments de Pointe-aux-Orignaux selon leur type architectural (Ruralys, 2014)

4.2.3.1. La maison québécoise (1830-1880)

Figure 35. 104, route du Quai (Ruralys, 2013)[3]

Caractéristiques générales :

- Plan au sol rectangulaire;
- Un étage et demi;
- Toit à deux versants recourbés;
- Galerie couverte ou non couverte;
- Revêtement des murs en bardeau de bois, planche verticale, planche à clin ou planche à feuillure;
- Fenêtres à battants à grands carreaux;
- Répartition symétrique des ouvertures;
- Décor simple ou néoclassique.

[3] Une annexe a été ajoutée (à gauche) à la partie ancienne de cette maison québécoise.

4.2.3.2. La maison Second Empire (1880-1920)

Figure 36. 131, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013)

Caractéristiques générales :

- Plan au sol carré ou rectangulaire;
- Un étage et demi;
- Toit à la Mansart à deux ou quatre versants;
- Galerie couverte ou non couverte;
- Revêtement des murs en bardeau de bois, planche verticale, planche à clin ou planche à feuillure;
- Fenêtres à battants à grands carreaux ou à battants avec partie fixe;
- Lucarnes à pignon droit ou cintré;
- Répartition symétrique des ouvertures;
- Décor simple ou néoclassique.

4.2.3.3. L'influence américaine (1900-1950)

Figure 37. 107, chemin des Jésuites (Ruralys, 2013)

Caractéristiques générales :

- Volume habituellement imposant;
- Plan au sol rectangulaire;
- Toit de plusieurs formes sur un même bâtiment;
- Revêtement des murs en bardeau de bois, planche verticale, planche à clin, souvent combiné;
- Fenêtres nombreuses à guillotine ou à battants;
- Lucarne de différentes formes sur un même bâtiment;
- Formes diversifiées : avant-toit, lucarnes, balcon, véranda, galerie, etc. ;
- Ornementation souvent limitée aux éléments de la charpente : chevrons apparents, chambranles, planches cornières.

4.2.3.4. La maison éclectique (1840-1870)

Figure 38. 103, route du Quai (Ruralys, 2013)

Caractéristiques générales :

- Volume imposant;
- Plan irrégulier;
- Toit à géométrie pouvant s'avérer complexe;
- Revêtement des murs en déclin ou clin de bois ou en bardeau de bois;
- Ornementation à profusion;
- Galerie en façade et latérale;
- Fenêtres à guillotine ou à battants, à arc en plein cintre, cintrées, carrées, oculus;
- Présence d'une tour carrée et d'une terrasse à faîtage.

4.2.3.5. La maison au toit plat ou d'influence urbaine (1875-1930)

Figure 39. 129, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013)

Caractéristiques générales :

- Plan au sol rectangulaire ou carré;
- Deux étages pleins;
- Toit à faible pente;
- Galerie couverte ou non couverte;
- Revêtement des murs en bardeau de bois, planche à clin ou planche à feuillure, bardeau d'amiante;
- Fenêtres à battants à grands carreaux ou à battants avec partie fixe;
- Répartition symétrique des ouvertures;
- Corniche élaborée avec ou sans consoles.

4.2.3.6. La maison cubique ou Four Square (1900-1945)

Figure 40. 155, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013)

Caractéristiques générales :

- Plan au sol carré;
- Deux étages pleins;
- Toit à quatre pentes faibles;
- Galerie couverte sur plusieurs façades;
- Revêtement des murs en bardeau de bois, planche à clin ou planche à feuillure, bardeau d'amiante, briques, tôle matricée;
- Fenêtres à battants à grands carreaux, à battants avec partie fixe, ou à guillotine;
- Lucarne centrale à croupe ou à pignon droit;
- Répartition symétrique des ouvertures;
- Décor simple ou d'influence néoclassique.

4.2.3.7. La maison vernaculaire industrielle (à deux versants, à croupe) (1880-1945)

Figure 41. 171, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013)

Figure 42. 101, route du Quai (Ruralys, 2013)

Figure 43. 165, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013)

Caractéristiques générales :

- Plan au sol rectangulaire;
- Deux étages pleins;
- Toit à deux pentes;
- Galerie couverte en façade;
- Revêtement des murs en bardeau de bois, planche à clin ou planche à feuillure, bardeau d'amiante, briques, tôle matricée;
- Fenêtres à battants à grands carreaux, à battants avec partie fixe, ou à guillotine;
- Répartition symétrique des ouvertures;
- Décor simple ou d'influence néoclassique;
- Retours de corniche sur les pignons.

4.2.4. Les revêtements extérieurs

Les revêtements extérieurs de la toiture et des murs sont un bon indicateur de l'état d'authenticité des bâtiments anciens. Les revêtements traditionnels des toitures sont le bardeau de cèdre ainsi que la tôle à la canadienne, la tôle à baguette et la tôle pincée (Figure 44). Dans les bâtiments inventoriés de Pointe-aux-Orignaux, on remarque que dans 93 % des toitures des maisons, le bardeau d'asphalte a remplacé les matériaux et les modèles traditionnels.

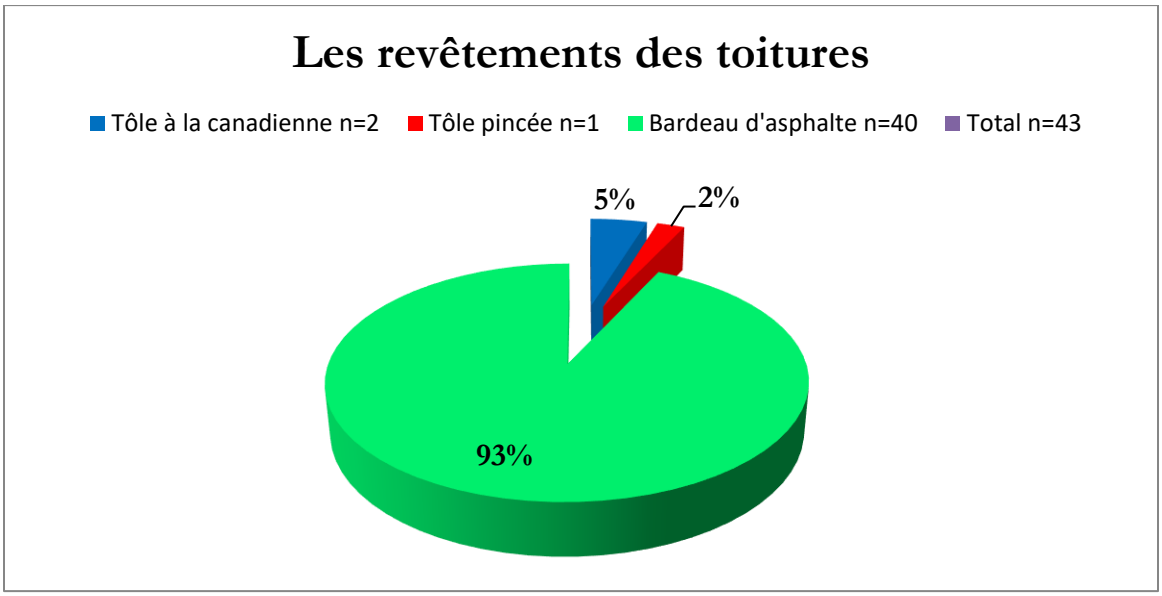

Figure 44. Les revêtements des toitures dans l'aire patrimoniale (Ruralys, 2014)

Concernant les revêtements des murs, on retrouve beaucoup plus de bâtiments qui présentent des revêtements traditionnels. Ces revêtements sont le bardeau de cèdre, les revêtements de bois posés à la verticale ou à l'horizontale, soit les planches à clin ou à feuillure et les bardeaux d'amiante-ciment (Figure 45). Néanmoins, une grande partie des revêtements traditionnels ont été remplacés par des revêtements modernes, sur près de 55 % des bâtiments anciens.

On retrouve sur quelques bâtiments des revêtements plus modernes qui sont situés, principalement, sur la façade arrière ou sur des éléments architecturaux comme les lucarnes. Les revêtements de vinyle ne permettent pas toujours de conserver les éléments menuisés traditionnels comme les chambranles des fenêtres et des portes et les planches cornières.

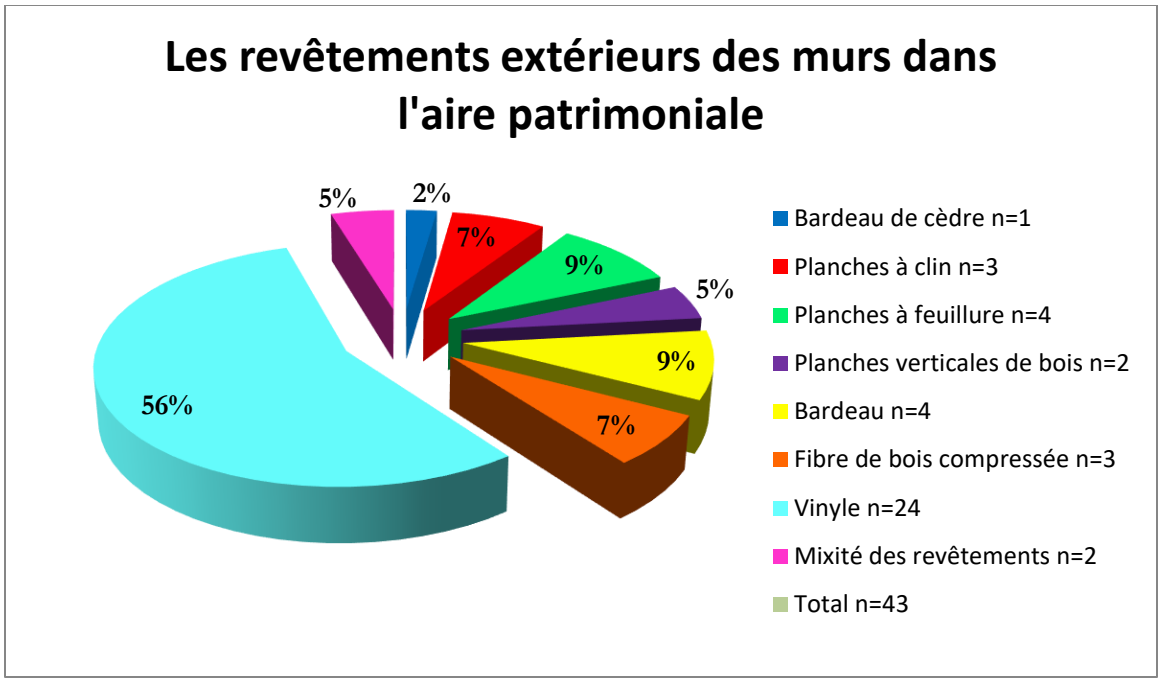

Figure 45. Les revêtements extérieurs des murs dans l'aire patrimoniale (Ruralys, 2014)

4.2.5. Les ouvertures

Les ouvertures et leur disposition sont des caractéristiques architecturales essentielles à la préservation de l'authenticité des bâtiments anciens. Les types d'ouvertures évoluent selon l'époque et le style du bâtiment. La caractéristique première qui distingue les fenêtres et les portes anciennes est le bois. Ensuite, les carreaux, au nombre de 12 à 20 par battants, puis de 6 à 4. Les modèles traditionnels les plus courants à partir du milieu du XIXe siècle sont la fenêtre à battants à grands carreaux et la fenêtre à guillotine. On note qu'un peu plus de la moitié des fenêtres, soit 51 %, ont été changées pour des modèles dont le système d'ouverture ne correspond pas aux modèles d'origine (Figure 46).

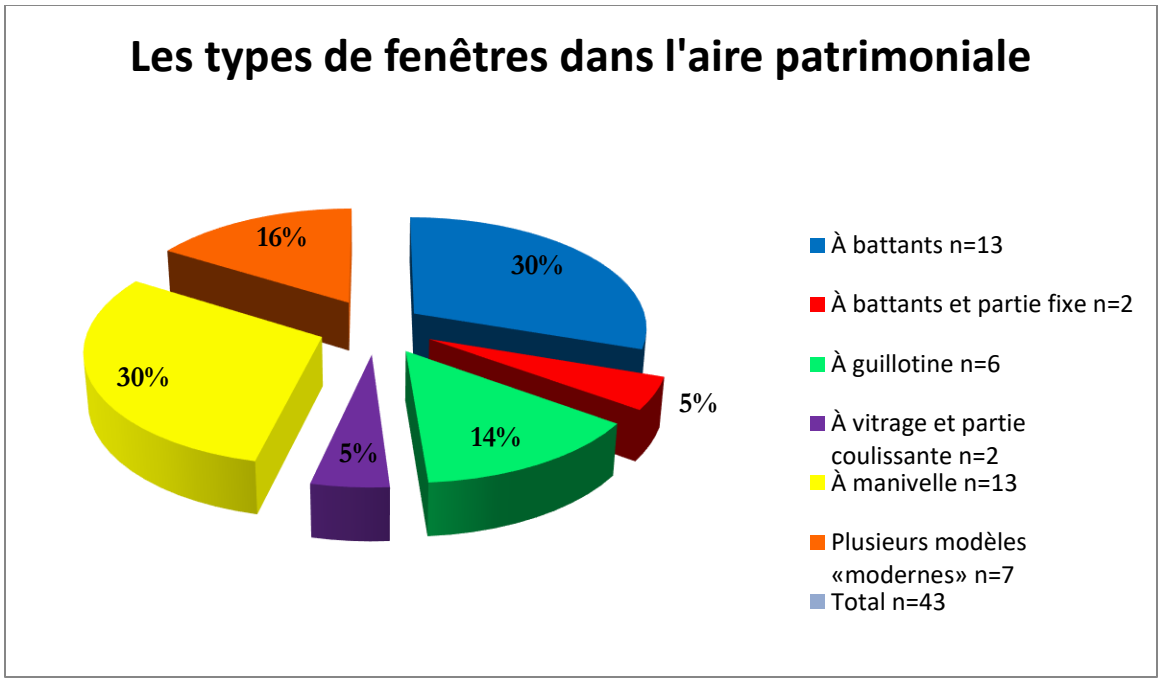

Figure 46. Les types de fenêtres dans l'aire patrimoniale (Ruralys, 2014)

Dans le cas des portes anciennes, elles sont faites en bois et sont composées le plus souvent de panneaux dont le nombre varie selon le style du bâtiment. Les vitrages à carreaux disposés de différentes façons sont aussi un trait caractéristique. Dans l'ensemble, près de 44 % des portes présentent un modèle d'origine ou ancien en bois qui respecte le style du bâtiment (Figure 47).

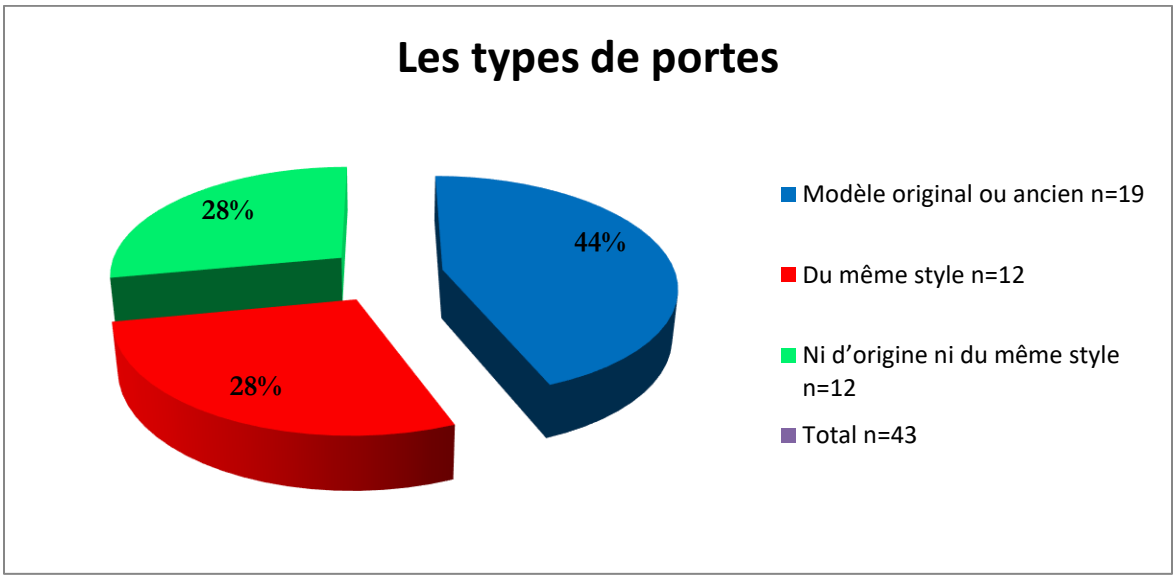

Figure 47. Les types de portes dans l'aire patrimoniale (Ruralys, 2014)

4.2.6. Les saillies et les éléments de décor

Les saillies et les éléments de décor sur les bâtiments anciens ont des caractéristiques esthétiques importantes. Les chambranles des fenêtres et des portes et les planches cornières sur les angles des bâtiments sont des éléments de décor qui ajoutent à l'équilibre esthétique du bâtiment. Le remplacement des revêtements d'origine occasionne souvent l'élimination de ces éléments menuisés. On remarque que pour les bâtiments anciens de Pointe-aux-Orignaux, les éléments du décor sont majoritairement conservés : les chambranles autour des portes et des fenêtres dans une proportion de plus de 60 % ainsi que les planches cornières et les autres décors menuisés (Figure 48).

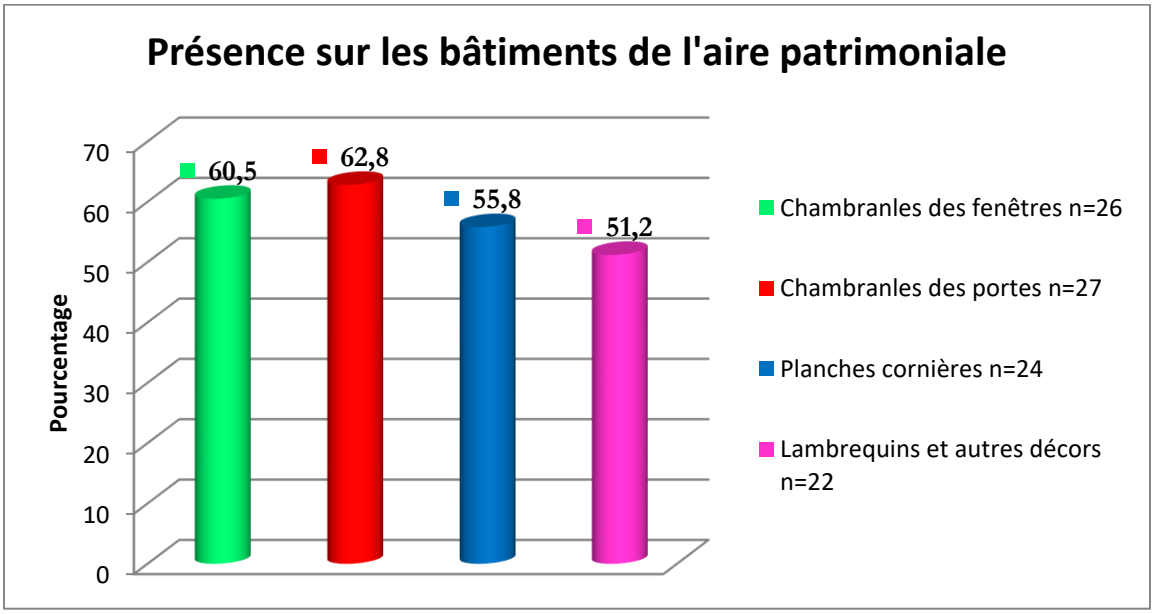

Figure 48. Les types d'éléments du décor dans l'aire patrimoniale (Ruralys, 2014)

Les perrons, les porches et les galeries sont le prolongement de la demeure vers l'extérieur. On y retrouve le plus souvent des colonnes ou piliers pour soutenir la toiture de la galerie ainsi qu'un garde-corps simple ou élaboré. Dans plusieurs cas, les éléments de décor ont disparu ou ont été remplacés par un matériau moderne qui dénature les particularités des galeries.

4.2.7. L'implantation des bâtiments

La grande majorité des bâtiments sur la pointe aux Orignaux sont implantés sur des terrains d'une grandeur sensiblement identique, définissant ainsi une trame très serrée, bien que les bâtiments restent isolés les uns des autres. Il s'agit d'un point en commun pour tous les secteurs de la pointe aux Orignaux. Ces façades rapprochées sont caractéristiques des rues d'implantation ancienne d'où se dégage une impression d'authenticité et d'originalité à préserver (Figure 49 et Figure 50).

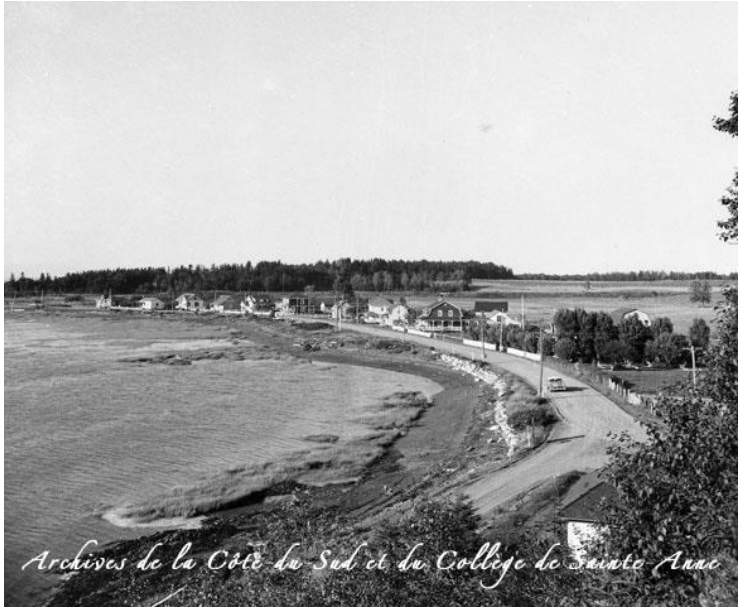

Figure 49. Implantation architecturale du chemin de l'Anse-des-Mercier (circa 1950), Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. F100.728.9.27 (195-) (Ruralys, 2014)

Figure 50. Implantation architecturale du chemin de l'Anse-des-Mercier (2013) (Ruralys, 2013)

Le cadre bâti, une caractéristique remarquable résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains

Le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux bénéficie d'un patrimoine bâti qui témoigne d'une importante histoire. Ce lieu isolé du reste du territoire a connu de tels développements du fait de son emplacement naturel qui explique et conditionne les développements humains qu'il a connus. Il connaît en effet une attractivité, et ce, à différentes époques. Ses anses forment des lieux protégés et attrayants, qui favorisent notamment l'exploitation des ressources maritimes, la pêche et la cueillette des plantes littorales par les Amérindiens; puis au Régime français, la pêche aux bélugas et à l'anguille. Par ailleurs, la pointe aux Orignaux est une avancée dans l'estuaire qui en fait le lieu le plus rapproché de la rive nord, après Québec. C'est pour cette raison que le secteur connaît des développements aussi importants avec la construction du quai vers 1840 afin d'exporter des marchandises locales. Un service de traversier sera ajouté vers 1880 et un accès par voie ferrée en 1903, qui font de ce secteur un point de passage important. Les développements humains et maritimes qui caractérisent la zone sont donc avant tout le fruit de la position naturelle de cette avancée de terre dans l'estuaire.

Cette proximité est d'ailleurs reflétée par la toponymie du lieu. La pointe aux Orignaux aurait été nommée ainsi parce que des orignaux venant de la côte de Charlevoix à la nage aboutissaient sur cette avancée de terre, cette dernière était le bout de terre le plus près de l'autre rive (Lambert, s.d.). L'ensemble de la topographie et la présence du fleuve marquent et influencent profondément le développement du bâti : le quai est implanté sur la pointe la plus avancée dans l'estuaire, le noyau villageois le plus ancien est implanté autour du quai et les maisons de villégiature longent le fleuve et les crans rocheux. Les caractéristiques naturelles sont donc un élément clef qui explique et conditionne l'occupation du territoire et nous permet de lire son évolution. Les caractéristiques humaines et naturelles forment aujourd'hui un ensemble indissociable qui constitue ce paysage culturel patrimonial.

4.3. Le patrimoine immatériel : la pêche à l’anguille

Crédit : Nicolas Gagnon

La pêche à l'anguille constitue une activité traditionnelle qui persiste à Rivière-Ouelle, en faisant un lieu unique pour observer cette pratique ancienne et ce savoir-faire ancestral. Sur les huit pêcheurs encore en activité au Québec en 2018, quatre d'entre eux exercent leur travail dans le paysage désigné, ce qui en fait un haut lieu de survivance de la pratique. La pêche à l'anguille commence en septembre et continue jusqu'en novembre, mais c'est au printemps que les pêcheurs préparent leurs pièges.

> « Les pêcheurs utilisent une technique déjà connue des Amérindiens et en usage ici depuis plus de deux siècles : on dresse sur l'estran (la zone du rivage dégagée à marée basse) un piège pour capturer le poisson à la marée baissante. Des perches sont plantées perpendiculairement au rivage. On entrelace entre ces perches des branches d'épinette et d'aulnes (les fascines) de manière à former une haie infranchissable. Au baissant, le poisson aboutit dans le piège. L'anguille est capturée dans deux nasses en forme d'entonnoirs (l'ansillon et la bourrole) qui la conduisent dans un coffre que le pêcheur vide à marée basse. Les autres espèces (hareng, éperlan, esturgeon…) sont attrapées dans un parc dont la forme en crochet bloque toute fuite. Il ne reste plus au pêcheur qu'à ramasser les poissons captifs à l'aide d'une épuisette » (Lévesque 1997 : 52).

Ce travail est méticuleux et requiert de la patience. À toutes les marées basses, les pêcheurs doivent venir vider les coffres à anguilles (à l'automne) et ramasser les autres espèces de poissons (durant le printemps et l'été). La pêche à fascine est encore utilisée aujourd'hui, mais en utilisant des matériaux plus modernes.

Huit lignes de pêche sont en activité en octobre et novembre de chaque année le long du littoral du paysage culturel patrimonial (carte 3). Ces pêches sont situées dans l'anse près du Camp Canawish, au bout de la pointe aux Orignaux, le long de la Cinquième-Grève Ouest et à la pointe aux Iroquois. D'autres pêches sont aussi présentes ailleurs sur le littoral de Rivière-Ouelle. La pêche à l'anguille marque le paysage du lieu puisque les agrès de pêche sont bien visibles à marée basse comme à marée haute (Figure 51, Figure 52, Figure 53 et Figure 54). Cette pratique fait partie intégrante du paysage culturel patrimonial. Elle participe au caractère identitaire de Rivière-Ouelle.

Figure 51. Installation de la structure d'une pêche à l'anguille à l'est de la pointe aux Orignaux (vers le Camp Canawish) (Ruralys, 2013)

Figure 52. Pêche à l'anguille à la pointe aux Iroquois. Crédit : Jean Vézina

Figure 53. Pêche à fascines à la pointe aux Orignaux (Ruralys, 2013)

Figure 54. Pêche à l'anguille à marée basse à la pointe aux Orignaux (Ruralys, 2015)

La pêche à l'anguille, une caractéristique remarquable résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humain

La pêche à l'anguille est une caractéristique paysagère remarquable qui résulte de l'interrelation de facteurs naturels et humains. Les anguilles se réfugiant naturellement dans les baies et poursuivant leur route en contournant les pointes, l'emplacement des lignes de pêche à l'anguille n'est pas le fruit du hasard, mais bien de la connaissance du milieu naturel et de savoirs familiaux transmis de génération en génération. Les pêcheurs doivent avoir une excellente connaissance de leur environnement, car ils pratiquent leur métier en fonction des marées et des saisons. C'est la géographie particulière du secteur, constituée d'une avancée de terre dans la mer avec les pointes aux Iroquois et aux Orignaux, qui explique la présence historique de nombreuses pêches à l'anguille, mais aussi leur survivance actuelle alors que la ressource se tarit dans le reste de l'estuaire. Les pêcheurs à l'anguille collaborent d'ailleurs avec les scientifiques et leur apportent leur savoir basé sur leur connaissance du milieu pour favoriser une meilleure gestion et protection de la ressource. Les changements climatiques font d'ailleurs peser un risque important de raréfaction de la ressource et de disparition de la pratique (Source : Musée de la mémoire vivante, 2018). Aujourd'hui, les pêches à l'anguille constituent une caractéristique remarquable du paysage culturel patrimonial : les lignes de pêche marquent le territoire autant physiquement que culturellement et font partie intégrante du paysage. Elles sont le fruit d'une interaction entre la nature et les activités humaines et culturelles, et forment aujourd'hui un ensemble indissociable qui constitue le paysage culturel patrimonial.

4.4. La qualité visuelle et les vues ouvertes sur l’estuaire

Crédit : Nicolas Gagnon

Les premiers éléments reconnus et recherchés des visiteurs et des villégiateurs sont les vues quasi continues qu'offre le territoire désigné sur l'estuaire du Saint-Laurent et les montagnes de Charlevoix situées sur la rive nord du fleuve. Puisque la configuration géographique du lieu isole l'étroite bande habitée du reste du territoire plus au sud, le regard est continuellement dirigé vers l'estuaire, mais permet également d'observer la côte sous plusieurs angles (Figure 55). Étant donné l'avancée de cette bande de terre dans l'estuaire, le fleuve est omniprésent et permet de ressentir un effet de grandeur et d'immensité de l'espace (Figure 56 et Figure 57). Le caractère exceptionnel des vues sur l'estuaire et du lien entre ce dernier et l'observateur peut également être vécu en hiver, le littoral et les anses étant alors figés dans la glace, comme suspendus dans le temps (Figure 58).

Figure 55. En avant-plan à gauche, la pointe aux Iroquois à partir du quai de Rivière-Ouelle (vue vers le sud-ouest). Crédit : Jean Vézina

Figure 56. Du bout du quai de Rivière-Ouelle, vue sur la côte de Charlevoix, dont au centre le massif du mont des Éboulements, à plus de 18 km (Ruralys, 2015)

Figure 57. Vue sur les îles de Kamouraska (photo avec zoom) par temps très clair, en direction nord-est, au quai de Rivière-Ouelle. Les cabourons de Kamouraska, Saint-Germain et Saint-André sont aussi bien visibles, vers la droite de la photo (Ruralys, 2015)

Figure 58. Pointe-aux-Orignaux dans un écrin glacé : cette ouverture visuelle permet d'admirer l'estuaire ainsi que l'habitat de Pointe-aux-Orignaux (Ruralys, 2015)

Les corridors routiers offrant des vues ouvertes sur le fleuve et sur le paysage sont identifiés sur la Carte 3. Des points de repère paysagers contribuant aux particularités paysagères de la zone d'étude sont également identifiés. Ils sont visibles à partir de toutes les routes, sauf sur le chemin des Jésuites. Ce sont : le mont des Éboulements sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, le manoir de Pointe-aux-Orignaux (ancien hôtel Laurentides), la chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption et la villa Fleur des Bois. Ces éléments contribuent également à la qualité du paysage de l'aire patrimoniale.

4.5. Les aménagements paysagers

Crédit : Nicolas Gagnon

4.5.1. Les aménagements paysagers aux alentours des bâtiments

La qualité des espaces, de l'environnement et des aménagements paysagers qui entourent les bâtiments du territoire est remarquable, particulièrement concernant les bâtiments anciens de l'aire patrimoniale. Plusieurs propriétés ont en effet conservé des éléments d'aménagements paysagers traditionnels comme une croix de chemin (anse des Mercier, Figure 59), des clôtures en bois, des haies de rosiers sauvages (églantiers), de même que des arbustes et des arbres matures indigènes. On retrouve des terrains aménagés où se côtoient des fleurs, des arbustes et des arbres matures. Différents types de clôture ajoutent à l'intérêt patrimonial et paysager des lieux : piques verticales, perches, entrecroisées, jeu de bois et planches horizontales (Figure 60).

Figure 59. Croix de chemin, chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2014)

Figure 60. Clôtures et aménagements paysagers le long du chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2014)

4.5.2. Les rosiers sauvages (églantiers)

Sur les secteurs proches des grèves, les résidents ont planté différentes essences pour leurs aménagements paysagers, mais, à proximité des berges, les rosiers sauvages (églantiers) dominent. La présence de rosiers sauvages est particulièrement intéressante, car ils côtoient la rive du fleuve, secteur particulièrement apprécié, et font partie intégrante de l'expérience paysagère le long du fleuve (Figure 61 et Figure 62). Les rosiers sauvages constituent ainsi un élément fondamental de l'expérience paysagère vécue sur le site. Ils permettent d'isoler les berges et les plages de la route, et procurent un sentiment d'intimité. L'expérience paysagère est enrichie par la beauté des fleurs et l'odeur agréable qui s'en dégage. Les haies d'églantiers s'étendent de façon continue le long de la côte dans l'entièreté du territoire et constituent une barrière protectrice contre l'érosion. Certaines haies semblent être coupées par endroits pour permettre la vue, ce qui crée une rupture dans le paysage.

Figure 61. Rosiers sauvages (églantiers) sur le chemin des Jésuites (Ruralys, 2013)

Figure 62. Rosiers sauvages (églantiers) sur le chemin de l'Anse-des-Mercier (Ruralys, 2013)

Les aménagements paysagers, une caractéristique remarquable résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains

Les aménagements paysagers sont le résultat d'une intervention humaine sur l'environnement naturel dans le but de l'embellir en fonction des caractéristiques esthétiques qui reflètent des valeurs culturelles et sociales. Des éléments considérés comme faisant partie du patrimoine naturel du secteur, par exemple les rosiers sauvages (églantiers) ou d'autres végétaux plantés ou entretenus, sont le fruit d'une interaction entre la nature et les activités humaines et culturelles du territoire et forment aujourd'hui un ensemble indissociable.

4.6. Le patrimoine archéologique

Crédit : Nicolas Gagnon

Il n'existe pas de site archéologique connu dans le territoire du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux. Toutefois, l'étude de potentiel archéologique de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux (Ruralys, 2014) révèle trois zones de potentiel d'occupation amérindienne (Figure 63 et Figure 64), ainsi que sept zones de potentiel d'occupation eurocanadienne (Figure 65) qui se réfèrent à quatre thèmes principaux : pêcherie, population pionnière, vie religieuse et villégiature (Figure 66). En ce qui concerne les secteurs en dehors de l'aire patrimoniale, il n'y a pas eu d'étude de potentiel archéologique en tant que tel, mais l'ensemble du secteur est identifié comme ayant un potentiel général archéologique tant pour l'occupation amérindienne préhistorique et historique que pour celle de l'occupation historique eurocanadienne.

Nº zone	Notes	Superficie (m^2)	Perturbation	Potentiel
1	Plage soulevée	13 183,12	Mineure	Moyen
2	Plage soulevée	6 301,86	Mineure	Moyen
3	Anse	15 416,71	Mineure	Moyen

Figure 63. Description des zones de potentiel d'occupation amérindienne (Ruralys, 2015)

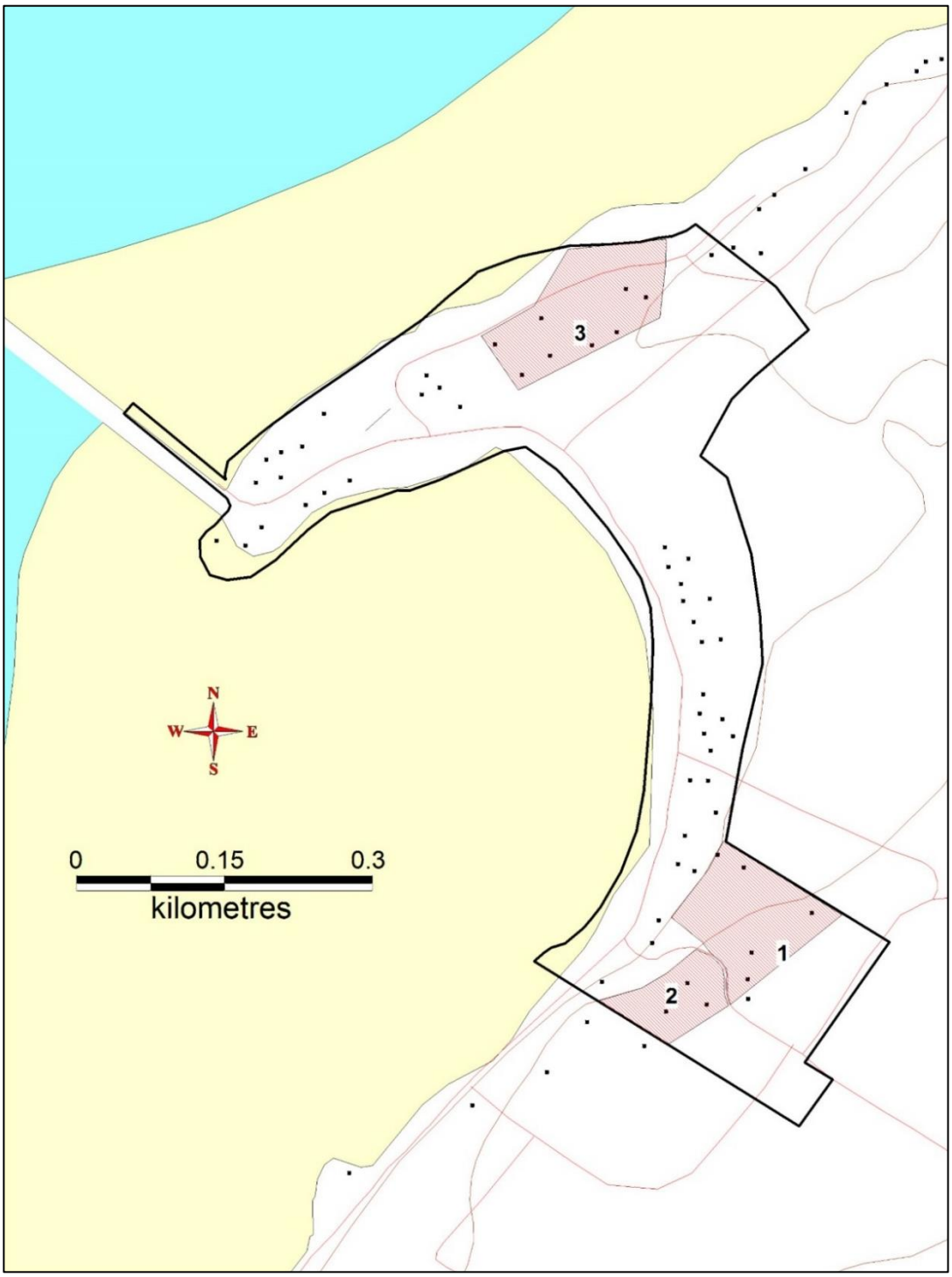

Figure 64. Localisation des zones de potentiel d'occupation amérindienne (Ruralys, 2014)

N° zone	Notes	Superficie (m^2)	Perturbation	Potentiel	Thème
1	Établissement fin 19e	1 736,9	Mineure	Fort	Population pionnière
2	Établissement fin 19e	2 042,5	Mineure	Fort	Population pionnière
3	Premier établissement, milieu 19e	679,5	Mineure	Fort	Population pionnière
4	Établissement troisième quart 19e	2 494,2	Majeure	Fort	Population pionnière, pêcherie, villégiature
5	Établissement troisième quart 19e	625,6	Mineure	Fort	Population pionnière, pêcherie, villégiature
6	Établissement troisième quart 19e	23 600,5	Mineure	Fort	Population pionnière, villégiature
7	Établissement troisième quart 19e	10 186,2	Mineure/ majeure	Fort	Population pionnière, pêcherie, vie religieuse, villégiature

Figure 65. Description des zones de potentiel d'occupation eurocanadienne (Ruralys, 2014)

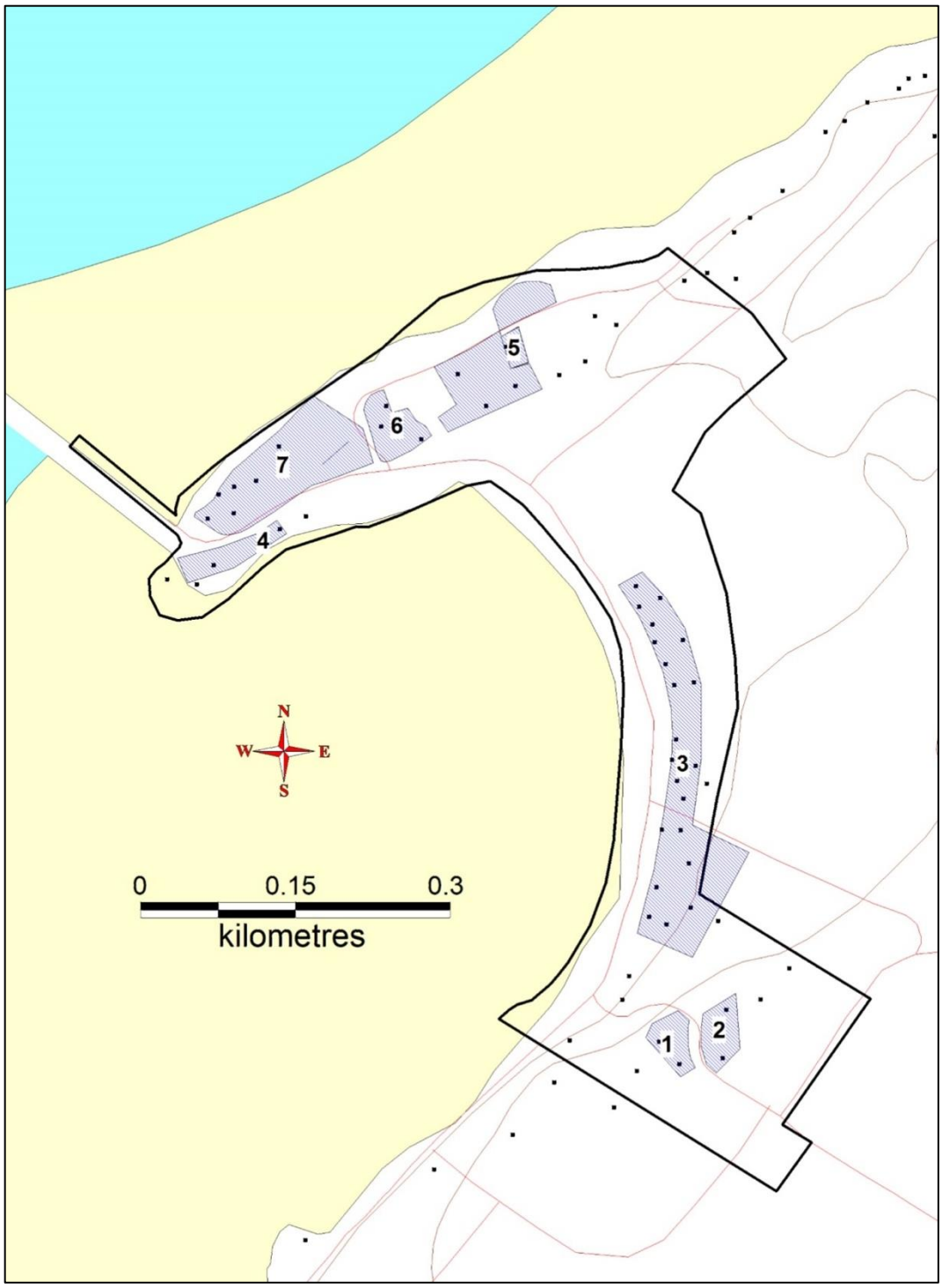

Figure 66. Zones de potentiel archéologique, occupation eurocanadienne (Ruralys, 2014)

4.7. Un milieu vivant : les activités culturelles, récréatives et communautaires

Crédit : Municipalité de Rivière-Ouelle

Dans le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux, en particulier dans l'aire patrimoniale ainsi que sur la Cinquième-Grève Est, on retrouve une gamme d'activités estivales ou annuelles qui font de ce paysage un lieu de vie dynamique. Un paysage culturel patrimonial n'est pas un territoire conservé « sous une cloche de verre », il s'agit d'un milieu vivant et dynamique qui doit pouvoir continuer à s'exprimer, à se transformer et à être avant tout un lieu de vie. En tant que territoire vivant, le plan de conservation du paysage culturel patrimonial entend renforcer le potentiel de ces activités culturelles, récréatives et communautaires, au bénéfice des citoyens et des visiteurs, ainsi que de leur bien-être. Le plan entend favoriser le dynamisme de ces activités et leur gestion adéquate, en fonction des valeurs du lieu, des souhaits des résidents et d'une bonne conciliation des différents usages.

Les activités réalisées sur le territoire peuvent être décrites de la façon suivante, cette liste n'étant bien sûr pas exhaustive et étant en évolution constante :

- Les activités sportives et de détente : il convient de souligner que l'ensemble du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux constitue un lieu de détente, de calme et de ressourcement, particulièrement sur les berges du fleuve et sur les plages. Les habitants et les visiteurs y réalisent une série d'activités de loisir, telles que la marche ou la baignade. Ces usages sont partie intégrante de l'expérience paysagère vécue dans le secteur. Le quai ainsi que la petite plage à l'est constituent un lieu public d'accès au fleuve de première importance, tout comme la plage située vis-à-vis le Camp Canawish. Les plages et l'ensemble des berges sont d'ailleurs nettoyés des débris apportés par les marées à la fin du printemps, dans le cadre d'une corvée populaire organisée par un groupe de bénévoles.

- Le Camp Canawish offre des services de camp d'été et de camp de jour pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et les groupes scolaires, ce qui apporte au secteur une dynamique particulièrement appréciée (Figure 60).

- L'observation de la faune : des ornithologues savent profiter de la localisation exceptionnelle du quai pour observer les déplacements d'oiseaux, dont des oiseaux marins.

- La Chapelle du quai : transformée depuis 2017 en Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux, elle constitue un lieu de rencontre convivial avec un café, des expositions, des conférences et une programmation artistique et culturelle.

- Les activités culturelles : des activités culturelles et d'art public sont également organisées dans le secteur du quai, par exemple avec la tenue des Journées de la culture en 2017 dans ce secteur ou l'installation d'œuvres d'art public temporaires.

- L'offre de location : la maison des Jésuites, qui appartient au Camp Canawish, sur le chemin du même nom, peut aussi être louée par des groupes pour différents types d'ateliers qui profitent de la grandeur des lieux et de la proximité de la nature (Figure 67). Le manoir de Pointe-aux-Orignaux, anciennement l'hôtel Laurentides, est quant à lui un lieu d'hébergement touristique (Figure 68). L'ancien presbytère de la Chapelle du quai est aussi offert en location aux visiteurs pendant la belle saison.

Figure 67. La maison des Jésuites (Camp Canawish), sur le chemin des Jésuites (Ruralys, 2013)

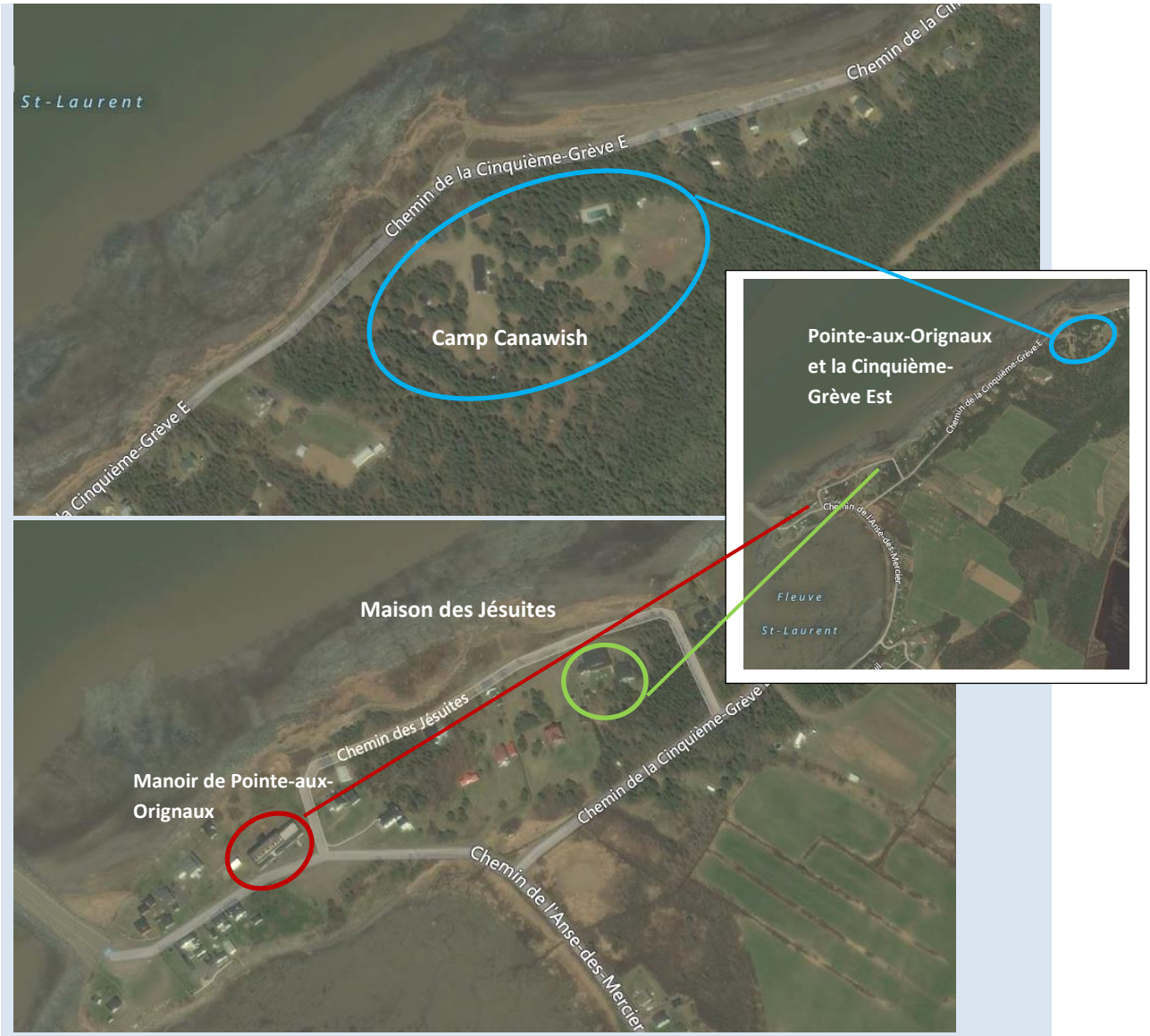

Figure 68. Localisation du manoir de Pointe-aux-Orignaux, du Camp Canawish et de la maison des Jésuites (Ruralys, 2015)

La vie culturelle, récréative et communautaire, une caractéristique remarquable résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains

Les activités culturelles, récréatives et communautaires qui se déroulent sur le secteur sont fortement reliées aux caractéristiques naturelles du secteur. Les activités sociales et culturelles sont généralement organisées dans les lieux où les caractéristiques paysagères sont les plus fortes et emblématiques. Les activités d'observation de la faune ou de loisirs recherchent ce lien particulier avec la nature et le fleuve, et permettent généralement de vivre cette relation si particulière au paysage. Elles font donc partie intégrante de l'expérience paysagère et composent le paysage. Encore aujourd'hui, les activités humaines sont influencées par l'environnement naturel et forment un ensemble indissociable qui constitue le paysage culturel patrimonial.

5. Orientations et mesures de protection et de mise en valeur

Crédit : Ruralys

ORIENTATIONS GÉNÉRALES S'APPLIQUANT À TOUT TYPE D'INTERVENTION		
Orientations	Mesures existantes	Mesures à adopter

- Préserver les valeurs culturelles et patrimoniales du paysage et les prendre en compte dans toutes les interventions.
- Privilégier le traitement minimal dans toutes les interventions.
- Assurer la continuité malgré les changements dans toutes les interventions.
- Prévenir les impacts négatifs qui pourraient affecter les valeurs culturelles et patrimoniales du paysage.
- Favoriser la conciliation des usages entre eux, dans le respect des valeurs culturelles et patrimoniales du paysage.
- Favoriser une gestion du paysage qui est avant tout au bénéfice des citoyens et de leur bien-être.
- Favoriser une approche de concertation et de participation citoyenne dans la gestion du paysage.
		- Adopter un plan d'action pour l'aménagement culturel du territoire qui arrime entre elles toutes les actions du présent plan de conservation en un ensemble cohérent, notamment les actions concernant :
		  o Les caractéristiques naturelles;
		  o Le cadre bâti;
		  o Le patrimoine immatériel : la pêche à l'anguille;
		  o La qualité visuelle et les percées visuelles;
		  o Les unités paysagères;
		  o Les aménagements paysagers;
		  o Le patrimoine archéologique;
		  o Les activités culturelles et récréatives.
		- Réaliser un guide d'aménagement culturel du territoire s'adressant aux particuliers et à la Municipalité dans ses interventions avec un concept d'aménagement et de mise en valeur pour l'ensemble du site de façon à créer une identité commune, concernant chacun des aspects développés dans le plan de conservation.
		- Susciter l'adhésion à la charte du paysage.

1. CONCERNANT LES UNITÉS PAYSAGÈRES — VOIR SECTION 3 DU PLAN DE CONSERVATION		
Orientations	Mesures existantes	Mesures à adopter
Orientations générales de protection : - Préserver les caractéristiques propres à chaque unité de paysage afin de maintenir leurs distinctions. - Aménager les lieux de façon à mettre en valeur les caractéristiques paysagères de chaque unité. - Donner une cohérence et une identité typique à l'ensemble du site par son aménagement et sa mise en valeur. - Développer et mettre en œuvre un concept d'aménagement et de mise en valeur pour l'ensemble du site de façon à créer une identité commune aux unités paysagères (signature paysagère, mobilier, couleurs, affichage, etc.). - Favoriser les aménagements en faveur des piétons et des cyclistes.		- Réaliser le guide d'aménagement culturel du territoire.
Aménagement et mise en valeur		
Orientations de protection : - Minimiser l'effet visuel des stationnements par des aménagements paysagers intégrés ou par le choix de leur situation. - Favoriser les aménagements paysagers de qualité pour les espaces publics (mobiliers, matériaux naturels pour accès et stationnement, etc.) et favoriser l'utilisation de variétés de plantes locales (indigènes). - Élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagements pour les espaces les plus significatifs, notamment le secteur du quai et de la chapelle.	- Plan d'aménagements et de mise en valeur du quai et du terrain adjacent	- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'aménagements et de mise en valeur du quai. - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagements et de mise en valeur pour la chapelle et le terrain adjacent en partenariat avec le Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux. - Appliquer le Guide d'aménagement et de mise en valeur des sites d'accueil de la MRC de Kamouraska dans les espaces publics, notamment dans les stationnements.
Orientations de valorisation : - Élaborer des circuits de découverte, avec des panneaux d'interprétation ou autres supports et des activités de valorisation pour les visiteurs. - Réaliser des activités publiques de découverte et d'interprétation. - Favoriser les œuvres d'art public qui mettent en valeur l'histoire et l'esprit du lieu.		- Élaborer des circuits de découverte, avec des panneaux d'interprétation ou autres supports et des activités de valorisation pour les visiteurs. - Intégrer des activités de découverte et d'interprétation dans la planification des activités de loisirs et de la culture. - Faire du Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux (la Chapelle) un partenaire pour les activités de découverte et d'interprétation. - Adopter des orientations sur le développement de l'art public et favoriser l'installation d'œuvres par le partenariat et les collaborations avec le milieu artistique (voir orientations sur la vie sociale et culturelle).
Affichage		
Orientations de protection : - Favoriser un seul type unique d'affichage selon la signature paysagère du lieu pour l'ensemble du site. - Ne pas multiplier l'affichage inutilement.	- PIIA dans l'aire patrimoniale, Art. 11.10 Affichage	- Maintenir le PIIA dans l'aire patrimoniale. - Adopter de nouvelles dispositions au Règlement de zonage et au plan d'urbanisme pour encadrer l'affichage sur l'ensemble du site.

- Privilégier un affichage n'obstruant pas un point de repère, une percée visuelle ou un panorama révélateur. - Favoriser un type d'affichage routier de qualité et n'obstruant pas un point de repère, une percée visuelle ou un panorama révélateur. - Éviter d'apposer les enseignes à plat sur le bâtiment plus haut que le rez-de-chaussée. Spécifiquement dans l'aire patrimoniale : - Harmoniser dans l'aire patrimoniale les enseignes à l'architecture traditionnelle et préserver la qualité du paysage avec un affichage discret et efficace. Assurer la compatibilité de l'affichage avec le caractère patrimonial du site, notamment en favorisant un affichage de petit gabarit. - Favoriser dans l'aire patrimoniale l'utilisation d'un affichage de qualité et d'apparence soignée pour l'ensemble de l'enseigne, y compris le graphisme et le lettrage. - Favoriser dans l'aire patrimoniale l'utilisation de structures de support de qualité s'harmonisant avec l'enseigne. - Privilégier dans l'aire patrimoniale les types d'enseignes suivants : enseigne sur le terrain, sur deux poteaux ou en potence; enseigne sur le bâtiment, à plat sur l'une des façades, en bois ou avec lettrage en appliqué; enseigne de type lettrage et logo en vitrine. Ces types d'enseignes sont préférables aux enseignes pivotantes ou rotatives; aux enseignes sur pylône; aux enseignes gonflables; aux enseignes lumineuses et numériques, notamment de type rétro éclairé et à néon; aux enseignes sur les toitures; au lettrage, à l'exception du lettrage en vitrine.		
Orientations de valorisation : - Développer un concept d'affichage distinctif et compatible avec le caractère patrimonial du paysage, et encourager les particuliers à l'utiliser.		- Élaborer de façon proactive un concept d'affichage distinctif et compatible avec le caractère patrimonial du paysage, pour le mettre à disposition de particuliers.
Les unités paysagères de l'aire patrimoniale		
		Pour toutes les unités paysagères de l'aire patrimoniale : - Maintenir les dispositions pertinentes du PIIA. - Adopter de nouvelles dispositions au Règlement de zonage et au plan d'urbanisme, lorsque possible. - Réaliser le guide d'aménagement culturel du territoire.
Unité paysagère : route du Quai		
Orientations de protection : - Favoriser l'entretien et l'élagage. - Favoriser l'entretien des murets, des clôtures et des aménagements paysagers.		
Unité paysagère : anse des Mercier		
Orientations de protection :	Règlement de zonage 4.1.1 empêche l'ajout de nouveaux lots et	

- Favoriser l'entretien et la pose de clôtures basses et ne pas favoriser la plantation de haies sur la devanture des résidences et chalets. - Conserver le caractère de villégiature et ne pas favoriser l'ajout de nouvelles résidences ou chalets. - Maintenir l'espace existant entre les propriétés. - Maintenir les marges de recul des constructions par rapport à la route. - Assurer un contrôle strict des volumes des résidences principales et secondaires. - Sensibiliser pour prévenir tout enlèvement de rosiers sauvages (églantiers) entre la route et l'anse.	de nouvelles résidences principales sur ce secteur	
Unité paysagère : Pointe-aux-Orignaux		
Orientations de protection : - Ne pas favoriser l'ajout de cabanons ou de petits garages aux limites des lots afin d'éviter l'obstruction de percées visuelles sur l'anse, le manoir, la chapelle ou l'estuaire. - Ne pas favoriser l'ajout de nouvelles résidences ou chalets afin de préserver le caractère de villégiature du lieu, la lisibilité du paysage et les ouvertures visuelles. - Poursuivre l'aménagement du quai et du terrain adjacent. - Ne pas favoriser la plantation de haies ou de graminées à haute croissance verticale afin de conserver les percées visuelles au fleuve et ne pas obstruer les ouvertures visuelles sur l'anse et l'estuaire. - Aménager le terrain de la chapelle. - Privilégier les clôtures de perches, les clôtures basses à petits barreaux, et ne pas favoriser les clôtures trop massives ou pleines.	Règlement de zonage 4.1.1 empêche l'ajout de nouveaux lots et de nouvelles résidences principales sur ce secteur	
Unité paysagère : chemin des Jésuites		
Orientations de protection : - Favoriser la protection de la végétation, qui est un rempart contre l'érosion, entre la route et la plage. - Favoriser les aménagements visant à contrer l'érosion. - Promouvoir la circulation à pied sur ce chemin (sauf pour les résidents) et réduire la vitesse de circulation. - Ne pas asphalter le chemin pour conserver son caractère typique.		- Installer des panneaux de signalisation.
Unité paysagère : boisé de la Cinquième-Grève Est		
Orientations de protection : - Intégrer les constructions de bâtiments nouveaux à l'environnement boisé et encadrer la coupe forestière. - Signaliser le partage de la route piétons/voitures.		- Installer des panneaux de signalisation.

Les unités paysagères en dehors de l'aire patrimoniale		
Orientation générale : - Favoriser la connaissance des unités paysagères des secteurs en dehors de l'aire patrimoniale.		- Caractériser les unités paysagères en dehors de l'aire patrimoniale.
Le secteur de la Cinquième-Grève Est		
- Préserver les caractéristiques des unités paysagères.		
Le secteur de la Cinquième-Grève Ouest		
- Préserver les caractéristiques des unités paysagères.		
Le secteur de la pointe aux Iroquois		
- Préserver les caractéristiques des unités paysagères.		
Le secteur agricole au sud-est		
- Préserver les caractéristiques des unités paysagères. - Favoriser la préservation du caractère agricole de ce secteur.	- Zonage agricole et protection des terres agricoles par la CPTAQ	

2. CONCERNANT LES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES - VOIR SECTION 4.1 DU PLAN DE CONSERVATION		
Orientations	Mesures existantes	Mesures à adopter
Orientations générales de protection : - Préserver l'isolement visuel du secteur. - Préserver les caractéristiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à la géologie et à l'hydrographie, particulièrement concernant les berges et les plages, ainsi qu'à la végétation et à la faune.		
La géologie, la topographie et les crans rocheux		
Orientations de protection : - Maintenir l'intégrité des escarpements et des affleurements rocheux afin de préserver l'effet d'isolement du site. - Favoriser la protection des crans rocheux à l'intérieur du site et aux alentours. - Favoriser la protection de la zone agricole et des activités agricoles.	- RCI 163 visant l'encadrement des carrières sur le territoire de la MRC de Kamouraska : interdiction de toute nouvelle carrière dans le secteur. - Réglementation sur les gravières et sablières : gravières et sablières permises uniquement dans la zone agricole au sud-est (Règlement de zonage) et avec l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ. Toute gravière ou sablière doit être située à plus de 150 mètres de toute résidence. - PIIA, Art. 11.1.2 B. - Zonage agricole (secteur sud-est) : protection des terres agricoles par la CPTAQ.	- Maintenir la réglementation existante. - Examiner la possibilité d'appliquer les dispositions de la Loi sur les mines et la Loi sur les hydrocarbures (MRC) pour exclure les activités minières ou d'hydrocarbures.
L'hydrographie, les anses, les plages et les berges		
Orientations de protection : - Favoriser la protection du lien étroit, tant visuel que physique et culturel, des habitants et visiteurs avec le fleuve. - Préserver les anses, plages et berges. - Favoriser et aménager l'accès public aux anses, plages et berges. - Assurer la prévention et le nettoyage des déchets sur les berges. - Aménager des stationnements pour accéder aux berges. - Collaborer aux actions de prévention de l'érosion des berges et des plages, entre autres par la protection et la restauration de la végétation typique.	- Berges et plages sont des terres du domaine public accessibles à tous. - Accès publics existants situés sur des lots appartenant au domaine public municipal ou au Camp Canawish. - Réglementation concernant la protection des berges et du littoral, notamment le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 141	- Maintenir les accès publics existants aux plages et aux berges. - Évaluer le besoin d'ajouter d'autres accès publics. - Faciliter et poursuivre les collaborations concernant la lutte contre l'érosion, par exemple avec le Comité ZIP. - Installer des bacs à marées et continuer à organiser des corvées de nettoyage du plastique sur les berges.

	Relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables. - Collecte des déchets réalisée plusieurs fois par année sur les berges par un comité de bénévoles.	
Orientations de mise en valeur : - Favoriser la mise en valeur des accès publics aux anses, aux baies et aux berges.		- Valoriser et aménager davantage les accès publics existants aux plages et aux berges (affichage, stationnements, mobilier, sentiers naturalisés, etc.).
La végétation		
Orientations de protection : - Préserver et restaurer la végétation caractéristique du site. - Conserver la végétation typique des crans rocheux et empêcher la coupe, autant sur les crans rocheux à l'intérieur du site qu'aux alentours du site. - Protéger le couvert boisé aux alentours des crans rocheux, particulièrement dans le secteur de la Cinquième-Grève Est et Ouest, autant à l'intérieur du site qu'aux alentours. - Préserver et restaurer la végétation endémique des berges.	- Règlement de zonage : abattage d'arbres dans les zones de villégiature encadré et limité. - Règlement sur les exploitations agricoles : interdiction de toute coupe à blanc. - Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 141 Relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables : interdiction de la coupe de végétation de manière générale, à l'exception de certaines coupes autorisées pour accéder aux berges. - Actions de restauration de la végétation endémique engagées par le Comité ZIP à la plage des Jésuites. - PIIA, Art. 11.1.2.	- Maintenir la réglementation existante de protection de la végétation et faire un suivi de situation pour observer l'évolution. - Favoriser les actions de restauration de la végétation endémique des berges. - Participer au projet du Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire de caractérisation et de végétalisation dans l'anse des Iroquois (*située à l'extérieur du PCP en bordure est*).
Orientations de mise en valeur : - Favoriser par la sensibilisation la préservation et la restauration des rosiers sauvages sur le bord des berges (voir section aménagement paysager).		- Réaliser des outils et des activités temporaires et permanentes de connaissance, d'interprétation, de sensibilisation et d'éducation sur la végétation et la faune, particulièrement l'ornithologie, en partenariat avec la Chapelle.

La faune		
Orientations de protection - Protéger et préserver la faune, en équilibre avec les activités traditionnelles du site. - Favoriser la protection des oiseaux, des mammifères marins et des autres espèces protégées.	- Existence d'aires protégées d'habitat faunique (Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de pointe aux Orignaux n4969 et Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la pointe Iroquois n4968) : protection des oiseaux aquatiques. - L'ensemble de la réglementation fédérale et provinciale de protection, notamment la réglementation fédérale sur la pêche et la réglementation sur les espèces protégées.	- Maintenir et appliquer la réglementation existante.
Orientations de mise en valeur possibles - Favoriser les activités de pêche et d'observation de la faune, particulièrement l'ornithologie, dans le respect des normes de protection de la faune et de l'environnement.	- Le quai fait partie du domaine public, garantissant l'accès à tous pour l'observation des oiseaux.	- Réaliser des outils et des activités temporaires et permanentes de connaissance, d'interprétation, de sensibilisation et d'éducation sur la végétation et la faune, particulièrement l'ornithologie, en partenariat avec le Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux (la Chapelle). - Créer un nouveau belvédère sur la route Boucher comme point d'observation sur la pointe aux Iroquois (*situé à l'extérieur du PCP*). - Créer un nouveau belvédère sur l'anse des Mercier.

3. CONCERNANT LE CADRE BÂTI — VOIR SECTION 4.2 DU PLAN DE CONSERVATION		
Orientations	Mesures existantes	Mesures à adopter
Orientations générales de protection : - Protéger les caractéristiques remarquables du cadre bâti. - Favoriser la protection des bâtiments patrimoniaux. - Assurer une intégration harmonieuse des bâtiments nouveaux, des agrandissements ou des interventions sur les bâtiments anciens et favoriser la cohérence architecturale et paysagère. - Favoriser la préservation et la rénovation des bâtiments existants conformément aux caractéristiques traditionnelles du site. - Favoriser la préservation et la restauration des bâtiments anciens contribuant à l'harmonie. - Préserver les particularités du cadre bâti de chaque secteur. - Favoriser une meilleure connaissance des caractéristiques du cadre bâti de tous les secteurs, particulièrement des secteurs en dehors de la zone patrimoniale. - Sensibiliser les propriétaires et favoriser leur conscientisation quant à la préservation de la qualité du cadre bâti, notamment par la réalisation de guides et de formations pour les résidents.	- Existence d'un PIIA pour l'aire patrimoniale.	- Maintenir du PIIA dans le secteur de l'aire patrimoniale. - Adopter de nouvelles dispositions au Règlement de zonage et au plan d'urbanisme pour protéger les caractéristiques du cadre bâti dans l'aire patrimoniale et particulièrement en dehors de l'aire patrimoniale. - Réaliser le guide d'aménagement culturel du territoire, qui vulgarise la réglementation, explique de façon significative (photos, etc.) et valorise les bonnes pratiques des résidents. Accompagner le guide d'une formation. - Mettre en place des actions de valorisation des propriétaires qui ont fait des efforts particuliers (certificat, prix de reconnaissance ou autre). - Procéder à une caractérisation du cadre bâti des secteurs hors de l'aire patrimoniale.
LE CADRE BÂTI DANS L'AIRE PATRIMONIALE		
La valeur patrimoniale des bâtiments dans l'aire patrimoniale, particulièrement : - La villa Fleur des Bois. - Le manoir de Pointe-aux-Orignaux. - Les bâtiments religieux. - Le quai.		
Orientations de protection : - Protéger les bâtiments de haute valeur patrimoniale et empêcher leur destruction. - Favoriser l'entretien et la restauration des bâtiments anciens dans le respect de leur valeur historique et de leurs caractéristiques.	- PIIA, Art. 11.4 Transformation, réparation, rénovation ou restauration d'un bâtiment principal ou secondaire. - Existence du Plan d'aménagement et de mise en valeur du quai et du terrain adjacent.	- Étudier la possibilité de citer des bâtiments patrimoniaux. - Adopter un règlement sur la démolition. - Poursuivre le Plan d'aménagement et de mise en valeur du quai et du terrain adjacent. - Réaliser et mettre en œuvre un plan d'aménagement et de mise en valeur de la Chapelle et du terrain adjacent. - Étudier la possibilité de mettre en place un programme d'aide aux propriétaires (MRC) pour favoriser l'entretien et la restauration des bâtiments patrimoniaux.
Les styles d'architecture		
Orientations de protection : - S'assurer que les nouveaux bâtiments ou les agrandissements s'intègrent avec le cadre bâti existant. - Établir des liens formels et proportionnels avec les caractéristiques architecturales dominantes des bâtiments traditionnels.	- PIIA, notamment Art. 11.2 Architecture d'un nouveau bâtiment principal; Art. 11.5 Agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire; Art. 11.4Transformation,	- Maintenir le PIIA.

- Favoriser l'adoption de galeries, porches, vérandas de type traditionnel pour renforcer les relations ou liaisons avec les bâtiments avoisinants	réparation, rénovation ou restauration d'un bâtiment principal ou secondaire.	
Les revêtements extérieurs		
Orientations de protection : - Favoriser l'adoption des matériaux de revêtement compatibles avec les matériaux de revêtement, les textures et les couleurs traditionnels.	- PIIA, notamment Art. 11.2 Architecture d'un nouveau bâtiment principal; Art. 11.5 Agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire; Art. 11.4 Transformation, réparation, rénovation ou restauration d'un bâtiment principal ou secondaire.	- Maintenir le PIIA.
Les ouvertures		
Orientations de protection : - Favoriser l'adoption de la distribution, des proportions, des dimensions et du mode de subdivision des ouvertures du bâti traditionnel.	- PIIA, notamment Art. 11.2 Architecture d'un nouveau bâtiment principal; Art. 11.5 Agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire; Art. 11.4 Transformation, réparation, rénovation ou restauration d'un bâtiment principal ou secondaire.	- Maintenir le PIIA.
Les saillies et les éléments de décor		
Orientations de protection : - Favoriser l'utilisation d'une ornementation appropriée pour mettre en relief les composantes du bâtiment (chambranles, planches cornières, corniches).	- PIIA, notamment Art. 11.2 Architecture d'un nouveau bâtiment principal; Art. 11.5 Agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire; Art. 11.4 Transformation, réparation, rénovation ou restauration d'un bâtiment principal ou secondaire.	- Maintenir le PIIA.
Les bâtiments secondaires		
Orientations de protection : - Adopter un modèle de bâtiment secondaire compatible avec le bâtiment principal et s'inspirant des caractéristiques des bâtiments secondaires traditionnels. - Favoriser l'implantation d'un bâtiment secondaire dont les dimensions maximales correspondent au 2/3 de celles de la résidence.	- PIIA, 11.3 Architecture d'un nouveau bâtiment secondaire; Art. 11.5 Agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire; Art. 11.4 Transformation, réparation, rénovation ou restauration d'un bâtiment principal ou secondaire.	- Maintenir le PIIA.

- Adopter un traitement architectural (matériaux de revêtement, ouvertures) compatible avec celui de la résidence pour les garages, les hangars, les remises-ateliers ou les cabanons. - Reprendre et s'inspirer des caractéristiques architecturales des dépendances agricoles et bâtiments secondaires traditionnels		
Le volume des bâtiments		
Orientations de protection : - Respecter et établir une continuité avec les caractéristiques volumétriques des bâtiments traditionnels. - Adopter des formes de toit et des volumes de forme simple et de dimensions s'apparentant aux volumes traditionnels. - Respecter les hauteurs des bâtiments existants (en grande majorité, d'une hauteur de 1½ étage). - Reprendre ou s'inspirer des éléments typiques du bâti traditionnel (lucarnes, cheminées, débords de toiture, galeries, etc.).	- PIIA, Art. 11.1 Implantation d'un nouveau bâtiment principal ou secondaire, Art. 11.2 Architecture d'un nouveau bâtiment principal; Art. 11.5 Agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire.	- Maintenir le PIIA. - Adopter de nouvelles dispositions au Règlement de zonage et au plan d'urbanisme pour encadrer le volume.
L'implantation des bâtiments		
Orientations de protection : - Conserver et mettre en valeur le relief naturel du site et son couvert végétal. - Préserver les vues panoramiques et les percées visuelles sur le fleuve. - Respecter l'orientation et l'alignement des bâtiments traditionnels existants. - Assurer une continuité avec le cadre bâti traditionnel concernant l'orientation et l'alignement des bâtiments nouveaux.	- PIIA, Art. 11.1 Implantation d'un nouveau bâtiment principal ou secondaire; 11.5 Agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire; 11.6 Déplacement d'un bâtiment principal ou secondaire. - Dispositions sur les marges de recul dans le Règlement de zonage.	- Maintenir le PIIA. - Adopter de nouvelles dispositions au Règlement de zonage et au plan d'urbanisme pour encadrer l'implantation des nouveaux bâtiments.
LE CADRE BÂTI EN DEHORS DE L'AIRE PATRIMONIALE		
Les styles d'architecture		
Orientations de protection : - Favoriser par la sensibilisation la bonne intégration des nouveaux bâtiments ou agrandissements avec le cadre bâti existant.		- Réaliser le guide d'aménagement culturel du territoire.
Les revêtements extérieurs		
Orientations de protection : - Favoriser par la sensibilisation l'adoption des matériaux de revêtement ayant une bonne intégration dans le cadre bâti.		- Réaliser le guide d'aménagement culturel du territoire.
Les ouvertures		
Orientations de protection :		- Réaliser le guide d'aménagement culturel du territoire.

- Favoriser par la sensibilisation l'adoption d'ouvertures ayant une bonne intégration dans le cadre bâti (distribution, proportions, dimensions et mode de subdivision).		
Les saillies et les éléments de décor		
Orientations de protection : - Favoriser par la sensibilisation l'utilisation d'une ornementation appropriée pour mettre en relief les composantes du bâtiment (chambranles, planches cornières, corniches).		- Réaliser le guide d'aménagement culturel du territoire.
Les bâtiments secondaires		
Orientations de protection : - Favoriser l'adoption d'un modèle de bâtiment secondaire compatible avec le bâtiment principal et ayant une bonne intégration dans le cadre bâti. - Favoriser l'implantation d'un bâtiment secondaire dont les dimensions maximales correspondent au 2/3 de celles de la résidence. - Favoriser l'adoption d'un traitement architectural (matériaux de revêtement, ouvertures) compatible avec celui de la résidence pour les garages, les hangars, les remises-ateliers ou les cabanons. - Favoriser par la sensibilisation des caractéristiques architecturales ayant une bonne intégration dans le cadre bâti.		- Adopter de nouvelles dispositions au Règlement de zonage et au plan d'urbanisme. - Réaliser le guide d'aménagement culturel du territoire.
Le volume des bâtiments		
Orientations de protection : - Encadrer le volume maximal des bâtiments pour établir une continuité avec les caractéristiques volumétriques des bâtiments traditionnels et ne pas obstruer les vues ouvertes sur l'estuaire et sur les repères paysagers. - Favoriser par la sensibilisation l'adoption de formes de toit et de volumes de forme simples et de dimensions ayant une bonne intégration dans le cadre bâti.		- Adopter de nouvelles dispositions au Règlement de zonage et au plan d'urbanisme pour encadrer le volume des bâtiments. - Réaliser le guide d'aménagement culturel du territoire.
L'implantation des bâtiments		
Orientations de protection : - Conserver et mettre en valeur le relief naturel du site et son couvert végétal. - Préserver les vues panoramiques et les percées visuelles sur le fleuve. - Respecter l'orientation et l'alignement du cadre bâti existant. - Assurer une continuité avec le cadre bâti concernant l'orientation et l'alignement des bâtiments nouveaux.		- Adopter de nouvelles dispositions au Règlement de zonage et au plan d'urbanisme pour encadrer l'implantation des bâtiments. - Réaliser le guide d'aménagement culturel du territoire.

4. CONERNANT LA PÊCHE À L'ANGUILLE — VOIR SECTION 4.3 DU PLAN DE CONSERVATION		
Orientations	Mesures existantes	Mesures à adopter
Orientations générales de protection : - Préserver, valoriser et assurer la vitalité de la pratique de la pêche à l'anguille, en tant que patrimoine immatériel majeur.		
Orientations de protection : - Favoriser la connaissance de la pêche à l'anguille, en tant que patrimoine immatériel. - Favoriser la protection de la pêche à l'anguille, en tant que patrimoine immatériel, ainsi que de son milieu naturel et des conditions entourant la pratique.		- Poursuivre la démarche de caractérisation et actualiser les connaissances sur la pêche à l'anguille dans la MRC de Kamouraska, notamment à Rivière-Ouelle (MRC). - Poursuivre la démarche de reconnaissance de la MRC pour obtenir la désignation provinciale (MCC) de la pêche à l'anguille en tant que patrimoine immatériel. - Entreprendre une démarche de reconnaissance pour l'identification municipale de la pêche à l'anguille en tant que patrimoine immatériel.
Orientations de valorisation - Valoriser la pêche à l'anguille comme une ressource pour le développement durable de la communauté. - Valoriser et expliquer la pratique de la pêche à l'anguille avec des panneaux d'interprétation ou d'autres supports, des expositions, des activités d'interprétation, etc.		- Intégrer des activités d'interprétation et d'art public sur la pêche à l'anguille dans la programmation de loisirs et culture de la Municipalité et des acteurs locaux. - Mettre en place un comité de travail régional (MRC) pour la protection, la gestion intégrée et la valorisation de la pêche à l'anguille en tant que patrimoine immatériel, autant pour ses aspects naturels et culturels qu'économiques, dans l'objectif d'assurer le développement de la communauté et la vitalité de la pratique et sa transmission (par exemple : protection du milieu naturel; activités d'interprétation et de valorisation; valorisation économique avec soutien à la mise en marché et débouchés, appellation d'origine, attractivité touristique, etc.).

5. CONCERNANT LA QUALITÉ VISUELLE ET LES PERCÉES VISUELLES — VOIR SECTION 4.4 DU PLAN DE CONSERVATION		
Orientations	Mesures existantes	Mesures à adopter
Orientation générale de protection : - Préserver les vues ouvertes et les percées visuelles.		
Orientations de protection : - Favoriser la conservation des percées visuelles et des panoramas. - Encadrer les projets de construction, d'agrandissement ou d'aménagement pour empêcher l'obstruction des percées visuelles, des panoramas significatifs et des points de repère. - Ne pas privilégier l'installation d'éoliennes. - Favoriser des dispositifs d'éclairage prenant en compte le caractère naturel du site, notamment en essayant de minimiser leur effet sur les paysages nocturnes. - Favoriser l'entretien des végétaux pour maintenir les percées visuelles.	- Existence d'un PIIA dans l'aire patrimoniale encadrant le volume des bâtiments. - RCI 143 et RCI 184 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Kamouraska excluent les éoliennes commerciales.	- Maintenir le PIIA dans l'aire patrimoniale et les dispositions réglementaires dans l'ensemble du secteur concernant le volume des bâtiments. - Observer l'évolution des installations d'antennes de télécommunication, de panneaux solaires et d'éoliennes dans les propriétés privées pour surveiller l'état de situation. - Introduire dans le PIIA des dispositions pour favoriser des dispositifs d'éclairage prenant en compte le caractère naturel du site, notamment en essayant de minimiser leur effet sur les paysages nocturnes. - Adopter un outil de sensibilisation et des activités éducatives concernant l'entretien des végétaux.
Orientations de valorisation : - Favoriser l'aménagement de points d'observation ou de belvédères et leur accès en privilégiant des aménagements intégrés au paysage qui permettent d'apprécier les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère, autant à l'intérieur du site que de l'extérieur.		- Déterminer des points d'observation ou des belvédères et planifier leur aménagement. - Créer un nouveau belvédère sur l'anse des Mercier avec le plan d'aménagement et de mise en valeur de la Chapelle et du terrain adjacent. - Créer un nouveau belvédère sur la route Boucher comme point d'observation sur la pointe aux Iroquois (situé *à l'extérieur du PCP*).

6. LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS — VOIR SECTION 4.5 DU PLAN DE CONSERVATION		
Orientations	Mesures existantes	Mesures à adopter
Orientations générales de protection : - Préserver les éléments d'aménagements et ornements paysagers typiques. - Favoriser la préservation et la restauration des haies de rosiers sauvages (églantiers) en tant qu'élément caractéristique du paysage.		- Réaliser le guide d'aménagement culturel du territoire.
Les aménagements paysagers aux alentours des bâtiments		
Orientations de protection : - Préserver les éléments d'aménagements et d'ornements paysagers traditionnels, en particulier la croix de chemin, les clôtures en bois, des haies de rosiers sauvages (églantiers), de même que des arbustes et arbres matures indigènes. - Favoriser la mise en valeur des abords des bâtiments et des limites des propriétés par des aménagements et ornements paysagers traditionnels. - Adopter un aménagement paysager de type naturel aux abords des résidences et favoriser la conservation des rosiers sauvages (églantiers) et l'implantation de plantes indigènes. - Favoriser les types de clôtures traditionnelles de façon à ajouter à l'intérêt patrimonial et paysager des lieux, par exemple avec des piques verticales, perches, entrecroisées, jeux de bois et planches horizontales. - Favoriser l'entretien des murets, des clôtures et des aménagements paysagers. - Favoriser l'utilisation de matériaux naturels pour les murs ou murets de soutènement, les voies d'accès, les stationnements et pour les clôtures. - Assurer l'intégration des bâtiments au paysage naturel environnant. - Ne pas favoriser l'artificialisation des terrains privés par des aménagements urbains ou suburbains incompatibles avec le caractère du site. - Privilégier les aménagements paysagers sobres et de qualité, intégrant des plantes indigènes, qui s'inspirent du caractère du site. - Sensibiliser et guider les propriétaires dans leurs aménagements paysagers.	- Dans l'aire patrimoniale, PIIA, Art. 11.1 Implantation d'un nouveau bâtiment principal ou secondaire, al. d) sur l'aménagement paysager; Art. 11.8 Installation ou remplacement d'une clôture; Art. 11.9 Plantations de haies. - Règlement de zonage : obligation d'entretien général.	- Maintenir le PIIA dans l'aire patrimoniale. - Réaliser le guide d'aménagement culturel du territoire. - Distribuer aux résidents le Guide de restauration et d'aménagement du littoral réalisé par le Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire.
Les haies d'églantiers (rosiers sauvages)		
- Favoriser par la sensibilisation la protection et la restauration des haies d'églantiers.	- Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 141 Relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.	- S'assurer de la bonne application de la réglementation. - Adopter de nouvelles dispositions au Règlement de zonage et au plan d'urbanisme pour encadrer les exceptions prévues au RCI 141 et limiter la destruction de haies d'églantiers sauvages. - Tenir des activités éducatives de sensibilisation et d'accompagnement pour les résidents (guide, formation, etc.) pour protéger et restaurer les haies.

7. CONCERNANT LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE — VOIR SECTION 4.6 DU PLAN DE CONSERVATION		
Orientations	Mesures existantes	Mesures à adopter
Orientation générale de protection : - Privilégier une approche d'archéologie préventive dans les zones de potentiel archéologique et de façon générale dans l'ensemble du secteur.		- Réaliser une étude de potentiel archéologique pour les secteurs en dehors de l'aire patrimoniale.
Particulier : - Privilégier une intervention archéologique préventive préalable aux projets d'aménagements et aux travaux d'excavation. - Adapter l'intervention archéologique au potentiel de découverte archéologique et à l'importance de ce potentiel. - Intégrer le potentiel archéologique dans les projets d'aménagements et de mise en valeur.	- Dispositions prévues par la Loi sur le patrimoine culturel, notamment l'article 74 sur les découvertes archéologiques et l'article 148 sur le régime d'ordonnance.	Intégrer le potentiel archéologique dans les plans d'aménagement et de mise en valeur dans le secteur du quai et de la chapelle. - Inclure l'archéologie dans le guide d'aménagement culturel du territoire.

8. CONCERNANT LES ACTIVITÉS CULTURELLES, RÉCRÉATIVES ET COMMUNAUTAIRES — VOIR SECTION 4.7 DU PLAN DE CONSERVATION		
Orientations	Mesures existantes	Mesures à adopter
Orientations générales de mise en valeur : - Favoriser les activités compatibles avec les valeurs patrimoniales du site. - Favoriser l'aménagement culturel du territoire pour répondre aux aspirations et aux besoins de la population. - Prévenir et empêcher la surexploitation touristique du territoire.		
Orientations de valorisation : - Favoriser les activités d'interprétation, de sport et de détente. - Favoriser les activités d'observation de la faune et de la flore et d'interprétation du milieu naturel de l'anse. - Favoriser les activités communautaires, sociales et culturelles. - Favoriser le développement de l'art public et des activités artistiques reliées à l'environnement naturel (land art, etc.). - Favoriser l'accès universel aux sites d'intérêt, notamment pour les personnes à mobilité réduite.	- Plan de développement 2019 – 2023. - Politique municipale des aînés 2018-2023. - Planification municipale des activités de loisirs et de la vie communautaire.	- Accompagner et soutenir les activités des centres de loisirs et des centres culturels et sociaux, tels que le Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux et le Camp Canawish. - Intégrer dans la planification municipale des activités culturelles, sociales et de loisirs spécifiques pour le territoire désigné. - Adopter des orientations sur le développement de l'art public et favoriser, par le partenariat et les collaborations avec le milieu artistique, l'installation d'œuvres (permanente ou temporaire) qui s'intègrent et respectent le paysage. - Prendre en compte et favoriser l'accès universel dans les plans d'aménagements du quai, de la chapelle et des stationnements publics.

Bibliographie

BARIL, Roger et Bertrand ROCHEFORT (1965). *Carte pédologique du comté de Kamouraska*, Québec. Échelle 1 : 63 360, La Pocatière, Ministère de l'Agriculture du Canada.

BÉGIN, Gilbert et Bernard LAROCHE (2003). « Le déclin de l'anguille américaine ». Reportage vidéo et article en ligne pour *La Semaine verte*. Radio-Canada. En ligne : https://ici.radiocanada.ca/actualite/semaineverte/ColorSection/peche/031130/anguille.shtml. Page consultée le 13 mars 2015.

COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE (2012). « Restauration de la plage des Jésuites, Rivière-Ouelle », *Rapport de caractérisation*, Rimouski.

HUDON, Paul-Henri (1972). *Rivière-Ouelle 1672-1972 : Rivière-Ouelle de la Bouteillerie, 3 siècles de vie.* S.l. : Comité du Tricentenaire.

LAMBERT, Richard (s.d.). « Les pointes en dents de scie de ma paroisse de Rivière-Ouelle », communication personnelle à la Municipalité de Rivière-Ouelle.

LÉVESQUE, Ulric (dir.) (1997). *325 ans… Une grande famille! Rivière-Ouelle vous accueille 1672-1997*, Rivière-Ouelle : Corporation du 325e anniversaire de Rivière-Ouelle.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2013). *Rivière-Ouelle — Réintroduction du bar rayé dans le Saint-Laurent : découverte d'une seconde frayère*. Québec : Gouvernement du Québec

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2003). *Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec*. Québec : ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

MUSÉE DE LA MÉMOIRE VIVANTE (2018). *Exposition virtuelle sur la pêche à l'anguille*.

RURALYS (2014). *Étude de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, Rivière-Ouelle : Patrimoine bâti, paysages et archéologie*.

RURALYS (2015). *Le paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux*. Rivière-Ouelle : Diagnostic paysager.

ROUSSEAU, Jean-François (2014). Communication personnelle. Données personnelles d'observation d'oiseaux au quai de Rivière-Ouelle pour l'année 2014. Non publié.

TARDIF, L. et L. OUELLET (1978). *Les possibilités d'utilisation agricole des sols*. Comté de Kamouraska. Québec : Agriculture Québec.

Annexes

Crédit : André Lussier

Annexe 1 : Plan d’action 2020-2025

Crédit : Enclume

Légende

A	**Actuellement en cours**
1	**An 1**
2	**An 2**
3	**An 3**
4	**An 4**
5	**An 5**
F	**Dans les années futures ou si un programme de subvention est disponible pour la réalisation de l'action**

Abréviations

CCCPO : Centre culturel et communautaire de la Pointe-aux-Orignaux

CCU : comité de consultation d'urbanisme de la municipalité de Rivière-Ouelle

Comité de suivi : comité nommé par le conseil municipal pour assurer le suivi du plan de conservation

Organismes du milieu : Camp Canawish et Centre culturel et communautaire de la Pointe-aux-Orignaux

MCC : ministère de la Culture et des Communications

MRC : MRC de Kamouraska

Municipalité : Municipalité de Rivière-Ouelle

PCP : Paysage culturel patrimonial

ZIP : Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire

Actions générales	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Adopter un plan d'action pour l'aménagement culturel du territoire qui arrime entre elles toutes les actions du présent plan de conservation en un ensemble cohérent, notamment les actions concernant : ○ Les caractéristiques naturelles; ○ Le cadre bâti; ○ Le patrimoine immatériel : la pêche à l'anguille; ○ La qualité visuelle et les percées visuelles; ○ Les unités paysagères; ○ Les aménagements paysagers; ○ Le patrimoine archéologique; ○ Les activités culturelles et récréatives.	Municipalité MRC	Municipalité MRC								
Réaliser un guide d'aménagement culturel du territoire s'adressant aux particuliers et à la Municipalité dans ses interventions avec un concept d'aménagement et de mise en valeur pour l'ensemble du site de façon à créer une identité commune, concernant chacun des aspects développés dans le plan de conservation.	Municipalité	MRC Ruralys								
Susciter l'adhésion à la Charte du paysage.	Municipalité	CCCPO								
Maintenir le PIIA.	Municipalité	CCU								
Adopter de nouvelles dispositions au Règlement de zonage et au plan d'urbanisme pour encadrer le volume.	Municipalité	MRC								
Adopter de nouvelles dispositions au Règlement de zonage et au plan d'urbanisme pour encadrer l'affichage sur l'ensemble du site.	Municipalité	MRC								

Actions concernant les unités paysagères (section 3)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Poursuivre la mise en œuvre du plan d'aménagements et de mise en valeur du quai.	Municipalité	CCCPO								
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagements et de mise en valeur pour la chapelle et le terrain adjacent en partenariat avec le Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux.	CCCPO	Municipalité								
Appliquer le Guide d'aménagement et de mise en valeur des sites d'accueil de la MRC de Kamouraska dans les espaces publics, notamment dans les stationnements.	Municipalité	MRC								
Élaborer des circuits de découverte, avec des panneaux d'interprétation ou d'autres supports et des activités de valorisation pour les visiteurs.	Municipalité CCCPO	Municipalité CCCPO								
Intégrer des activités de découverte et d'interprétation dans la planification des activités de loisirs et de culture.	Municipalité CCCPO	Municipalité CCCPO								

Suite des actions concernant les unités paysagères (section 3)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Faire du Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux (la Chapelle) un partenaire pour les activités de découverte et d'interprétation.	Municipalité CCCPO	Municipalité CCCPO								
Adopter des orientations sur le développement de l'art public et favoriser l'installation d'œuvres par le partenariat et les collaborations avec le milieu artistique (voir orientations sur la vie sociale et culturelle).	Municipalité	Artistes locaux								
Maintenir le PIIA dans l'aire patrimoniale.	Municipalité	CCU								
Élaborer de façon proactive un concept d'affichage distinctif et compatible avec le caractère patrimonial du paysage, pour le mettre à disposition de particuliers.	Municipalité	MRC								

Suite des actions concernant les unités paysagères (section 3)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Installer des panneaux de signalisation pour favoriser la circulation à pied et indiquer le partage de la route (piéton/voiture).	Municipalité									
Caractériser les unités paysagères en dehors de l'aire patrimoniale.	Municipalité	MCC								

Actions concernant les caractéristiques naturelles (section 4.1)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Maintenir la réglementation existante sur la protection des crans rocheux ainsi que de la zone agricole et de ses activités.	Municipalité	CCU								
Examiner la possibilité d'appliquer les dispositions de la Loi sur les mines et la Loi sur les hydrocarbures (MRC) pour exclure les activités minières et d'hydrocarbures.	MRC	Municipalité								
Maintenir les accès publics existants aux plages et aux berges.	Municipalité									
Évaluer le besoin d'ajouter d'autres accès publics aux plages et aux berges.	Municipalité	Camp Canawish								

Suite des actions concernant les caractéristiques naturelles (section 4.1)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Faciliter et poursuivre les collaborations concernant la lutte contre l'érosion, par exemple avec le Comité ZIP.	Municipalité	ZIP								
Installer des bacs à marées et continuer à organiser des corvées de nettoyage du plastique sur les berges.	Municipalité	Camp Canawish								
Valoriser et aménager davantage les accès publics existants aux plages et aux berges (affichage, stationnements, mobilier, sentiers naturalisés, etc.).	Municipalité	Camp Canawish								
Maintenir la réglementation existante de protection de la végétation et faire un suivi de situation pour observer l'évolution.	Municipalité	MRC								
Favoriser les actions de restauration de la végétation endémique des berges.	Municipalité	Citoyens Organismes du milieu								

Suite des actions concernant les caractéristiques naturelles (section 4.1)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Participer au projet du Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire de caractérisation et de végétalisation dans l'anse aux Iroquois (*situé à l'extérieur du PCP en bordure est*).	ZIP	Municipalité Citoyens								
Réaliser des outils et des activités temporaires et permanentes de connaissance, d'interprétation, de sensibilisation et d'éducation sur la végétation et la faune, particulièrement l'ornithologie, en partenariat avec la Chapelle.	Municipalité	CCCPO								
Maintenir et appliquer la réglementation existante pour la protection de la faune.	Municipalité	MRC								
Créer un nouveau belvédère sur la route Boucher comme point d'observation sur la pointe aux Iroquois (*situé à l'extérieur du PCP*).	Municipalité	Comité de développement								
Créer un nouveau belvédère sur l'anse des Mercier.	CCCPO	Municipalité								

Actions concernant le cadre bâti (section 4.2)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Mettre en place des actions de valorisation des propriétaires qui ont fait des efforts particuliers (certificat, prix de reconnaissance ou autre).	Municipalité	CCU								
Procéder à une caractérisation du cadre bâti des secteurs hors de l'aire patrimoniale.	Municipalité	MCC								
Étudier la possibilité de citer des bâtiments patrimoniaux.	Municipalité	Organismes du milieu Citoyens								
Adopter un règlement sur la démolition.	Municipalité	MRC								
Évaluer la possibilité de la mise en place d'un programme d'aide aux propriétaires (MRC) pour favoriser l'entretien et la restauration des bâtiments patrimoniaux.	Municipalité	MRC								

Actions concernant la pêche à l'anguille (section 4.3)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Poursuivre la démarche de caractérisation et actualiser les connaissances sur la pêche à l'anguille dans la MRC de Kamouraska, notamment à Rivière-Ouelle (MRC).	MRC									
Poursuivre la démarche de reconnaissance de la MRC pour obtenir la désignation provinciale (MCC) de la pêche à l'anguille en tant que patrimoine immatériel.	MRC									
Entreprendre une démarche de reconnaissance pour l'identification municipale de la pêche à l'anguille en tant que patrimoine immatériel.	Municipalité									
Intégrer des activités d'interprétation et d'art public sur la pêche à l'anguille dans la programmation de loisirs et culture de la Municipalité et des acteurs locaux.										

Suite des actions concernant la pêche à l'anguille (section 4.3)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Mettre en place un comité de travail régional (MRC) pour la protection, la gestion intégrée et la valorisation de la pêche à l'anguille en tant que patrimoine immatériel, autant dans ses aspects naturels et culturels qu'économiques, dans l'objectif d'assurer le développement de la communauté, la vitalité de la pratique et sa transmission (par exemple : protection du milieu naturel; activités d'interprétation et de valorisation; valorisation économique avec soutien à la mise en marché et débouchés, appellation d'origine, attractivité touristique, etc.).	MRC	Municipalité Pêcheurs d'anguille								

Actions concernant la qualité visuelle et les percées visuelles (section 4.4)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Observer l'évolution des installations d'antennes de télécommunication, de panneaux solaires et d'éoliennes dans les propriétés privées pour surveiller l'état de situation.	Municipalité	MRC CCU								
Introduire dans le PIIA des dispositions pour favoriser des dispositifs d'éclairage prenant en compte le caractère naturel du site, notamment en essayant de minimiser leur effet sur les paysages nocturnes.	Municipalité	CCU								

Suite des actions concernant la qualité et les percées visuelles (section 4.4)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Adopter des outils de sensibilisation et des activités éducatives concernant l'entretien des végétaux.	Municipalité									
Déterminer des points d'observation ou des belvédères et planifier leur aménagement.	Municipalité	Organismes du milieu								
Créer un nouveau belvédère sur l'anse des Mercier avec le plan d'aménagement et de mise en valeur de la Chapelle et du terrain adjacent.	CCCPO	Municipalité								

Actions concernant les aménagements paysagers (section 4.5)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Distribuer aux résidents le Guide de restauration et d'aménagement du littoral réalisé par le Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire.	Municipalité	Zip								
S'assurer de la bonne application de la réglementation.	Municipalité									

Suite des actions concernant les aménagements paysagers (section 4.5)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Adopter de nouvelles dispositions au Règlement de zonage et au plan d'urbanisme pour encadrer les exceptions prévues au RCI 141 et limiter la destruction des haies d'églantiers sauvages.	Municipalité	MRC								
Tenir des activités éducatives de sensibilisation et d'accompagnement pour les résidents (guide, formation, etc.) pour protéger et restaurer les haies.	Municipalité	CCCPO								

Actions concernant le patrimoine archéologique (section 4.6)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Réaliser une étude de potentiel archéologique pour les secteurs en dehors de l'aire patrimoniale.	Municipalité	MCC								
Intégrer le potentiel archéologique dans les plans d'aménagement et de mise en valeur dans le secteur du quai et de la chapelle.	Municipalité	Ruralys								
Inclure l'archéologie dans le guide d'aménagement culturel du territoire.										

Actions concernant les activités culturelles, récréatives et communautaires (section 4.7)	Responsables	Partenaires	A	1	2	3	4	5	C	F
Accompagner et soutenir les activités des centres de loisirs et des centres culturels et sociaux, tels que le Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux et le Camp Canawish.	Municipalité	Camp Canawish CCCPO								
Adopter des orientations sur le développement de l'art public et favoriser, par le partenariat et les collaborations avec le milieu artistique, l'installation d'œuvres (permanente ou temporaire) qui s'intègrent et respectent le paysage.	Municipalité	Artistes du milieu								
Prendre en compte et favoriser l'accès universel dans les plans d'aménagements du quai, de la chapelle et des stationnements publics.	Municipalité	Camp Canawish CCCPO								

Annexe 2 : Étapes d'élaboration du plan de conservation

Étapes réalisées lors de la demande initiale de désignation

- 2013 : Démarche d'identification et d'appropriation des paysages culturels patrimoniaux kamouraskois
- 2013 : Étude de caractérisation de l'aire patrimoniale (bâti, paysages et archéologie)
- 2015 : Diagnostic paysager du PCP de la pointe aux Orignaux et aux Iroquois
- 2015 : Rencontres de la table de concertation
- 2015 : Sondage en ligne (83 % en accord avec la demande de désignation)
- 6 mars 2015 : Consultation publique
- Avril 2015 : Adoption d'une charte paysagère par la Municipalité
- Août 2015 : Dépôt de la demande de désignation au MCC
- Août 2015 : Demande de qualification acceptée par le MCC

Étapes réalisées lors de l'élaboration du plan de conservation

1. **19 octobre 2017 : Rencontre de début de projet pour la réalisation du plan de conservation**
    - Étaient présents à cette rencontre :
        - ✓ Monsieur Yvon Soucy, préfet de la MRC
        - ✓ Monsieur Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle
        - ✓ Monsieur Eucharistе Morin, ministère de la Culture
        - ✓ Madame Mélissa Gervais, ministère de la Culture
        - ✓ Madame Dominique Lalande, Ruralys
        - ✓ Monsieur Antoine Guibert, Ruralys
        - ✓ Madame Jeanne Maguire, MRC
        - ✓ Madame Andrée-Anne Patry, Municipalité de Rivière-Ouelle
        - ✓ Madame Nancy Fortin, Municipalité de Rivière-Ouelle

    Cette rencontre avait comme objectif de pouvoir entreprendre le projet et de préciser les attentes du Ministère concernant le plan de conservation.

2. **Janvier 2018 : Embauche de Ruralys pour la réalisation du plan de conservation**
   Embauche par la Municipalité de Rivière-Ouelle avec la collaboration financière de la MRC de Kamouraska.

3. **Hiver et printemps 2018 :**
   - Préparation des étapes de la démarche d'élaboration du plan de conservation.
   - Présentation des étapes au conseil municipal et définition des enjeux et attentes de la démarche.

4. **31 août 2018 : Tenue d'un groupe de réflexion**
   - Étaient présents à cette rencontre :
     - ✓ Madame Denise Paquet, résidente saisonnière
     - ✓ Monsieur Simon Beaulieu, pêcheur d'anguille
     - ✓ Monsieur Philippe Dubé, résident
     - ✓ Monsieur René Landry, résident du village et propriétaire d'une résidence secondaire
     - ✓ Monsieur Réjean Théberge, résident
     - ✓ Monsieur Rémi Hudon, pêcheur d'anguille

   Cette rencontre avec un groupe de réflexion restreint visait à compléter les divers diagnostics réalisés auparavant avec une approche participative pour déterminer les éléments qui sont remarquables du point de vue de ceux qui vivent sur le territoire, ainsi que de saisir les valeurs, les orientations et les mesures qui seraient pertinentes à adopter pour protéger et mettre en valeur ces éléments remarquables. Le modèle du groupe de réflexion est adopté pour permettre plus d'efficacité et une réflexion en profondeur.

5. **Automne et hiver 2018-2019 :**
   - Élaboration d'une première proposition de plan de conservation.
   - Concertation et validation avec la Municipalité et la MRC.

   En fonction des divers diagnostics et des données recueillies auprès de la population depuis 2013, ainsi que des éléments proposés par le groupe de réflexion, une synthèse des caractéristiques remarquables du paysage est élaborée. En collaboration avec les services du patrimoine et de l'aménagement du territoire de la MRC, divers agents et élus de la Municipalité de Rivière-Ouelle, et de Ruralys, est dressé un état de la situation des mesures existantes concernant la protection et la mise en valeur des éléments remarquables identifiés. Lorsque certains de ces éléments apparaissent comme n'étant pas suffisamment protégés ou mis en valeur, il est élaboré des propositions d'actions et de mesures pour

assurer un niveau satisfaisant de protection et de mise en valeur, en prenant en compte les contraintes et les capacités financières et légales de la Municipalité et de la MRC, ainsi que l'acceptabilité sociale des mesures.

6. **Mars 2019 : Sondage en ligne**
   88 personnes y ont répondu!

   Les propositions d'actions et de mesures sont présentées dans un sondage pour tester leur acceptabilité, mais surtout pour établir une priorité dans leur mise en œuvre étant donné les moyens limités de la Municipalité. Le sondage permet en outre de recueillir des commentaires ouverts des répondants. Cette étape permet d'aller chercher une contribution plus large que celle du groupe de réflexion et de valider les éléments jusqu'ici retenus.

7. **23 avril 2019 : Rencontre de la table de concertation**
   - Étaient présents à cette rencontre :
     - ✓ Monsieur Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle
     - ✓ Monsieur Eucharistе Morin, ministère de la Culture
     - ✓ Madame Mélissa Gervais, ministère de la Culture
     - ✓ Madame Dominique Lalande, Ruralys
     - ✓ Monsieur Antoine Guibert, Ruralys
     - ✓ Madame Pascale Dumont-Bédard, Promotion Kamouraska
     - ✓ Monsieur Rémi Hudon, pêcheur d'anguille
     - ✓ Monsieur Roger Martin, Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle
     - ✓ Monsieur Jean-Denis Guignard, Camp Canawish
     - ✓ Monsieur Yvan Thériault, Diocèse Sainte-Anne-de-la-Pocatière
     - ✓ Monsieur Pierre Larocque, Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux
     - ✓ Madame Chantal Quintin, Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire
     - ✓ Madame Roxanne Noël, Comité Zip du Sud-de-l'Estuaire
     - ✓ Madame Nancy Fortin, Municipalité de Rivière-Ouelle

   En fonction des divers éléments retenus à la suite des étapes précédentes, une version préliminaire du plan de conservation est présentée à la table de concertation pour recevoir les commentaires des membres sur les mesures proposées. Les commentaires et propositions des membres de la table permettent de modifier la version préliminaire du plan de conservation en retirant certaines mesures et en bonifiant avec certaines autres propositions issues des échanges.

8. **Commentaires des ministères suivants :**
    - Ministère de la Culture et des Communications
    - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
    - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
    - Ministères des Transports
    - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
    - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Le MCC et d'autres ministères font part de commentaires détaillés sur la version préliminaire du plan de conservation, ce qui permet de modifier le document préliminaire afin de s'assurer qu'il répond aux attentes gouvernementales.

9. **24 mai 2019 : Consultation publique**
    - Environ 40 personnes sont venues à la consultation publique et ont donné leurs commentaires et leurs suggestions. Aucune des interventions n'allait à l'encontre des orientations présentées.
    - Présentation et signature de la Charte citoyenne du paysage : 35 signatures en date du 27 juin 2019. Une campagne de signature est en cours en collaboration avec le Centre culturel et communautaire de la Pointe-aux-Orignaux.

Une séance de consultation publique est organisée pour permettre à tous les citoyens d'apporter leurs commentaires et d'exprimer leurs opinions. Les actions proposées sont présentées aux participants qui peuvent poser des questions et exprimer leurs inquiétudes, ainsi que leurs accords ou désaccords. La Charte citoyenne du paysage est présentée aux participants pour qu'ils puissent y adhérer.

10. **Fin septembre 2019 : Élaboration et dépôt d'une version finale du plan de conservation et d'un plan d'action.**

Annexe 3 : Bilan du sondage

Le sondage a été en ligne du 8 au 24 mars 2019 inclusivement. Ce sont 88 personnes qui ont répondu au sondage. Voici le bilan de ce sondage :

1. CATÉGORIES DE RÉPONDANTS

1. Je suis résident(e) de la pointe aux Orignaux ou aux Iroquois	23	26 %
2. Je suis résident(e) saisonnier(ère) de la pointe aux Orignaux ou aux Iroquois	21	24 %
3. Je suis résident(e) de Rivière-Ouelle	26	30 %
4. Je visite Rivière-Ouelle de temps à autre et suis curieux(se) à propos de cette démarche	10	11 %
5. Autre	8	9 %
Total	**88**	**100 %**

2. **Quelles caractéristiques suivantes du secteur sont importantes et significatives selon vous?**

Ordre d'importance (moyenne générale)	Caractéristiques
1	Les berges et les plages (71,6 %)
2	Les haies de rosiers sauvages (70,5 %)
3	La qualité visuelle, les panoramas et les vues ouvertes sur le fleuve (68,4 %)
4	La végétation naturelle des berges (64,2 %)
4	L'observation de la faune avicole et marine (64,2 %)
6	Les points d'observation vus du quai (57,9 %)
7	La pêche à l'anguille (48,4 %)
8	Les crans rocheux (39 %)
8	La beauté du cadre bâti (38,9 %)
10	Les boisés (37,9 %)
11	Les activités culturelles, récréatives et communautaires (24,2 %)

Il est intéressant de constater que, selon la provenance des répondants du sondage, l'importance des caractéristiques varie.

Pour les résidents du secteur, les trois caractéristiques d'importance sont :

1- Les points d'observations vus du quai
2- Les berges et les plages
3- La végétation naturelle des berges

Pour les résidents saisonniers, les trois caractéristiques d'importance sont :

1- Les berges et les plages
2- Les haies de rosiers sauvages
3- La pêche à l'anguille

Pour les Rivelois, les trois caractéristiques d'importance sont :

1- La végétation naturelle des berges
2- Les berges et les plages
3- Les haies de rosiers sauvages

3. Concernant les caractéristiques naturelles, que pensez-vous des actions suivantes?

A —Mieux aménager les accès publics aux anses, plages et berges.

Peu important	3 %
Relativement important	23 %
Important	29 %
Prioritaire	35 %
Extrêmement prioritaire	9 %

Commentaires :

Éviter les grands aménagements et limiter l'accès aux plages.

B —Assurer la prévention et le nettoyage des déchets sur les berges.

Peu important	2 %
Relativement important	2 %
Important	24 %
Prioritaire	28 %
Extrêmement prioritaire	44 %

Commentaires :

Favoriser le nettoyage des berges des déchets, mais laisser les dépôts naturels de bois et de végétation présents.

C – Favoriser la prévention de l'érosion des berges et des plages.

Peu important	1 %
Relativement important	4 %
Important	18 %
Prioritaire	22 %
Extrêmement prioritaire	54 %

Commentaires :

Sensibiliser la population à l'importance de conserver la végétation.

D – Préserver et restaurer la végétation caractéristique du site.

Peu important	1 %
Relativement important	5 %
Important	11 %
Prioritaire	45 %
Extrêmement prioritaire	37 %

E —Conserver la végétation typique des crans rocheux et encadrer la coupe d'arbre.

Peu important	6 %
Relativement important	3 %
Important	24 %
Prioritaire	30 %
Extrêmement prioritaire	37 %

Commentaires :

Éviter le déboisement.

F —Favoriser la préservation, l'entretien et la restauration des rosiers sauvages (églantiers) sur le bord des berges.

Peu important	2 %
Relativement important	6 %
Important	13 %
Prioritaire	31 %
Extrêmement prioritaire	47 %

Commentaires :

Faire de la prévention et donner de l'information aux propriétaires afin de préserver les églantiers.

4. Concernant le cadre bâti, que pensez-vous des actions suivantes?

A —Favoriser la protection des bâtiments patrimoniaux de valeur exceptionnelle.

Peu important	4 %
Relativement important	8 %
Important	25 %
Prioritaire	35 %
Extrêmement prioritaire	28 %

B —Apporter de l'aide aux propriétaires pour favoriser l'entretien et la restauration des bâtiments patrimoniaux.

Peu important	3 %
Relativement important	12 %
Important	33 %
Prioritaire	33 %
Extrêmement prioritaire	19 %

Commentaires :

Apporter de l'aide autrement que financièrement.

C – Réaliser des guides et des formations pour aider les propriétaires dans les rénovations.

Peu important	5 %
Relativement important	17 %
Important	38 %
Prioritaire	26 %
Extrêmement prioritaire	14 %

Commentaires :

Fournir une aide financière aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux et réutiliser les guides déjà existants.

D – Encadrer la hauteur des nouvelles constructions pour ne pas cacher les vues ouvertes et les panoramas.

Peu important	3 %
Relativement important	3 %
Important	21 %
Prioritaire	26 %
Extrêmement prioritaire	47 %

5. Concernant la pêche à l'anguille, que pensez-vous des actions suivantes?

A —Reconnaître la pêche à l'anguille comme un patrimoine immatériel unique au Québec et typique de Rivière-Ouelle.

Peu important	1 %
Relativement important	6 %
Important	19 %
Prioritaire	31 %
Extrêmement prioritaire	43 %

Commentaires :

Essentiel de le reconnaître. Mais l'espèce est menacée…

B —Travailler avec les pêcheurs d'anguille et autres acteurs du milieu pour mieux valoriser la pêche à l'anguille.

Peu important	4 %
Relativement important	3 %
Important	35 %
Prioritaire	29 %
Extrêmement prioritaire	29 %

Commentaires :

Valeur ajoutée à notre patrimoine.

Mettre en valeur la pêche à l'anguille en interprétant son histoire à Rivière-Ouelle. Garder le patrimoine matériel en place (cabane).

Valoriser les produits de l'anguille.

6. Concernant la qualité visuelle, les percées visuelles et les panoramas, que pensez-vous des actions suivantes?

A —Empêcher l'installation d'antennes de télécommunication et d'éoliennes.

Peu important	8 %
Relativement important	9 %
Important	21 %
Prioritaire	22 %
Extrêmement prioritaire	40 %

Commentaires :

Bien choisir les emplacements.

B —Encadrer les dispositifs d'éclairage pour respecter le caractère naturel du site et minimiser leur effet sur les paysages nocturnes.

Peu important	7 %
Relativement important	8 %
Important	21 %
Prioritaire	29 %
Extrêmement prioritaire	36 %

Commentaires :

Protéger l'être humain en premier.

C – Favoriser l'entretien des végétaux pour maintenir les percées visuelles.

Peu important	6 %
Relativement important	10 %
Important	29 %
Prioritaire	36 %
Extrêmement prioritaire	19 %

D – Favoriser l'aménagement de points d'observation ou de belvédères bien intégrés au paysage pour favoriser l'observation du paysage.

Peu important	3 %
Relativement important	17 %
Important	29 %
Prioritaire	33 %
Extrêmement prioritaire	18 %

Commentaires :

Installer des points d'observation naturels, ne pas construire de structures en hauteur.

E —Poursuivre l'aménagement et la mise en valeur du quai et de la Place du Quai.

Peu important	2 %
Relativement important	13 %
Important	26 %
Prioritaire	37 %
Extrêmement prioritaire	22 %

Commentaires :

Réparer le quai en premier.

Avoir un bateau accosté qui pourrait servir de musée de l'histoire.

F —Améliorer l'aménagement et la mise en valeur de la chapelle du quai et du terrain situé en face.

Peu important	4 %
Relativement important	12 %
Important	29 %
Prioritaire	30 %
Extrêmement prioritaire	24 %

E —Améliorer l'affichage pour avoir un affichage unique et de qualité qui s'intègre mieux dans le paysage.

Peu important	8 %
Relativement important	14 %
Important	40 %
Prioritaire	25 %
Extrêmement prioritaire	13 %

Commentaires :

Éviter trop d'affichage.

Afficher ce qui est nécessaire seulement.

F —Promouvoir la circulation à pied sur le chemin des Jésuites (sauf pour les résidents) et y réduire la vitesse de circulation.

Peu important	8 %
Relativement important	15 %
Important	37 %
Prioritaire	21 %
Extrêmement prioritaire	18 %

Commentaires :

Circulation à pied et à vélo.

G —Réaliser des guides et formations pour aider les propriétaires et la Municipalité à réaliser des aménagements publics et aux alentours des propriétés.

Peu important	10 %
Relativement important	14 %
Important	42 %
Prioritaire	24 %
Extrêmement prioritaire	10 %

Commentaires :

Aider financièrement les personnes à faible revenu.

7. Concernant LES ACTIVITÉS CULTURELLES, que pensez-vous des actions suivantes?

A —Accompagner et soutenir les activités des organismes locaux, comme le Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux et le Camp Canawish.

Peu important	2 %
Relativement important	8 %
Important	43 %
Prioritaire	26 %
Extrêmement prioritaire	21 %

B —Intégrer dans la planification municipale des activités culturelles, sociales et de loisirs spécifiques pour le secteur.

Peu important	7 %
Relativement important	13 %
Important	44 %
Prioritaire	22 %
Extrêmement prioritaire	15 %

Commentaires :

Planification des activités pour toute la municipalité, pas seulement pour ce secteur.

C – Adopter des orientations sur le développement de l'art public et favoriser l'installation d'œuvre par le partenariat… Collaborations avec le milieu artistique.

Peu important	14 %
Relativement important	20 %
Important	38 %
Prioritaire	16 %
Extrêmement prioritaire	13 %

Commentaires :

L'œuvre d'art, c'est la nature.

Éviter les œuvres d'art qui ne sont pas en accord avec le paysage.

D – Prendre en compte et favoriser l'accès universel dans les plans d'aménagement du quai, de la chapelle… pour les personnes à mobilité réduite.

Peu important	2 %
Relativement important	18 %
Important	36 %
Prioritaire	26 %
Extrêmement prioritaire	18 %

Commentaires généraux :

- Prévoir un accès pour la mise à l'eau
- Éviter d'amener un achalandage trop important de touristes, garder l'aspect tranquille du secteur
- Activités homogènes avec le secteur
- Avoir une réglementation standard pour les secteurs

8. Résumé des actions priorisées par les répondants du sondage

Actions extrêmement prioritaires	%
Assurer la prévention et le nettoyage des déchets sur les berges.	44 %
Favoriser la prévention et le nettoyage des déchets sur les berges.	54 %
Conserver la végétation typique des crans rocheux et encadrer la coupe d'arbre.	37 %
Favoriser la préservation, l'entretien et la restauration des rosiers sauvages sur le bord des berges.	47 %
Encadrer la hauteur des nouvelles constructions pour ne pas cacher les vues ouvertes et les panoramas.	47 %
Reconnaître la pêche à l'anguille comme un patrimoine immatériel unique au Québec et typique de Rivière-Ouelle.	43 %
Empêcher l'installation d'antennes de télécommunication et d'éoliennes.	40 %
Encadrer les dispositifs d'éclairage pour respecter le caractère naturel du site et minimiser leur effet sur les paysages nocturnes.	36 %

Actions prioritaires	%
Mieux aménager les accès publics aux anses, plages et berges.	35 %
Préserver et restaurer la végétation caractéristique du site.	45 %
Favoriser la protection des bâtiments patrimoniaux de valeur exceptionnelle.	35 %
Apporter de l'aide aux propriétaires pour favoriser l'entretien et la restauration des bâtiments patrimoniaux.	33 %
Favoriser l'entretien des végétaux pour maintenir les percées visuelles.	36 %
Favoriser l'aménagement de points d'observation ou de belvédères bien intégrés au paysage pour favoriser l'observation du paysage.	33 %
Poursuivre l'aménagement et la mise en valeur du quai et de la Place du quai.	37 %
Améliorer l'aménagement et la mise en valeur de la chapelle du quai et du terrain.	30 %

p

Actions importantes	%
Réaliser des guides et des formations pour aider les propriétaires dans les rénovations.	38 %
Travailler avec les pêcheurs d'anguille et les autres acteurs du milieu pour mieux valoriser la pêche à l'anguille.	35 %
Améliorer l'affichage pour avoir un affichage unique et de qualité qui s'intègre mieux dans le paysage.	40 %
Promouvoir la circulation à pied sur le chemin des Jésuites et y réduire la vitesse de circulation.	37 %
Réaliser des guides et formations pour aider les propriétaires et la Municipalité à réaliser des aménagements paysagers de qualité.	42 %
Accompagner et soutenir des organismes locaux, comme le CCCPO et le Camp Canawish.	43 %
Intégrer dans la planification municipale des activités culturelles, sociales et de loisirs spécifiques pour le secteur.	44 %
Adopter des orientations sur le développement de l'art public et favoriser l'installation d'œuvres par le partenariat et les collaborations avec le milieu artistique.	38 %
Prendre en compte et favoriser l'accès universel dans les plans d'aménagements du quai, de la chapelle et des stationnements publics, entre autres pour les personnes à mobilité réduite.	36 %

Annexe 4 : La charte citoyenne du paysage culturel patrimonial

Crédit : Municipalité de Rivière-Ouelle

Charte du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

Rivière-Ouelle

Considérant que :

- Le paysage culturel patrimonial est un bien commun dont la responsabilité revient autant à l'individu qu'à la collectivité qui l'habite ou le fréquente.
- Les paysages de Rivière-Ouelle, particulièrement ceux du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux, sont au cœur de la qualité du cadre de vie local.
- Le paysage du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux présente des qualités naturelles et culturelles remarquables, reconnues par le milieu et par les visiteurs et il constitue un attrait touristique indéniable.
- Le quai de Pointe-aux-Orignaux est un lieu de rencontre et de sociabilité.
- Les composantes naturelles et bâties du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux sont intimement liées. Ce paysage toujours en évolution est toutefois fragile et sensible.
- L'ensemble des usagers du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux doivent agir pour maintenir la qualité de ces paysages et en faire la mise en valeur.

En conséquence, j'adhère à la présente charte et je reconnais l'importance de :

- Protéger les caractéristiques naturelles du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux ;
- Préserver le patrimoine bâti de ce territoire et la beauté du cadre bâti ;
- Reconnaitre et valoriser la pêche à l'anguille comme un important patrimoine immatériel faisant partie du paysage et de l'identité locale ;
- Préserver la qualité visuelle de ce territoire et les vues ouvertes sur l'estuaire ;
- Préserver les caractéristiques paysagères distinctives du territoire et continuer à embellir le secteur par des aménagements paysagers de qualité qui s'intègrent de façon harmonieuse dans le milieu ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine archéologique ;
- Mettre en place des activités culturelles, récréatives et communautaires qui respectent l'ambiance et les valeurs paysagères du lieu.

Signature : _____ Date : _____

Un paysage culturel patrimonial, c'est un « territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire ».